

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Marie BELLET

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Gwendoline LE RATE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****28 janvier 2022 - URN****Décision n°CFVU-2022-6**

A l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 27 votants, dont 11 membres représentés.

Dossier d'accréditation de l'INSPE

- Vu le dossier d'accréditation de l'INSPE

Approbation du dossier d'accréditation de l'INSPE

<i>Pour</i>	25
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	1
<i>NPPV</i>	0

Le dossier d'accréditation de l'INSPE est approuvé.

Fait à Rouen, le 21 février 2022

Le Président de l'université de Rouen
Normandie

Joël ALEXANDRE

Dossier de demande d'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)

INSPE de Normandie Rouen Le Havre

Établissement intégrateur UNIVERSITE ROUEN NORMANDIE

Établissements(s) partenaire(s)

Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

Conseil d'institut : le 26/01/22

CA de l'université de Rouen Normandie : le 28/01/22

CFVU de l'université de Rouen Normandie : le 28/01/22

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr

Sommaire

1) Renseignements administratifs

- 1.1 Directeur ou directrice de l'I.N.S.P.É., présidences du Conseil de l'institut et du COSP
- 1.2 Équipe de direction
 - 1.2.1 la direction
 - 1.2.2 l'équipe de direction
 - 1.2.3 l'équipe de direction élargie
- 1.3 Principes et modalités de pilotage

2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'I.N.S.P.É.

Texte d'orientation stratégique issu collégialement de la direction de l'I.N.S.P.É., des partenaires universitaires et de l'académie :

- 2.1 l'I.N.S.P.É. dans le contexte académique
- 2.2 bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre de la période écoulée
- 2.3 les axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir
- 2.4 partenariat et gouvernance mis en place entre l'I.N.S.P.É., les établissements et l'académie dans le cadre de cette stratégie.
 - 2.4.1 L'I.N.S.P.É. composante de l'Université Rouen Normandie
 - 2.4.2 Évolution du partenariat avec l'académie dans le cadre de la réforme des I.N.S.P.É.
 - 2.4.3 Évolution du partenariat avec l'université du Havre

3) Présentation de l'offre de formation

3.1 Périmètre

- 3.1.1 Axes retenus pour les mentions de master MEEF opérationnelles
- 3.1.2 Les mentions de master MEEF
- 3.1.3 Évolutions de la nouvelle offre de formation (perspectives)
- 3.1.4 Interventions de l'I.N.S.P.E. dans d'autres formations que les masters MEEF
- 3.1.5 L'ouverture à l'international
- 3.1.6 L'implication en formation continue

3.2 Déploiement des formations

- 3.2.1 Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations
- 3.2.2 Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluricatégorielle
- 3.2.3 Déploiement de l'approche par compétences : construction des compétences professionnelles, évaluation et suivi de l'acquisition des compétences
- 3.2.4 Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages
- 3.2.5 Laïcité, égalité fille/garçon, valeurs de la République, droits et obligations des fonctionnaires
- 3.2.6 Formation à l'École inclusive à et par l'I.N.S.P.É.
- 3.2.7 Déploiement du numérique
- 3.2.8 Mise en œuvre de la démarche qualité
- 3.2.9 Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations

3.3 Place de la recherche

- 3.3.1 Modalités d'articulation formation/recherche (projet de recherche de l'étudiant, place de

la recherche dans les UE de la maquette, cahier des charges du mémoire)

3.3.2 Structuration de la recherche en éducation et en formation

3.3.3 Évolution du potentiel global en enseignant·es-chercheur·es et perspectives

3.3.4 Pourcentage des personnels de l'I.N.S.P.É. impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale

3.3.4 Implication de l'I.N.S.P.É. dans des programmes nationaux ou internationaux financés sur appels à projets

3.3.5 Valorisation et diffusion des recherches en éducation et en formation

3.4 Continuum de formation

3.4.1 Préprofessionnalisation (en licence et dispositif AED)

3.4.2 Formation des fonctionnaires stagiaires (T0)

3.4.3 Formation continuée (T1 à T3)

3.4.4 Formation continue

3.5 Partenariats

3.5.1 Associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.

3.5.2 Partenariats internationaux

3.6 Fiches formation des mentions de master MEEF (modèle joint à ce dossier)

4) Budget de projet

Principes retenus pour la construction du budget de projet. Analyse des budgets de projet antérieurs et de leur évolution.

ANNEXES

- **Annexe 1** : indicateurs
- **Annexe 2** : tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré
- **Annexe 3** : tableau du budget de projet actualisé
- **Annexes autres** : convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc.

I) Renseignements administratifs

1.1 DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE L'INSPE ET PRESIDENCES DU CONSEIL DE L'INSTITUT ET DU CONSEIL D'ORIENTATION STRATEGIQUE ET PEDAGOGIQUE

• **Nom de la directrice de l'I.N.S.P.É. de Normandie Rouen-Le Havre** : Nathalie Sayac, professeure des universités

Coordonnées téléphoniques : 02 35 14 80 62

Portable : 06 18 12 22 16

Courriel : nathalie.sayac@univ-rouen.fr

• **Nom du président du Conseil de l'institut** : Aziz Jellab, Inspecteur Général de l'Education, du Sport et de la Recherche

Coordonnées téléphoniques

Portable : 06 04 52 64 53

Courriel : aziz.jellab@igesr.gouv.fr

• **Nom du président du Comité d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)**

La présidence du COSP est vacante depuis septembre 2020 (fin de mandat du président). Des problèmes liés à la désignation des personnalités extérieures parmi lesquelles doit être élu le ou la présidente du COSP ont empêché l'organisation d'une nouvelle élection. Ces problèmes seront réglés très prochainement pour permettre à ce conseil de se réunir comme il se doit.

Remarque : Dans la suite du dossier, l'I.N.S.P.É. Normandie Rouen-Le Havre sera nommé I.N.S.P.É. et l'Université Rouen Normandie sera nommée URN ou l'université.

Les masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation seront dénommés MEEF.

1.2 LA DIRECTION DE L'INSTITUT

1.2.1 La direction

La direction est constituée de la directrice de l'I.N.S.P.É., des directeurs-adjoints et de la directrice administrative de composante (DAC) :

• **Les directeurs-adjoints**

- Directeur-adjoint à la recherche : Amaël André, professeur des universités, Référent pour l'Université de Rouen Normandie du Programme d'Investissement Avenir 3 "100% Inclusion, un défi, un territoire" (PIA3 100% IDT) et responsable de l'action 1 (Observatoire de l'inclusion pour tous)
- Directeur-adjoint à la formation : Jean-François Bron, professeur certifié de Mathématiques, responsable de l'antenne de Mont-Saint-Aignan
- Directrice-adjointe académique : Laurence Schirm, IA-IPR de Lettres, docteure en lettres Classiques, en charge plus spécifiquement du continuum de formation

• **La directrice administrative de composante** : Cristine Alligier

La DAC assure et coordonne la mise en œuvre administrative des décisions de la présidence, de la direction générale de l'université et de la directrice de l'institut.

Le secrétariat de la direction est assuré par Nadine Greuet, adjointe administrative.

1.2.2 L'équipe de direction

Pour exercer ses missions, la directrice est assistée d'une équipe de direction qui a la responsabilité d'activités et de dossiers généraux concernant les fonctionnements pédagogiques, scientifiques et institutionnels de

l'I.N.S.P.É. Cette équipe de direction est constituée de la directrice, des directeurs-adjoints, de la directrice administrative de composante et des responsables d'antenne.

- **Les responsables d'antennes**

L'activité de chaque antenne est dirigée par un responsable nommé à cette fonction par la directrice. Les responsables d'antenne mettent en œuvre les décisions et la stratégie de l'équipe de direction. Ils veillent à la cohésion et à l'harmonisation de l'organisation des enseignements et des évaluations de l'ensemble des formations dispensées à l'I.N.S.P.É.

- Antenne de Mont-Saint-Aignan : Le directeur-adjoint Formation est responsable de l'antenne de MSA, en conformité avec le règlement intérieur de l'I.N.S.P.É.
- Antenne du Havre : Sébastien Dubot, PE et Franck Labrosse, PRCE
- Antenne d'Évreux : Christophe Lacaille, PRCE

1.2.3 L'équipe de direction élargie

Dans sa configuration élargie, l'équipe de direction comprend, outre la direction :

- **Les responsables de mentions de masters MEEF**

Ils assurent la coordination des équipes pédagogiques de la mention pour l'élaboration et la mise en œuvre des maquettes de formation, en lien avec l'équipe de direction, la commission permanente et la commission recherche-formation et les conseils centraux de l'URN notamment la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). Ils assurent la présidence des conseils de perfectionnement de leur mention. Dans la mesure du possible, la responsabilité d'une mention de master MEEF est assurée par un binôme d'enseignant-es, dont l'un-e au moins est enseignant-e-chercheur-e.

Master MEEF, Mention 1 : La responsabilité de cette mention est vacante depuis janvier 2022, des élections sont en cours

Master MEEF, Mention 2 : Nicolas Grenier-Boley (PR 26) & Guirec Le Bihan (PRAG)

Master MEEF, Mention 3 : Mélanie Leroux (CPE) & Marc-Antoine Pottin (CPE)

Master MEEF, Mention 4 : Patricia Tavignot (MCF 70) & Véronique Miguel Addisu (MCF, HDR 7)

- **Une coordination recherche-formation :**

Catherine Delarue-Breton, professeure des universités, responsable de l'action 2 (Structurer et déployer un réseau d'écoles et d'établissements formateurs) du PIA 3 100% IDT assure cette mission.

Auprès de la direction, elle renforce la réflexion sur le déploiement de la recherche dans la formation, axe stratégique essentiel de l'I.N.S.P.É. Cette mission s'inscrit dans la politique de l'URN qui a structuré son offre de formation autour de trois champs de formation et de recherche : HCS (Humanités, Culture, Sociétés) ; CBS (Chimie, Biologie, Santé) et MENE (Matériaux, Énergie, Numérique, Environnement).

- **La responsable du pôle formation multisite** : Véronique Questel, attachée d'état

La responsable du Pôle Formation assure la coordination et la gestion du pôle formation de l'antenne de Mont-Saint-Aignan de l'I.N.S.P.É. en lien avec la DEPE (Direction des Étudiants et du Suivi du Parcours des Étudiants) de l'URN.

À l'échelle de l'I.N.S.P.É., elle anime et coordonne le réseau des agents de scolarité des trois antennes.

La responsable de scolarité multisite est en charge de l'ensemble des missions et actes relevant du domaine de la scolarité pour une population d'environ 1 800 étudiant.es.

1.3 PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ET MODALITES DE PILOTAGE

Les principes de fonctionnement :

Les principes de fonctionnement de l'institut visent à :

- Favoriser la co-construction des décisions

- Impliquer les étudiant·es dans la gouvernance, le pilotage et la régulation de l'offre de formation
- Impliquer dans le pilotage et le fonctionnement de l'I.N.S.P.É. les personnels dans la diversité de leur corps d'appartenance

Les modalités :

a. Les réunions et conseils

Les réunions de la direction

Rassemblant la directrice, la directrice administrative, les directeurs et la directrice adjointes, elles ont lieu tous les lundis après-midi et autant que de besoin afin notamment de délibérer sur les actions à entreprendre en situation d'urgence (ex : gestion de la crise sanitaire), mutualiser les éléments des dossiers spécifiques (budget, Ressources Humaines, partenariats, continuum etc.), planifier et organiser la tenue des instances représentatives de l'I.N.S.P.É.

Le CODIR

Le CODIR réunit tous les quinze jours l'équipe de direction. Il permet des discussions élargies autour des problématiques de formation et des mises en œuvre de ces formations à l'échelle des trois antennes de l'I.N.S.P.É. (Le Havre, MSA, Évreux). Il veille également à l'harmonisation entre ces trois antennes en tenant compte des spécificités territoriales de chacune d'elles.

La commission permanente

La commission permanente est une instance représentative de l'I.N.S.P.É. qui a pour tâche principale d'assister et de conseiller l'équipe de direction pour organiser le bon fonctionnement de l'I.N.S.P.É., en accord avec les axes stratégiques définis par le conseil d'institut. Les membres de la commission permanente sont l'équipe de direction, les responsables des mentions de master MEEF, les référent·es explicitement désigné·es comme membres de cette commission dans leur lettre de mission (voir ci-dessous) et l'ensemble des représentant·es élu·es des personnels enseignants, des autres personnels et des usagers au conseil de l'institut. C'est un organe consultatif qui se réunit avant chaque conseil d'institut, et à chaque fois que des décisions importantes sont à prendre au sujet de l'offre de formation, l'organisation et les conditions d'étude des étudiants, l'utilisation des moyens financiers et humains octroyés par les universités partenaires ou par l'académie, la campagne d'emplois, le référentiel des équivalences horaires de l'I.N.S.P.É. La commission permanente a pour vocation de favoriser la gouvernance partagée et la démarche d'amélioration continue (identification des freins et recherche de solutions, croisement des regards).

La commission recherche-formation

La commission recherche-formation discute et propose les conditions de mise en œuvre de l'offre de formation et de la stratégie de recherche de l'I.N.S.P.É. Elle est l'interface entre les équipes pédagogiques, les chercheurs, l'équipe de direction et le COSP. Elle a vocation à fonctionner de manière modulaire, en fonction des sujets à traiter. Elle a pour mission de conseiller l'équipe de direction sur le pilotage de l'offre de formation, l'élaboration et l'évolution des maquettes de masters MEEF en lien avec la politique nationale de formation des enseignant·es et des cadres de l'éducation. Elle a également pour mission de favoriser le développement et la promotion de la recherche à l'I.N.S.P.É. et le lien avec les services en charge de la recherche et avec les laboratoires affiliés aux universités partenaires. Les membres permanents de la commission recherche-formation sont : la coordinatrice recherche-formation, les directeurs-adjoints et la directrice académique, les référent·es explicitement désignés comme membres de cette commission, les responsables des mentions de master MEEF, 3 enseignant·es-chercheur·es titulaires de l'I.N.S.P.É., 3 formateurs ou formatrices de l'I.N.S.P.É. dont au moins 1 formateur ou formatrice chercheur·e, le référent URN du PIA 3 100% IDT.

Le conseil d'institut

Le conseil de l'institut, par sa composition plurielle intégrant des représentant·es des partenaires principaux de l'I.N.S.P.É., permet de discuter et de régler, par ses délibérations, l'ensemble des questions concernant l'institut.

Le comité stratégique

Dans le contrat précédent (2017-2021), un comité stratégique réunissant recteur, présidents des deux universités, présidents du Conseil d'institut et du COSP, directeur de l'E.S.P.É. Normandie Rouen-Le Havre avait été prévu pour décider des grands principes du projet commun, des moyens à y attribuer et réaliser des bilans et des réajustements réguliers. Ce comité ne s'est pas réuni ces dernières années, mais sa pertinence reste entière. Il conviendra de le rendre opérationnel par des réunions programmées au moins une fois par an et de lui donner une place majeure pour concevoir et réguler les formations au niveau académique en y adjoignant les homologues de l'I.N.S.P.É. de Caen.

Les réunions avec la Présidence de l'université

L'I.N.S.P.É., en tant que composante de l'URN est conviée, par l'intermédiaire de sa directrice ou de son représentant, à toutes les instances de gouvernance de l'université (CA, CFVU, CR, CAC, etc.). Par ailleurs, en fonction des besoins, des réunions sont programmées entre la présidence de l'université et la direction de l'I.N.S.P.É..

Les réunions avec les acteurs académiques et départementaux

Selon les sujets, des réunions avec les acteurs et actrices académiques et départementaux peuvent être le fruit d'une programmation commune, être déclenchées sur proposition de l'académie ou de l'I.N.S.P.É. L'organisation de points d'étape fréquents est fluide du fait de la présence dans l'équipe de direction I.N.S.P.É. d'une IA-IPR et globalement de la qualité des relations partenariales. Trois configurations d'échanges ou de réunion ont cours :

-Avec le délégué régional à l'enseignement supérieur, à l'innovation et à la recherche (DRESRI) et/ou avec la déléguée académique à la formation des personnels (DAFOP) : ces échanges sont fréquents, notamment pour accompagner la mise en place de la réforme.

-En configuration large, sur sollicitation du secrétariat général de l'académie de Normandie en présence des directrices des deux I.N.S.P.É. normandes, du secrétaire général de la direction des ressources humaines (DRRH), du délégué régional à l'enseignement supérieur (DRESRI), de la déléguée à la formation des personnels (DAFOP), des DASEN ou A-DASEN des cinq départements, le cas échéant les représentant-es des universités (VP) : ces réunions visent l'harmonisation au niveau normand du partenariat de l'académie avec les deux I.N.S.P.É. : mise en œuvre d'une alternance véritablement intégrative, modèle économique à construire, 33% de praticiens ou praticiennes de terrain, construction du continuum, etc.

-En configuration départementale, avec les A-DASEN et les pôles formation des deux départements (27 et 76) : ces réunions de concertation visent davantage l'opérationnalité pour favoriser l'accueil des étudiant-es dans les écoles, celui des PEMF (professeur-es des écoles maitres formateurs) à l'I.N.S.P.É. ou des formateurs et formatrices de l'I.N.S.P.É. en formation continuée.

Les réunions avec l'I.N.S.P.É. de Caen

Des réunions entre les équipes de direction des deux I.N.S.P.É. normandes ont été initiées à la rentrée de septembre 2021, afin d'échanger sur les modalités et l'offre de formation à l'échelle du territoire de la Normandie. Ces réunions permettent également de se projeter vers des diplômes ou parcours potentiellement co-portés.

Les journées des formateurs et groupes de travail

Les journées des formateurs et formatrices (4 dans l'année) sont vouées à la mutualisation, aux échanges de pratiques et à la poursuite des réflexions sur des domaines disciplinaires et pédagogiques (ex : évaluation à/de l'oral). Des groupes de travail prospectifs se réunissent durant ces journées (voir 3.2).

Perspectives :

- Création d'un comité interne URN/I.N.S.P.É. : avec les autres composantes universitaires impliquées dans le projet I.N.S.P.É. (UFR LSH Lettres, sciences et humanités ; UFR STAPS, Sciences et techniques des activités physiques et sportives ; UFR Sciences & Technologie ; UFR SHS, Sciences humaines et

sociales) sera prochainement mis en place, dans le but de mieux coordonner/organiser les enseignements de masters MEEF ou autres projets engageant des enseignants de l'université qui ne sont pas en poste à l'I.N.S.P.É., mais aussi en vue de préparer les prochaines campagnes d'emplois de l'université. Un tel comité avait été prévu dans le dossier d'accréditation antérieur, mais les administrations provisoires qui se sont succédées à la direction de l'I.N.S.P.É. depuis 2017 n'ont pas permis qu'il se mette en place. Depuis l'arrivée de la nouvelle directrice, en mai 2020, des rencontres avec les différentes directions de composantes ont bien été organisées, mais la nécessité de formaliser ces rencontres s'est révélée dans le cadre de l'élaboration des nouvelles maquettes de masters MEEF et du présent projet d'accréditation. Au-delà de ce comité, l'I.N.S.P.É. souhaite prendre toute sa place à l'URN, et nouer des collaborations avec d'autres composantes, moins naturellement en lien avec lui. C'est le cas notamment avec l'UFR santé avec qui des projets sont en cours (formation des étudiant·es de licence 2 de l'UFR santé à l'école inclusive, coopération autour de la formation des étudiant·es par la simulation).

- Création d'un comité étudiant·es : afin de mieux intégrer les étudiant·es aux décisions relatives au fonctionnement et à la vie de l'I.N.S.P.É., son périmètre est à définir avec les étudiant·es élu·es et les délégué·es de groupe est à l'étude. Ce comité se réunira périodiquement et autant que nécessaire suivant les besoins exprimés par la direction et/ou par des étudiant·es eux-mêmes.
- Implication dans l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) : l'I.N.S.P.É., déjà membre du Comité Académique de Formation (CAFOR), participera aux instances de l'EAFC. Cette structure académique, responsable du pilotage et de l'animation de la politique de formation académique, sera un interlocuteur privilégié pour le déploiement du continuum de formation en aval des MEEF.

b. De nouveaux acteurs pour le pilotage des formations

La période de pandémie et d'élaboration des nouvelles maquettes MEEF de l'I.N.S.P.É. a mis au jour la nécessité de désigner des personnes pour mieux piloter et accompagner les formations :

Des référent·es thématiques pour toutes les mentions de master MEEF :

Ces référent·es sont chargé·es de missions transversales et/ou thématiques et participent au développement des grandes orientations du projet de l'I.N.S.P.É. en lien avec l'équipe de direction élargie.

Thématiques : Diversité, PIX & Culture numérique et éducation aux médias et à l'information (CN-EMI), Enseignements Communs, valeurs de la République /laïcité, culture de l'égalité, coordination avec le Plan académique de formation (PAF) et Formation des doctorant·es, en coopération avec les Ecoles doctorales de Normandie Université.

Des référent·es disciplinaires en Mention 1

Ces référent·es assurent la coordination des enseignements disciplinaires dont ils ont la charge à l'échelle des trois antennes de l'I.N.S.P.É. où se déploie la mention 1. Ils ou elles anticipent les besoins de mise en œuvre. Ils ou elles ont été nommé·es en fin d'année universitaire 2021, afin de concevoir et de mettre en place plus efficacement les nouvelles maquettes.

Disciplines : Français, Mathématiques, Histoire/Géographie/Éducation Morale et Civique (EMC), Sciences et Technologie, Éducation Artistique, Langues vivantes Anglais, Éducation Physique et Sportive (EPS) et Stages.

Des directeurs d'étude en Mention 1

La situation sanitaire subie depuis presque 2 ans a montré la nécessité de suivre, au plus près de leurs besoins, les étudiant·es engagé·es en master MEEF. L'organisation des enseignements dispensés durant les périodes de confinement a permis un suivi plus ou moins opérationnel des étudiant·es selon les différentes mentions ou parcours de masters MEEF. Ainsi, dans les mentions 2, 3 et 4 les étudiant·es ont pu bénéficier d'un suivi plus individualisé du fait de la taille et/ou du nombre de groupes concernés. En mention 1, et plus particulièrement à MSA du fait du nombre important de groupes (7 groupes de M1, 10 groupes de M2), ce suivi a été plus difficile à réaliser, ce qui a amené la direction à proposer, à titre expérimental, d'élargir la mission de directeur d'études proposée en Licence à cette mention spécifique de master MEEF. Ainsi, le directeur ou la directrice d'étude en mention 1 veille à assurer le suivi et la réussite des étudiant·es du groupe dont il ou elle a la charge. Il ou elle est également chargé·e d'assurer la cohérence des enseignements dispensés au sein du groupe et la bonne intégration des PEMF qui y participent.

Schémas de gouvernance au niveau des partenaires et au niveau interne (I.N.S.P.É.)

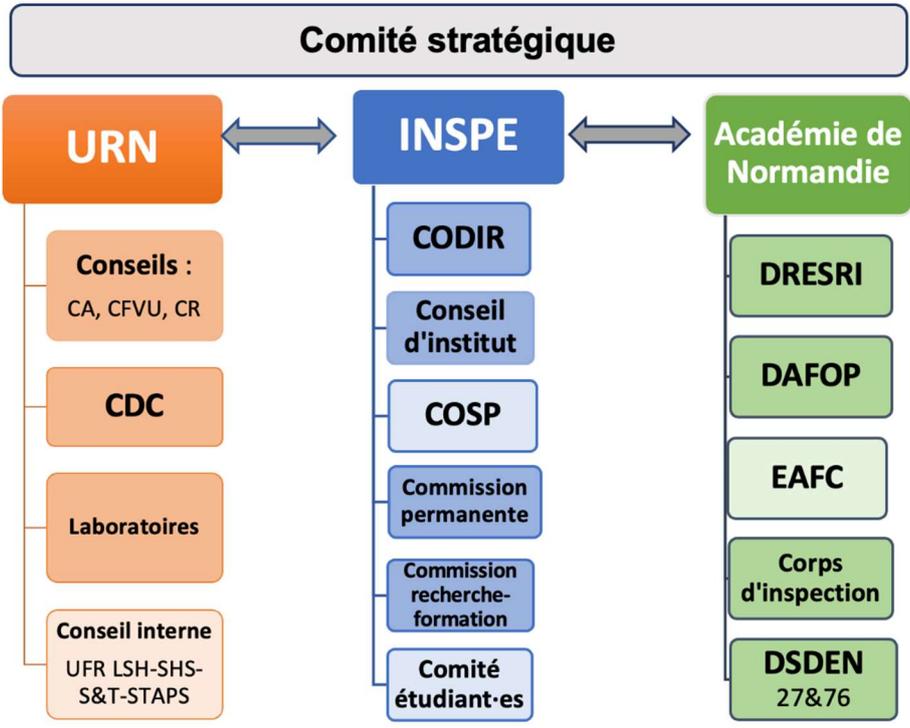


Figure 1 : instances de pilotages et de partenariat (en couleur plus claire, ce qui sera développé au cours du mandat) (entités non hiérarchisées)

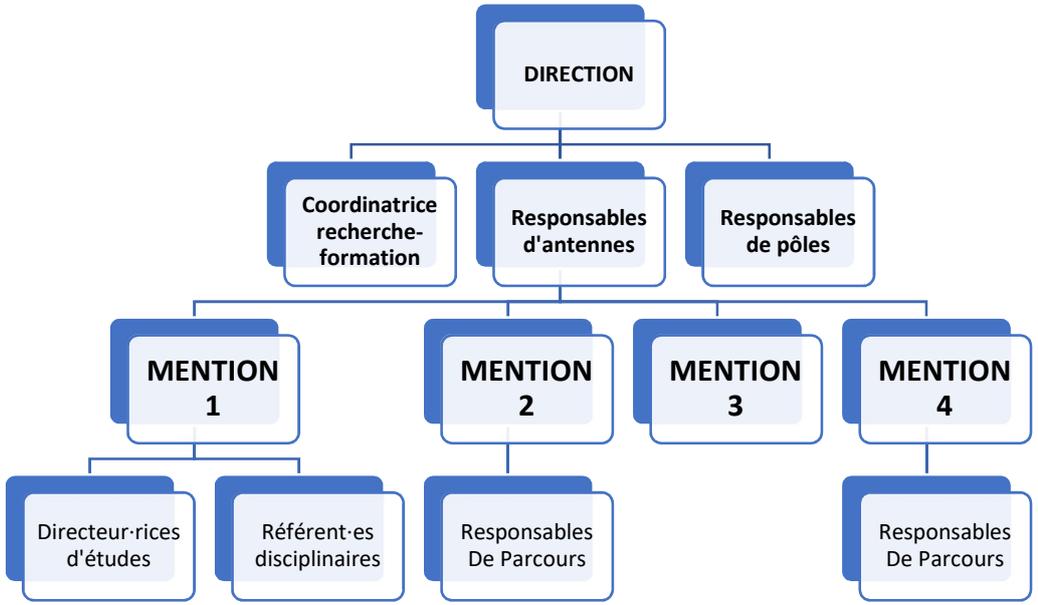


Figure 2 : organisation et pilotage interne de l'I.N.S.P.É.

II) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'I.N.S.P.É.

2.1 L'I.N.S.P.É. DANS LE CONTEXTE ACADÉMIQUE

L'I.N.S.P.É. est une composante de l'URN. Il est constitué de trois antennes situées sur deux départements : Mont-Saint-Aignan (MSA) et Le Havre (76) ; Évreux (27).

L'I.N.S.P.É. inscrit résolument sa stratégie dans le territoire normand saisi dans sa pleine diversité et au service de ce territoire. La capacité à traduire en résultats cette stratégie s'appuie sur trois éléments : la qualité des relations avec les acteurs et actrices de l'académie ; la connaissance fine du territoire par l'équipe de direction, l'intervention des chercheurs-chercheuses et formateurs-formatrices de l'I.N.S.P.É., composante universitaire ; la dynamique territoriale de l'URN.

L'I.N.S.P.É. travaille très étroitement avec l'académie. La qualité des relations tissées depuis 2018 a permis de mettre en œuvre des éléments essentiels pour la qualité de la formation des enseignant-es. Il s'agissait notamment de personnaliser les parcours selon les statuts des étudiant-es dans les trois mentions de master MEEF (« parcours adaptés ») ou tout récemment d'œuvrer à mettre en place la réforme de la formation des enseignant-es de 2019 en priorisant l'entrée pédagogique et l'intérêt des étudiant-es. Cette collaboration étroite académie-I.N.S.P.É. a conduit à positionner les stages sur les semestres 2 et 3. Ce choix était le seul à concilier, selon l'esprit de la réforme, le renforcement de la professionnalisation grâce à l'amélioration de l'alternance intégrative et la nouvelle temporalité de préparation du master MEEF. Libérant entièrement le semestre 4 pour le concours et accompagnant durant les deux années la découverte du terrain, cette alternance a été conçue pour un suivi optimal des étudiant-es particulièrement fragiles, mais désireux d'enseigner. Ce choix est de surcroît en adéquation avec le développement en académie du concept d'établissement formateur. Un groupe de travail partenarial dédié (GT « Établissement formateur ») permet d'en appréhender collégialement les effets auprès des chef-fes d'établissement et des tuteurs et tutrices. Un guide « suivi des stages en EPLE » est en cours d'élaboration, accueillant les premiers retours d'expérience.

Du point de vue structurel, l'académie de Normandie est une jeune académie née en janvier 2020 de la fusion des académies de Rouen (Haute-Normandie) et de Caen (Basse-Normandie). Cette fusion lui donne la particularité d'avoir pour partenaires deux I.N.S.P.É. avec lesquels elle cherche à établir une harmonisation des protocoles de fonctionnement et d'organisation. Ce travail est mené en concertation, mais impose parfois des décisions qui amènent à revoir des fonctionnements antérieurs engendrant l'insatisfaction des équipes de l'I.N.S.P.É. (ex : harmonisation des temps de décharge pour les formateurs académiques). La qualité du dialogue partenarial permet de conduire les changements dus à la particularité académique et ceux qu'impose la réforme de la manière la plus pragmatique possible.

Socialement et économiquement, les départements de l'Eure (27) et de Seine-Maritime (76) qui constituent le territoire d'implantation de l'I.N.S.P.É. présentent des contextes très divers d'enseignement et d'apprentissage. Des particularités locales, parfois à l'échelle d'un même quartier, issues de l'histoire et de l'industrialisation sur l'axe Seine, produisent des effets différents sur des établissements voisins. De manière plus générale, les petites villes et les gros bourgs ont une importance significative dans le maillage territorial normand et la concentration dans les espaces urbanisés reste inférieure à celle observée dans la France de province. Cela est particulièrement vrai dans l'Eure. La Seine-Maritime est le plus important des cinq départements de la Normandie et représente, par le nombre d'élèves scolarisé-es, les deux tiers de l'académie. Ce département comporte 12 des 20 collèges normands de 700 élèves ou plus. Si la région académique de Normandie comporte 17,4 % de collèges de moins de 250 élèves, cela concerne 7,5% des collèges des départements de l'ancienne Haute-Normandie. Concernant l'éducation prioritaire, le nombre d'écolier-es scolarisé-es en éducation prioritaire est inférieur à 8% dans l'Orne, la Manche et le Calvados, mais de 10% dans l'Eure et de 23,6 % en Seine-Maritime qui compte également 26% de ses collégien·nes dans cette éducation, sensiblement comme dans les Hauts de France. Il importe donc pour les futur-es enseignant-es normand-es et en formation continue d'introduire la notion de diversité au sein des catégorisations usuelles telles que « grande ruralité » ou « éducation prioritaire ». Les notions de « diversité » et d'« inclusion » sont au cœur des enseignements délivrés par l'I.N.S.P.É., fédérés notamment par le

programme de recherche du PIA3 100% IDT. Ce programme inaugure de nouveaux partenariats durables et innovants notamment avec des universités (Université de Grenoble, université Laval à Québec, Université de Lausanne, etc.), des laboratoires d'innovation et d'éducation (SYNlab, lab 110 bis).

Les deux I.N.S.P.É. de Normandie s'inscrivent donc dans des environnements et des écosystèmes différents, ce qui entraîne l'élaboration de stratégies spécifiques et adaptées. Pour autant, les responsables des deux instituts mutualisent des pratiques et des perspectives lors de réunions inter I.N.S.P.É. et sont porteurs tous deux d'actions du PIA3 100% IDT.

La nécessité d'harmoniser les démarches et les procédures sur tout le territoire de la nouvelle académie de Normandie encourage de fait le dialogue entre les deux I.N.S.P.É., dans le respect des spécificités locales.

2.2 Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre durant la période écoulée

L'I.N.S.P.É. a traversé ces dernières années, une période d'instabilité directoriale. Malgré un démarrage dans un contexte particulièrement délicat (début de la crise sanitaire du COVID-19), la nouvelle équipe de direction qui a succédé à une administration provisoire a tout d'abord entrepris un état des lieux des pratiques, légitimé des choix effectués par les anciennes équipes et a conduit une politique active en matière de changements.. En effet, de manière prévisible, cette période d'instabilité n'a pas favorisé le déploiement plein et entier des axes stratégiques proposés pour 2017-2021 et qui concernaient (1) la gouvernance et le partenariat ; (2) le continuum de formation et l'alternance intégrative ; (3) la recherche-transformation des pratiques de pédagogie universitaire ; (4) l'évaluation de la formation. Néanmoins, on peut repérer le déploiement de certaines actions durant cette période.

1. La différenciation fine de la formation offerte en parcours adaptés

Les lauréat·es des concours d'enseignement n'ayant pas besoin de valider un master MEEF pour être titularisé·es étaient jusqu'à présent inscrit·es à l'I.N.S.P.É. en parcours adaptés.

Quatre cas de figures existaient :

- Les titulaires d'un master MEEF dans la discipline de recrutement étaient inscrit·es dans un parcours APME (Approfondissement Professionnel aux Métiers de l'Enseignement ou de l'éducation)
- Les titulaires d'un master autre que MEEF, ou d'un titre équivalent étaient inscrit·es dans un parcours ACE (Acquisition des Compétences pour l'Enseignement ou l'éducation)
- Les dispensés de titres (lauréat·es d'un concours interne, parents de trois enfants, sportifs et sportives de haut niveau, etc.) étaient inscrit·es dans un parcours EME (Exercice des Métiers de l'Enseignement ou de l'éducation)
- Les lauréat·es ayant exercé dans leur discipline au moins 18 mois à temps plein au cours des trois années précédant l'obtention du concours étaient inscrit·es dans des parcours adaptés à temps plein.

Les parcours adaptés à temps plein ont exercé à temps complet dans leur classe, avec une formation annuelle comprise entre 24 et 48 heures d'enseignement, composée, à partir des besoins repérés, de mutualisations avec les masters MEEF, de modules du PAF, de modules spécifiques de préparation à un écrit à dimension scientifique.

Les parcours adaptés APME, ACE et EME avaient un contrat pédagogique de 120 heures d'enseignement, et disposaient de 100 heures en autonomie pour leur travail de recherche (Projet Collaboratif Innovant, PCI). Pour ces trois parcours, un tiers des 120 heures d'enseignement était consacré à des analyses de pratiques et de situations professionnelles. Les deux autres tiers de la formation étaient constitués :

- pour les parcours adaptés ACE et EME affectés dans un parcours ou une mention de l'I.N.S.P.É. de leur discipline : d'enseignements du M2 MEEF de leur discipline, incluant le tronc commun, en fonction de leurs besoins ; pour celles et ceux dont la discipline n'était pas représentée à l'I.N.S.P.É. : des enseignements communs du M2 MEEF et d'une formation mise en place par l'académie.
- pour les parcours adaptés APME : de formations co-portées par les DSDEN 27 et 76, le Rectorat, et l'I.N.S.P.É. : modules inter-degrés, modules spécifiques du 1^{er} et 2nd degré.

L'efficacité de cette offre de formation très souplement ajustée aux différents profils des stagiaires reposait sur une identification fine des besoins de professionnalisation, les uns prévisibles car liés à l'antériorité du parcours, les autres déterminés en auto-positionnement, pour une personnalisation accrue de l'offre.

Cette approche finement différenciée de l'offre, déjà éprouvée, constituera un appui solide pour l'élaboration de la formation des T0 (lauréat·es de concours qui seront fonctionnaires stagiaires) dans le cadre de la présente accréditation.

2. La mise en œuvre du tronc commun

Cette mise en œuvre programmait dans la précédente accréditation quatre thématiques travaillées tout au long du master : Valeurs de la République, Gestes professionnels, Parcours de l'élève, Thèmes d'éducation transversaux.

Ces thématiques regroupaient des modules destinés à construire la posture de l'enseignant (ex : « Éthique, valeurs, laïcité, relation éducative ») ou des compétences spécifiques (celle de l'évaluateur par exemple).

Le bien-fondé de ces thématiques et modules n'est pas remis en question pour la présente offre d'accréditation. Par ailleurs, le travail sur ces sujets a favorisé chez les formateurs et formatrices comme chez les étudiant·es les actions interdisciplinaires et l'amorce d'une culture commune. Notamment, la collaboration et les échanges entre les futur·es enseignant·es et les futur·es CPE ont été fructueux.

Toutefois l'articulation entre les enseignements communs et disciplinaires n'a pas semblé évidente bien qu'elle ait été prévue par le biais des stages et d'une évaluation croisée. Les conseils de perfectionnement des différentes mentions de master MEEF ont laissé apparaître des difficultés pour les étudiant·es à trouver une cohérence entre le tronc commun et les formations disciplinaires. Ce problème résultait d'une juxtaposition parfois peu coordonnée des interventions des formateurs et des formatrices.

3. L'évolution de la collaboration avec les cadres de l'académie

Cette collaboration s'est renforcée durant la précédente accréditation à la faveur de plusieurs facteurs :

- la mise en œuvre du tutorat mixte à l'aide d'outils communs et partagés (ex : bilan de positionnement) ;
- l'accueil des FTSG (professeur·es fonctionnaires stagiaires) organisé en partenariat à la fin du mois d'août ;
- l'implication de l'I.N.S.P.É. dans l'élaboration du PAF unique normand 1^{er} et 2nd degré, comme opérateur, prescripteur et intervenant ;
- l'implication des corps d'inspection dans le recrutement des personnels du 2nd degré intervenant à l'I.N.S.P.É. ;
- le développement des certifications académiques adossées à une préparation universitaire.

L'installation de cette collaboration étroite constitue une bonne base pour la nouvelle accréditation.

4. Le développement des recherches collaboratives ou les liens recherche-formation

Depuis 2016, des appels à projet (un ou deux par an) ont été lancés au sein l'I.N.S.P.É afin de soutenir et d'accompagner les recherches collaboratives et les manifestations scientifiques en lien avec des problématiques liées à l'éducation, à l'enseignement et/ou à la formation. Ces projets ont été examinés par la comité recherche (constitué d'enseignant·es -chercheur·es, de représentant·es académiques comme la CARDIE), sur la base des critères suivants : la constitution d'équipes pluri-catégorielles (formateurs et formatrices enseignants-chercheurs ou non, acteurs et actrices académiques) et les modalités de transfert et de diffusion dans les formations des masters MEEF et vers les terrains professionnels de l'éducation (notamment par la production de ressources de formation).

Au total, quinze recherches collaboratives (« Professionnalisation des enseignant·es débutants·es au fil de trois réformes de formation initiale », « inégalités langagières », « parcours inclusif des élèves autistes à l'école maternelle », « innovation en REP+ », « dyspraxie et géométrie », etc.) ont été menées ces cinq dernières années sur le territoire (départements 76 et 27), Cependant, ces recherches ont peiné à converger et à diffuser dans les formations initiales et continues de l'académie. Il a donc été convenu de travailler à des moyens qui en permettraient une meilleure diffusion. Par ailleurs, la nécessité de développer la recherche dans la formation des enseignant·es et des cadres de l'éducation s'est heurtée et se heurte encore aujourd'hui à la faible proportion d'enseignant·es-chercheur·es de l'I.N.S.P.É. Le nombre important de suivis de mémoire des étudiant·es de MEEF constituant une grande part des services de ces formateurs et formatrices, les empêchant ainsi de s'investir davantage dans les autres UE et en formation continue.

2.3. Les axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation 2022-2027

La période d'élaboration des nouvelles maquettes de MEEF ainsi que la mise en place de la réforme à la rentrée 2021 a grandement occupé l'ensemble des acteurs et actrices de l'I.N.S.P.É. Cette période lourde et non encore terminée n'a pu permettre à l'I.N.S.P.É. de s'engager pleinement dans les projets que l'équipe de direction et le personnel souhaitent mettre en œuvre. Ces projets qui visent des objectifs innovants et ambitieux se sont dégagés lors des réunions consacrées à l'élaboration de la nouvelle offre de formation, par la prise de connaissance par la nouvelle équipe de direction des forces en présence, et les discussions menées avec les responsables et les référent·es.

Le projet de l'I.N.S.P.É. implique cinq axes, qui s'inscrivent pleinement dans ceux de l'URN :

AXE 1 : Assurer la réussite et le bien-être des étudiant·es : l'I.N.S.P.É. est une composante particulière de l'université qui ne propose pas de licence, mais des masters ayant la particularité de déboucher sur des métiers de l'éducation accessibles par concours, en fin de M2 depuis la réforme mise en œuvre à la rentrée 2021. Les étudiant·es de l'I.N.S.P.É., sont donc présent·es seulement deux années à l'I.N.S.P.É., qui plus est, ils y sont par alternance entre des périodes de cours et des périodes de stage en établissement. Cette alternance et la pression inhérente aux concours rendent difficile l'implication des étudiant·es dans la vie de l'I.N.S.P.É., et nécessitent une prise en charge et un accompagnement spécifiques qu'il convient de construire et de penser avec ces étudiant·es pour une meilleure adéquation à leurs besoins. Une mission de responsable réussite et vie étudiante a été créée à la rentrée 2021 à cette fin, ainsi qu'un observatoire de la vie étudiante adossé à la recherche. Les directeurs et directrices d'étude pour la mention 1, les responsables de parcours et/ou de mentions pour les mentions 2, 3 et 4 restent les premiers interlocuteurs et interlocutrices des étudiant·es afin de faciliter leur poursuite d'études. Enfin, la réussite des étudiant·es en langue française fait partie des axes stratégiques de l'I.N.S.P.É., en ce qu'elle rend possible le déploiement d'enseignements solides de didactique de la langue. Elle est inscrite depuis plusieurs années dans le projet d'établissement, par l'action d'enseignant·es-chercheur·es ayant déployé des projets pédagogiques ayant pour but d'aider les étudiant·es de master à se remettre à niveau en langue française (projet Pépites 2020-21). Depuis la rentrée de septembre 2021, le projet écrit+, inscrit dans le cadre du projet PIA « Nouveau cursus universitaire (NCU) » n°ANR-17-NCUN-0015, est déployé de façon pilote à l'I.N.S.P.É. Dans le travail d'utilisation et d'évaluation des ressources écrit+ à l'URN, l'I.N.S.P.É. accueille notamment une mise en place singulière du dispositif, par la réflexion sur des modalités pilotes d'emploi du dispositif écrit+ dans la formation des enseignant·es (tests en autonomie, création de cours UniversiTICE, mise en place du tutorat étudiant écrit+). En mention 4, pour permettre aux professionnel·les de donner du sens à leur activité en s'en distanciant, est développée une pédagogie inclusive qui s'appuie sur le déjà-là de chaque étudiant·e.

AXE 2 : Faire vivre pleinement le continuum de formation tel que défini par la réforme : l'articulation entre les enseignements proposés dans le cadre des parcours de préprofessionnalisation en amont des masters MEEF et les formations MEEF est souvent peu opérationnelle (redondances des contenus, diversité et disparité de l'offre de préprofessionnalisation). Il convient de mieux la penser et de se donner les moyens de la rendre plus cohérente. Pour la prochaine accréditation de l'université, l'I.N.S.P.É. a été désigné pour coordonner la préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation dans les différentes licences de l'université. Par ailleurs, la contribution de l'I.N.S.P.É. à la formation continue de l'académie de Normandie reste en deçà du potentiel de collaboration I.N.S.P.É./Académie, mais un travail concerté, actuellement en cours avec le rectorat, devrait permettre d'élargir cette contribution. Concernant le MEEF1 et certains parcours de MEEF2, des modules au choix de la maquette qui ne seront pas pris dans le cadre des deux années de master seront prioritairement proposés en formation continuée.

La mention 4 ouverte en formation continue, participe de ce continuum de formation. Elle est conçue comme une contribution à la professionnalisation et au développement professionnel d'acteurs et actrices du champ de l'éducation.

AXE 3 : Rendre opérationnel le travail en équipes pluri catégorielles : malgré la volonté partagée de travailler dans des équipes pluri catégorielles, ce travail collaboratif peine à se concrétiser dans le cadre de la mise en œuvre de certaines formations. Par exemple, peu d'enseignant·es-chercheur·es interviennent dans

les enseignements des parcours/mentions des MEEF autres que l'initiation à la recherche des UE recherche. De la même manière, peu de formateurs ou formatrices non enseignant-es-chercheur-es interviennent dans ces UE recherche. Par ailleurs, l'implication croissante des praticien-nes de terrain dans la formation initiale des enseignant-es et cadres de l'éducation, visant 33 % en accord avec la réforme, nécessite un travail spécifique de coordination et de construction d'une complémentarité indispensable à la cohérence des enseignements dispensés dans les MEEF. La mise en œuvre de ce travail en équipes pluri catégorielles se heurte actuellement à plusieurs problèmes (modalités d'implication, reconnaissance des différents statuts, etc.) qu'il convient de régler pour rendre ce travail efficace et constructif aussi bien pour les étudiant-es, que pour tous les formateurs et formatrices, quel que soit leur statut ou leur appartenance institutionnelle. Pour la mention 4 qui vise à développer les métiers de la formation dans différents secteurs professionnels du monde de l'éducation ou du social, certains cours sont assurés par des professionnels reconnus pour l'intérêt de leurs apports, leur expertise du champ et de l'évolution des réalités de terrain.

AXE 4 : Structurer et développer les liens recherche/formation par le déploiement du PIA3 100% IDT : L'URN ainsi que l'Université Picardie Jules Vernes (UPJV, porteuse), l'université de Caen Normandie (UCN) et l'université de Lille (UDL) sont lauréates du projet PIA3 « 100% Inclusion, un Défi, un Territoire » qui a été, déposé en juillet 2019, dans le cadre de l'appel à projet « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation ». Ce programme réunit quatre I.N.S.P.É. (Amiens, Caen, Lille, Rouen) et deux régions académiques (Hauts-de-France et Normandie), et vise à créer un pôle structurant pluridisciplinaire afin de relever le défi de l'inclusion scolaire et sociale de tous les élèves par le décloisonnement des territoires éducatifs des deux régions. Le partenariat fort entre les quatre universités et les deux régions académiques répond à un constat partagé des besoins de nos territoires : une très grande diversité sociale, avec des zones de grandes richesses, mais aussi avec des poches de grande pauvreté marquées par l'exclusion sociale d'une population plus faiblement diplômée et par un taux de chômage des jeunes plus élevé que la moyenne ; une faible maîtrise des compétences du socle (scores de maîtrise des fondamentaux à l'entrée en 6ème inférieurs à la moyenne nationale) ; un accès limité à l'enseignement supérieur (76/27 : 40,9% pour le 76/27 ; 49% pour la France) ; un nombre élevé d'élèves à BEP (notamment d'élèves en situation de handicap) et un nombre conséquent de structures médico-sociales. Pour répondre à ces besoins, l'URN coordonne les deux premières actions « Observatoire de l'école inclusive » et « Réseau d'établissements formateurs » et contribue activement à la mise en œuvre des quatre autres actions du PIA3 100% IDT. Ce programme constitue un outil ambitieux de structuration de la recherche-formation sur le territoire.

Plus spécifiquement, ce programme a pour ambition de : 1/ renforcer et déployer des recherches collaboratives sur le territoire pour structurer un réseau d'écoles et d'établissements formateurs. Ce réseau constitue un levier pour articuler la formation initiale et la formation continue par la constitution d'équipes pluri catégorielles susceptibles d'intervenir en formation initiale (notamment dans les UE recherche) et en formation continue. Il s'agit par ailleurs de permettre à des enseignant-es de l'I.N.S.P.É. non enseignant-es-chercheur-es de s'engager dans des recherches collaboratives ; 2/ développer le transfert des recherches dans les formations initiales et continues en augmentant la visibilité des travaux à travers un site dédié (commun aux universités et académies), des publications scientifiques, professionnelles et grand public et des manifestations scientifiques plus nombreuses et mieux ciblées ; et 3/ renouveler les modalités de formation notamment à travers l'accompagnement par la recherche de dispositifs de formation par la simulation (en partenariat avec l'UFR santé) et de dispositifs de formation interprofessionnelles.

AXE 5 : Développer l'ouverture à l'international et l'internationalisation de la formation : dans la précédente offre de formation, chaque année, entre 30 et 40 étudiant-es faisaient le choix de la mobilité à l'international dans le cadre de stage de pratique accompagnée pour une période de quatre semaines. La mise en place de la nouvelle maquette et ses évolutions nous permettent de nous appuyer sur les apports positifs observés à l'issue de ces stages concernant l'acquisition des compétences professionnelles acquises et sur l'ouverture à l'interculturel chez nos étudiant-es. L'I.N.S.P.É. continuera à proposer à ses étudiant-es la possibilité d'effectuer un stage en mobilité à l'étranger pour acquérir les compétences professionnelles attendues et pour tendre vers un travail en synergie avec notre offre de formation et de certification concernant le CAPEFE (Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger) inclus dorénavant dans nos maquettes et avec la recherche au sein de notre établissement.

2.4 Partenariat et gouvernance mis en place entre l'I.N.S.P.É., les établissements et l'académie dans le cadre de cette stratégie.

2.4.1 L'I.N.S.P.É., composante de l'Université Rouen Normandie

Les personnels en poste à L'I.N.S.P.É., composante de l'URN, participent activement à la vie de l'université à travers l'implication d'enseignant-es, soit en tant qu'élu-es de différents services universitaires (SASCO *Service d'actions sociales et culturelles*, SAPHIRE *service d'accompagnement à la pédagogie, à l'hybridation, l'innovation pour la réussite étudiante*, commission FTLV, etc.) ou de conseils de l'université (CA, CFVU), ou en tant que membres de structures scientifiques (Laboratoires, IRIHS : Institut de Recherche Interdisciplinaire Homme et Société, etc.). L'institut est pleinement reconnu en tant qu'organisme de formation des enseignant-es, ce qui a amené la présidence de l'université à lui confier la mission de coordination de la « prépro éducation » des Licences qui en proposent. Cette mission se déploiera tout au long du contrat pour viser, *in fine*, une meilleure articulation entre les Licences et les masters MEEF.

L'I.N.S.P.É. est aussi reconnu comme lieu privilégié de la recherche en éducation et pilote du projet PIA3 100% IDT. L'IRIHS, fédération de recherche de l'URN, assure, avec le responsable scientifique directeur-adjoint à la recherche de l'I.N.S.P.É., le pilotage administratif du projet.

En octobre 2021, la Présidence de l'université a invité la direction de l'I.N.S.P.É. à présenter les recherches menées par les enseignant-es-chercheur-es de la composante, membres de différentes unités de recherche de l'URN et engagés dans la formation des enseignant-es ou des personnels de l'éducation. Les directions des composantes et des laboratoires étaient conviés et cet événement a rencontré un vif succès.

Cette réunion a permis d'initier une collaboration inédite, notamment avec l'UFR Santé autour de la formation par simulation. Ce type d'initiative sera reconduit.

2.4.2 Évolution du partenariat avec l'académie dans le cadre de la réforme des I.N.S.P.É

La collaboration se trouve aujourd'hui renforcée. Elle concerne notamment la DAFOP et la cellule CARDIE, le DRESRI, le conseiller technique ASH (CTASH), les inspecteurs et inspectrices en charge des dossiers (laïcité et Valeurs de la République, Maitrise de la Langue), les A-DASEN des deux départements, les IA-IPR pour les parcours disciplinaires. La nomination en juin 2020 d'une IA-IPR comme directrice académique adjointe à l'I.N.S.P.É. est facilitatrice.

A la faveur de la mise en place de la réforme, la collaboration I.N.S.P.É.- Académie est désormais formalisée et ritualisée dans le cadre de différents groupes de travail à focales multiples : pédagogique, budgétaire, RH, etc. Elle mobilise ponctuellement les services académiques (DPE, DAF par exemple). Sur le champ de la formation, les groupes de travail donnent lieu à l'élaboration de documents de référence, mobilisant l'expertise des deux I.N.S.P.É. et de l'académie : « Guide des tuteurs SOPA¹ », « Guide des tuteurs SRAC² », « Guide du suivi des stages établissement », « Protocole d'entretien pour les commissions mixtes de recrutement, à titre d'exemples, etc.

Cette collaboration est appelée à se renforcer encore dans le cadre de la mise en œuvre de l'EAFC (cf ci-après).

Le partenariat entre l'I.N.S.P.É. et l'académie se trouve également renforcé par la décision prise conjointement de placer les stages aux semestres 2 et 3 des masters MEEF. En effet, en dehors de l'étroite collaboration nécessitée par l'aspect organisationnel d'une mise en stage sur trois berceaux (lieux de stage) sur deux années, ce choix vise à réaffirmer une conception commune de la formation des enseignant-es dans laquelle l'immersion en milieu professionnel et la prise de distance accompagnée en cours sont d'égale importance et absolument complémentaires dans la consolidation des compétences professionnelles. La représentation antérieure de la formation qui fait succéder à l'apprentissage théorique en M1 la mise en œuvre pratique en M2, et cloisonne les lieux d'apprentissage, se veut définitivement révolue. Cependant, cet objectif n'est

¹ SOPA : stagiaires en observation et pratique accompagnée

² SRAC : stagiaires en responsabilité alternants contractuels

atteignable qu'au prix d'un partenariat repensé, dans son fondement comme dans son opérationnalisation. La mise en stage dès le M1 de tous les étudiant·es nécessite de consolider l'accompagnement pédagogique spécifique au tutorat mixte (tuteur et tutrice de terrain et d'I.N.S.P.É.), d'autant que ces étudiant·es peuvent être contractuel·les alternant·es. C'est d'abord le travail collaboratif entre les tuteurs et tutrices du terrain et de l'I.N.S.P.É. qui est en évolution. Cette évolution est menée conjointement par l'I.N.S.P.É., la DAFOP, les inspections et les missions formations. Elle s'est traduite par l'élaboration des guides amenés à évoluer avec l'expérience et par des demi-journées d'échanges de pratiques, par les commissions conjointes de recrutement des SRAC en juin et novembre, à partir de documents communs (grilles, référentiels). Parmi les instruments de la mise en œuvre, la nécessité d'une véritable structure d'interface qui facilite et rationalise la mise en stage apparaît (cellule partenariale mise en stage). D'autre part, la réforme multiplie les établissements impliqués dans la formation des enseignant·es. Les circulaires ou courriers académiques, les groupes de travail pilotés par la DAFOP, les notes de la DRESRI permettent de clarifier auprès d'eux à la fois les enjeux de la réforme et la raison des choix effectués qui seront opérationnalisés par les acteurs et actrices de l'I.N.S.P.É. Ces actions conjointes de pilotage ont un impact sur la représentation du métier d'enseignant et du rôle de l'établissement qu'il n'est pas encore possible d'évaluer.

A côté de la réforme, c'est la mise en œuvre du PIA3 100% IDT qui fait évoluer le partenariat, en particulier grâce à l'action 1 « Créer un observatoire de l'inclusion pour tous » et à l'action 2 « Structurer et déployer un réseau d'écoles et d'établissements formateurs ». Ces actions soutenues par la région Normandie se sont élargies avec notamment l'intégration du projet ORLYSUP dans l'action 1. Les projets de recherche collaborative sont présentés à la Commission académique d'accueil des projets de recherche qui examine et valide la faisabilité de ces projets dans les écoles et établissements de l'académie. Cette commission est présidée par la rectrice de l'académie.

2.4.3 Évolution du partenariat avec l'université du Havre Normandie

Conformément à la convention partenariale entre les deux universités de Rouen et du Havre qui a pris fin en août 2021, les étudiant·es de l'I.N.S.P.É. bénéficiant de leurs enseignements sur l'antenne du Havre étaient inscrit·es à l'université du Havre. Cette organisation s'est avérée complexe, notamment pour la gestion des ressources humaines. L'antenne havraise a vu ces dernières années plusieurs départs d'enseignant·es et d'enseignant·es-chercheur·es qui n'ont pu être compensés. Les grandes difficultés de recrutement d'un responsable des stages MEEF mention 1 pour cette antenne en 2021 ont fini par révéler les limites de cette organisation et les dysfonctionnements empêchant la dynamique de projet.

La prochaine convention a pour projet de rattacher l'ensemble des étudiant·es de master MEEF au sein de l'URN, l'antenne de l'I.N.S.P.É. restant ancrée dans les locaux de l'université du Havre, partenaire restant impliqué dans la formation des enseignant·es de l'académie. Ce modèle de convention existe déjà entre les deux universités pour la première année de médecine de l'UFR Santé. La gouvernance et la stratégie ne sont pas modifiées en profondeur, mais l'université assume pleinement l'engagement au sujet des ressources humaines. Cela permet d'envisager une évolution de l'offre dans les six années à venir, éventuellement en association avec l'I.N.S.P.É. de Caen, pour des parcours PLP ou numérique par exemple. La continuité du service public est ainsi garantie de même que la prise en compte de la spécificité du territoire havrais. Cette nouvelle convention donne la possibilité de répondre aux difficultés du territoire normand et l'université du Havre peut véritablement se positionner dans les projets, offrant aux étudiant·es l'ensemble des services dont ils et elles bénéficient actuellement.

III) Présentation de l'offre de formation

3.1 PERIMÈTRE

3.1.1 Orientations retenues pour les mentions de masters MEEF

L'offre de formation de l'I.N.S.P.É. proposée depuis la rentrée 2021 s'inscrit dans les objectifs attendus de la nouvelle réforme de la formation des enseignant·es et des personnels d'éducation. L'enjeu majeur est de

former des professionnels autonomes et responsables, les mettant en position d'effectuer et de justifier des choix scientifiques, didactiques, pédagogiques et éducatifs dès leur entrée dans le métier.

Deux orientations principales, s'inscrivant dans les axes stratégiques, ont été retenues pour structurer la nouvelle offre de formation de l'I.N.S.P.É.

Orientation 1 : ancrer l'offre de formation de l'I.N.S.P.É. sur son territoire en ciblant des thématiques articulées à des problématiques éducatives territoriales et en renforçant les interactions entre les acteurs et actrices de la recherche et de terrain.

Orientation 2 : concevoir une offre de formation de l'I.N.S.P.É. s'inscrivant dans un continuum de formation porté par un partenariat renforcé avec l'académie et l'URN et piloté par l'acquisition progressive des compétences professionnelles indispensables aux métiers du professorat et de l'éducation.

Ces orientations ont été établies en croisant le bilan des axes stratégiques 2017-2021, les enjeux nationaux de la réforme, les enjeux éducatifs du territoire normand (cf. Projet Pédagogique Normand, document de référence) et le projet PIA3 100% IDT.

Au-delà de ces orientations, cinq principes fondamentaux s'inscrivant dans les axes stratégiques définis précédemment permettent de structurer de manière heuristique et cohérente la nouvelle offre de formation de l'I.N.S.P.É. Ces principes intègrent à la fois des directives ministérielles et des choix identitaires pour l'I.N.S.P.É., composante de l'URN :

- **Principe 1** : Garder les mêmes Unités d'enseignement (UE), communes aux trois premières mentions des masters MEEF, durant les quatre semestres

Ce principe a été retenu pour contribuer à l'élaboration de maquettes de MEEF structurées par une approche par compétences, de manière identique et conformes aux prescriptions institutionnelles. Les maquettes de masters MEEF qui constituaient l'offre de formation de la période précédente étaient très disparates selon les mentions et parfois même selon les différents parcours d'une même mention, ce qui ne permettait pas d'appréhender globalement et simplement l'offre de formation de l'I.N.S.P.É., comme le notait le dernier rapport d'évaluation de l'HCERES (vague B, 2020-2021). Même si chaque mention de master MEEF a sa spécificité, les enseignements dispensés au sein de ces masters doivent tous s'inscrire dans un référentiel commun de formation aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle. Il nous a donc semblé important de rendre visible cette inscription partagée, à travers une structuration commune permettant néanmoins de construire des parcours de formation adaptés aux spécificités de chaque mention ou parcours de mention. Ce principe structurant vise également à permettre aux enseignant·es et intervenant·es dans plusieurs mentions de masters MEEF de se repérer plus facilement à travers des UE thématiquement identiques.

Cette structuration en UE communes durant les quatre semestres du master permet également d'harmoniser les pratiques d'accompagnement et d'évaluation des étudiant·es de ces masters, en fonction des compétences attendues en fin de formation initiale, selon les niveaux définis dans l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». Ce choix permet enfin de mesurer plus finement les besoins et les progrès des étudiant·es tout au long des deux années de master, et ainsi de les accompagner plus efficacement dans leur développement professionnel.

- **Principe 2** : Rendre l'étudiant·e acteur et actrice de sa formation

Ce principe qui contribue à l'axe 1 repose sur le fait que les formations dispensées au sein des masters MEEF sont des formations d'adultes destinées à former des enseignant·es ou personnels d'éducation qui devront assumer des choix et agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de leur futur métier. Pour assurer de telles formations, mais aussi pour permettre d'impliquer pleinement les étudiant·es dans leur formation, souvent perçue comme trop infantilisante, nous avons défini ce principe fondateur de nos formations. Adopter un tel principe impose de définir, au sein de nos formations, des espaces dans lesquels les étudiant·es devront faire des choix (modules, objet de recherche, orientations, etc.) et se positionner au niveau des compétences qu'ils et elles auront acquises ou qui devront être renforcées au cours de leur formation.

- **Principe 3** : Formation irriguée par la recherche

Ce principe, conforme aux directives institutionnelles et qui contribue à l'axe 4, sera au cœur des formations dispensées à l'I.N.S.P.É. Nous l'avons retenu parce que d'une part, la formation des enseignant·es ou cadres de l'éducation se situe à un niveau de master et que d'autre part, il n'est plus possible aujourd'hui de concevoir une formation aux métiers du professorat et de l'éducation sans prendre en compte les apports tant scientifiques que professionnalisants de la recherche en éducation et en formation. Ce principe de formation irriguée par la recherche pourra pleinement se réaliser en consacrant une UE entière à la pratique de la recherche visant ainsi à permettre à l'étudiant·e de bâtir et réaliser son projet de recherche en lien avec son projet professionnel, mais également en consacrant un certain volume horaire à l'analyse de pratiques professionnelles selon différentes approches scientifiques.

- **Principe 4** : Travailler en équipes pluricatégorielles

Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, une plus grande diversité d'enseignant·es sera impliquée dans la formation des enseignant·es et des personnels d'éducation de l'académie de Normandie. Cette diversité ne saurait se réaliser dans une juxtaposition stérile d'enseignements dispensés par les un·es ou les autres, mais elle devra s'inscrire dans une cohérence de formation co-construite avec les différent·es intervenant·es et assurée par la complémentarité des compétences de chacun·e. L'intégration de praticiens et praticiennes de terrain à hauteur de 33% dans les formations dispensées à l'I.N.S.P.É. sera travaillée dans une perspective de développement qualitatif des formations et non dans une visée strictement comptable. Ce principe s'inscrit dans l'axe 3 du projet d'accréditation de l'I.N.S.P.É.

- **Principe 5** : S'inscrire dans un continuum de formation

Ce cinquième principe, inscrit dans l'axe 2, est fondamental pour (re)penser les formations des enseignant·es et des personnels d'éducation et les inscrire dans une nouvelle temporalité qui prend en compte à la fois l'amont et l'aval des masters MEEF. Il impose de pleinement considérer la préprofessionnalisation, mais aussi la formation continuée et continue de ces personnels. Il implique de ne plus penser les contenus de formation dans un temps de formation réduit aux deux années de master, mais de les concevoir dans un temps plus long, allant de la licence aux premières années d'exercice des métiers du professorat et de l'éducation. Ce principe oblige donc à mettre en place un partenariat consolidé avec les différents acteurs et actrices de la formation des enseignant·es et des personnels d'éducation de l'académie de Normandie.

Au-delà de ces principes, l'éducation inclusive, parce qu'elle constitue une préoccupation éducative majeure sur notre territoire, sera un élément identitaire des formations dispensées à l'I.N.S.P.É.

3.1.2 Les mentions de master MEEF

Quatre masters et 15 parcours sont ouverts à la rentrée 2021 :

- **Le Master MEEF 1**, mention 1^{er} degré, forme de futur·es professeur·es des écoles aptes à enseigner en école maternelle et élémentaire.
- **Le Master MEEF 2**, mention 2nd degré, forme les futur·es professeur·es de collège, de lycée général, technique et professionnel. La mention se décline en 12 parcours définis en regard des disciplines des concours nationaux : Anglais, Économie – Gestion, Éducation musicale, Éducation Physique et Sportive, Espagnol, Histoire– Géographie, Lettres, Mathématiques, Philosophie, Physique – Chimie, Pro-Documentaliste, Sciences et Vie de la Terre.
- **Le Master MEEF 3**, mention Encadrement Éducatif, forme de futur·es CPE aptes à exercer leurs missions dans des établissements publics d'enseignement secondaire.
- **Le Master MEEF 4**, mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) forme à d'autres métiers de l'éducation et de la formation.

Les formations initiales dispensées au sein des trois premières mentions de masters MEEF doivent préparer les étudiant·es : 1/ à devenir des enseignant·es ou des personnels d'éducation armé·es pour entrer dans le

métier et assurer leurs missions, 2/ à développer, tout au long de leur cursus des savoirs opérationnels fondés sur l'expérience et l'analyse, adossée à la recherche, des pratiques professionnelles, des compétences professionnelles, mais aussi 3/ à réussir le concours qu'ils et elles visent. Pour répondre à cette volonté, les formations proposées veillent particulièrement :

- à la cohérence de l'offre de cours avec les problématiques récurrentes dans la classe ainsi qu'avec les évolutions récentes du système éducatif ;
- à la progressivité des enseignements délivrés en rapport avec le développement chez les étudiants de l'expérience du terrain afin de nourrir la dialectique théorie-pratique et de rendre intelligibles les ressorts de cette dialectique (« méthode de la réflexivité ») ;
- à permettre l'intégration de la recherche, en tant qu'attitude et contenu, à chaque moment du parcours MEEF, dans un décloisonnement qui donne tout son sens à la réalisation du mémoire.
- L'évaluation des UE et des Éléments Constitutifs (EC) devra intégrer une forte dimension orale pour préparer les étudiant·es aux épreuves orales des concours, mais aussi parce que l'oral est une dimension majeure de tout professionnel de l'éducation,
- Les épreuves de concours blancs ne peuvent constituer l'évaluation à part entière des UE/EC des maquettes de masters MEEF,
- Certains EC peuvent, de manière secondaire, viser une préparation à certaines épreuves du concours, mais seulement dans la mesure où la dimension professionnalisante attachée à ces épreuves est principalement travaillée.
- Le mémoire que doivent produire les étudiant·es des trois premières mentions des masters MEEF est un mémoire visant à traiter de manière scientifique un objet professionnel. La soutenance de ce mémoire est programmée en fin de S3 pour les 3 mentions de master, libérant ainsi le 4^{ème} semestre pour un travail spécifique de transposition des résultats de la recherche à la sphère professionnelle permettant ainsi la valorisation du mémoire réalisé lors de la 2^{ème} épreuve des concours de CAPES, CAPEPS, CAPET, CPE, CRPE.

Conformément aux principes 2 et 5, la nouvelle offre de formation de l'I.N.S.P.É. a été conçue de manière à permettre aux étudiant·es de master MEEF de faire des choix de formation leur permettant d'être pleinement acteurs et actrices de leur formation, mais également de pouvoir bénéficier de la totalité de leur formation initiale dans un temps post master. Ces choix pourront se faire en fonction de besoins personnellement identifiés ou de préférences assumées permettant à l'étudiant·e ou au fonctionnaire stagiaire de s'inscrire dans une perspective de développement professionnel propre à chacun·e. Un même EC pourra ainsi se décliner en plusieurs modules optionnels que l'étudiant·e, le ou la fonctionnaire stagiaire pourra choisir de valider soit durant son master, soit durant les années suivantes.

Conformément au premier principe, les maquettes de formation des trois premières mentions de master MEEF de l'I.N.S.P.É. se déclinent toutes en trois UE dont les intitulés sont identiques ou adaptés selon les mentions :

- **UE 1** : « enseignements des savoirs fondamentaux » pour les mentions 1 et 2, « enseignements relatifs à la construction du cadre de référence » pour la mention 3
- **UE 2** : « Contextes et stratégies d'enseignement et d'apprentissages », « Contextes et stratégies de l'action éducative » pour la mention 3
- **UE3** : « Pratique de la recherche : bâtir et réaliser son projet de recherche en lien avec son projet professionnel »

Les trois UE communes aux trois mentions contribuent à alimenter les quatre domaines prescrits par les textes officiels, à hauteur des pourcentages indiqués.

Enfin, au-delà de la thématique d'inclusion centrale dans les formations de l'I.N.S.P.É., les enseignements dispensés dans les trois maquettes des MEEF intègrent obligatoirement des formations à l'égalité filles/garçons, à la CN-EMI.

Le Master Pratiques et Ingénierie de la Formation a vocation d'accueillir des étudiant·es en formation continue ayant un projet professionnel de formation de formateurs et formatrices, de cadres dans l'Éducation Nationale et dans les collectivités territoriales et associatives. Elle fonctionne selon des modalités de formation hybride. Elle propose actuellement trois parcours complémentaires sur la région normande, comme au niveau national :

- *Besoin Éducatif Particulier (BEP)* : dans le domaine du handicap et des besoins éducatifs particuliers (BEP), approche de spécialité pour le développement de l'Éducation inclusive.
- *Conception et Animation de Dispositifs d'Enseignement et Formation (CADEF)* : approche généraliste de formation de formateur ou formatrice.
- *Petite Enfance et Partenariat Éducatif (PEPAD)* : dans le secteur de la petite enfance, les structures et collectivités territoriales, les écoles (dernière année).

Ces parcours sont proposés par l'I.N.S.P.É., en partenariat avec le département des Sciences de l'éducation de l'UFR SHS de l'université. Ils sont également conçus en partenariat avec l'académie de Normandie dans la mesure où le parcours BEP est en lien avec le CAPPEI (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée), le parcours CADEF l'est avec le CAFIPEMF (certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur, d'institutrice ou de professeur·e des écoles maître formateur) et le CAFFA (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique), et le parcours PEPAD en lien avec fonctions de direction et concours des collectivités territoriales.

L'architecture des nouvelles maquettes de la mention 4 élaborées dans le cadre du nouveau projet d'accréditation a visé plusieurs objectifs :

- Prolonger la réflexion sur l'adossement de certifications à des formations universitaires. Jusqu'à présent, seul le parcours BEP propose en M1 une certification de l'Éducation Nationale régie par décret (CAPPEI) adossée à une formation universitaire. Des échanges ont été engagés avec l'académie pour articuler le M2 CADEF avec les certifications CAFIPEMF et CAFFA dans un continuum de formation, en plus de la convention de partenariat de formation avec l'École Supérieure de Travail Social (ETSUP).
- Proposer des formations hybrides permettant le suivi à distance et l'attractivité de nos formations au-delà de la région normande. Le parcours CADEF est le plus avancé sur la formation hybride. Les parcours BEP et PEPAD se sont également engagés dans cette voie avec un nombre d'heures de formation en FOAD plus important et la mise à disposition de cours synchrones et asynchrones sur la plateforme. Les nouveaux parcours seront majoritairement en FOAD.

Pour les quatre mentions de master MEEF, la mise en œuvre du tronc commun a évolué pour répondre aux préconisations des conseils de perfectionnement de ces diplômes. Les contenus et les modalités des enseignements communs ont été adaptés aux attentes explicitées des étudiant·es (mise en œuvre du « tronc commun »). Les enseignements communs qui étaient auparavant cloisonnés dans une UE spécifique sont maintenant inclus au sein des UE1 Enseignements et savoirs fondamentaux et UE2 Contextes d'enseignement et stratégies d'enseignement-apprentissage. L'objectif est de créer davantage de liens entre ces enseignements et les enseignements disciplinaires. Par ailleurs, les thématiques abordées le sont dans un ordre qui accompagne la découverte et l'observation du terrain grâce aux stages. De même, l'évaluation progressive des compétences développées lors des stages renvoie à la progressivité construite dans ces enseignements.

- Stage 1 (M1) : thématiques laïcité ; égalité / compétences relatives à la posture et à l'éthique en classe et dans l'établissement
- Stage 2 (M1) : thématiques climat scolaire et réussite / compétences relatives à la conception et la mise en œuvre des séances ainsi qu'à la maîtrise et l'enseignement de la langue française.
- Stage 3 (M2) : thématiques diversité, hétérogénéité, inclusion / compétences relatives à la prise en compte de la diversité des élèves et à l'accompagnement de leur parcours de formation.

En mention 2 et 3, un oral assuré par un binôme (associant formateurs et formatrices disciplinaires et transversaux) est proposé aux étudiant·es MEEF au semestre 4 afin de préparer l'oral 2 (oral 3 pour le parcours EPS).

Enfin, le projet écrit+, déployé depuis la rentrée 2021 dans l'offre de formation, est conçu comme un dispositif servant de suivi hybride des étudiant·es. Ce dispositif les amène à la fois à se former en autonomie sur la plateforme écrit+ et sert aux enseignant·es de dispositif d'évaluation du niveau de français des étudiant·es dans chaque groupe TD. L'extraction des résultats des tests passés par l'intégralité des cohortes des trois antennes de l'I.N.S.P.É. est l'objet d'une analyse et d'une discussion avec les membres de l'équipe enseignant·e visant à s'appuyer sur le dispositif pour préciser les enseignements des faits de langue nécessaires à l'amélioration du niveau de français écrit des étudiant·es de Master 1.

Le dispositif est désormais adossé à un dispositif de tutorat étudiant : un groupe de quatre tuteurs et tutrices accompagne les étudiant·es, sur le site de MSA, de façon hebdomadaire et sur la base du volontariat, depuis novembre 2021.

3.1.3 Évolution de la nouvelle offre de formation MEEF (perspectives)

Nouveaux parcours pour la mention 2 :

Un nouveau parcours *Informatique* est à l'étude, en collaboration avec les universités du Havre et de Caen. Le développement de pratiques liées à l'algorithmique au collège ou l'apparition de l'enseignement commun « Sciences numériques et technologie » en 2^{de} ou de l'enseignement « Numérique et sciences informatiques » dans les programmes de lycée actuels rendent ce parcours pertinent. Au sein de l'URN, il sera possible de s'appuyer sur l'expertise des collègues du département d'informatique qui ont piloté les formations des enseignants du secondaire liées à ces enseignements.

Un parcours Professeurs de lycée professionnel (*PLP*) pour former les professeurs des lycées professionnels est à co-construire avec l'I.N.S.P.É. de Caen. Il peut aussi prendre appui sur le partenariat de l'URN avec l'université du Havre Normandie. Les deux I.N.S.P.É. pourront s'appuyer sur des expériences à mutualiser sur la partie disciplinaire comme sur la partie professionnelle. Actuellement, quelques étudiants lauréats du CAPLP sont inscrits dans les parcours de la mention 2 qui s'avèrent le plus pertinents pour eux, tels les lauréats du CAPLP Mathématiques-Sciences au sein du parcours Physique-Chimie.

Nouveaux parcours pour la mention 4 :

Le parcours PEPAD ne sera pas ouvert à partir de la rentrée 2022, suite au départ à la retraite d'enseignant·es assurant sa responsabilité et la majorité des enseignements dispensés dans ce parcours. En revanche, la création de deux nouveaux parcours est prévue :

Parcours Plurilinguismes et Enseignements en Français en France et à l'International (PEFFI)

La création de ce parcours Plurilinguismes et Enseignements en Français en France et à l'International pour la rentrée 2023 répond à un besoin identifié en termes de formation à l'échelle locale, à l'échelle nationale et à l'échelle internationale au sein de l'Éducation nationale et dans les réseaux de l'enseignement français et en français à l'étranger, ainsi que dans plusieurs pays francophones. Il s'adresse à des professionnels en exercice souhaitant évoluer dans leurs missions et développer des compétences d'expertise et d'ingénierie de projets plurilinguistes au sein de contextes éducatifs. De plus, l'existence du Certificat pour l'enseignement français à l'étranger (opérateurs I.N.S.P.É., décret 2020) et de la Certification à l'enseignement du français langue seconde (opérateur : rectorats académiques, décret 2004) soulignent à la fois les priorités et le besoin d'une formation créée en lien avec les recherches existantes, portée par les universités.

Actuellement, il n'existe aucun diplôme de niveau 7 (anciennement I) permettant de valider des compétences spécialisées sur ces questions à une double échelle. De ce fait, ce parcours PEFFI vise prioritairement le développement de compétences interculturelles spécialisées dans les contextes éducatifs caractérisés par une langue de scolarisation principale (le français) et plusieurs langues et cultures en circulation (langues des élèves et de leurs familles). Il s'appuie sur la notion d'inclusion éducative et sur les démarches de recherches collaboratives en éducation pour spécifier les choix didactiques et les interventions réflexives.

Parcours Direction d'Établissement d'Enseignement Artistique (DÉEA)

L'ouverture du parcours Direction d'Établissement d'Enseignement Artistique est prévue à la rentrée 2023. Il est proposé en double portage par l'I.N.S.P.É. et le département des Métiers de la Culture de l'UFR LSH, en partenariat avec le CEFEDM (Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique). Cette formation, unique en France, s'adresse aux personnels d'encadrement des écoles de musique et de conservatoires. À l'heure actuelle, seul le Conservatoire national Supérieur de Musique et de Danse de Paris, établissement du ministère de la Culture, propose une formation délivrant un Certificat d'aptitude (CA) de direction de conservatoire. Le constat opéré auprès des enseignant·es de musique, de danse et d'art dramatique diplômé·es d'État (DE) ou certifié·es (CA dans une discipline d'enseignement du ministère de la Culture), comme dans les différents réseaux professionnels des établissements d'enseignement artistique, montre que les personnels d'encadrement dans ce type d'école ne bénéficient pas des formations propres à leur champ d'action. Dans un contexte de structuration de l'ensemble des formations diplômantes du ministère de la Culture sur un schéma LMD, nombreux sont également les directeurs et directrices d'établissement souhaitant valoriser et développer – et pas uniquement par une VAE – leurs compétences. Les métiers de l'enseignement dans le champ des activités de pratique artistique en musique, danse et théâtre étant un des vecteurs majeurs de l'insertion professionnelle (97% d'insertion dans les cursus conduisant au DE), il est attendu que celle-ci soit particulièrement forte, augmentée encore par le parcours qualifiant dans laquelle s'inscrirait les candidat·es à cette formation et l'ancrage sur un dispositif de formation continue.

Ce nouveau parcours s'inscrit dans la collaboration forte qui unit par convention depuis plusieurs années le CEFEDM de Normandie à l'URN. Ce projet est le fruit des échanges entre les équipes pédagogiques du CEFEDM, de l'I.N.S.P.É. et du Département des Métiers de la culture de l'UFR LSH, ainsi qu'avec le CEFEDM de Auvergne-Rhône-Alpes. Ces collaborations, comme celles qui existent déjà notamment dans le master Direction de projets ou d'établissements culturels (N° de fiche RNCP34104), favoriseront une bonne visibilité de ce parcours, au niveau régional et national.

3.1.4 Interventions de l'I.N.S.P.É. dans d'autres formations que les MEEF

Les préparations aux concours

Les Agrégations

Dans les rapports HCERES des différents champs de l'URN de janvier 2021 des recommandations ont été faites relativement aux préparations aux agrégations portées par certains parcours de masters MEEF, indiquant notamment que ces préparations devraient être revues, soit en lien avec la mention de master MEEF, soit dans le cadre de Diplôme Universitaire (p.8 rapport 2^{ème} cycle, champ HCS).

Pour suivre ces recommandations, des rencontres ont été initiées, notamment avec la composante STAPS, pour faire évoluer ces préparations de manière à les intégrer plus naturellement aux parcours MEEF correspondants. Cette évolution nécessite des temps de concertation avec les responsables concernés, variables selon les disciplines, mais indispensables pour assurer un portage en bonne entente entre les différentes composantes de ces préparations spécifiques pour les étudiants visant la réussite de ces concours ambitieux et nécessitant une préparation exigeante. Une distinction entre les agrégations internes et externes devra nécessairement être faite du fait des différents publics visés et de l'implication de l'académie dans les préparations internes généralement co-portées et intégrées aux PAF des enseignants de l'académie.

Les CAPES/CAPET/CRPE

Les concours d'accès aux métiers du professorat ou de l'éducation ayant été déplacés en fin de master MEEF, l'université et notamment l'I.N.S.P.É. réfléchit à une modalité de préparation à ces concours distincte des MEEF. En effet, le devenir des étudiant·es ayant obtenu leur master MEEF, mais n'ayant pas réussi le concours qu'ils ou elles souhaitaient obtenir nous questionne et nous souhaitons y apporter une réponse, non encore aboutie à ce jour.

Les préparations aux certifications : CAPEFE, CAFFA, CAPPEI, CAFIPEMF

CAFFA

L'I.N.S.P.É. est impliqué dans la préparation à la certification CAFFA des enseignant·es du 2nd degré. L'objectif est de faciliter le passage d'enseignant·e à formateur ou formatrice d'enseignant·es impactant le développement professionnel et la transformation identitaire.

La co-responsable parcours CADEF mention 4 (PIF) de l'I.N.S.P.É. est la référente CAFFA auprès de la DAFOP. Des formateurs interviennent dans le programme de l'admissibilité (Analyse de pratique et posture réflexive du formateur 6h) ou de l'admission (méthodologie de la recherche 6h, Préparation à l'épreuve de pratique professionnelle 6, Culture professionnelle 3h).

CAPPEI

L'I.N.S.P.É. assure la formation de préparation à la certification CAPPEI des enseignant·es dans le cadre d'un adossement total au M1-BEP : 300h de formation répondant à la circulaire CAPPEI de 2017 comprenant plus de 38h recherche.

Le but de cette formation est d'apporter les contenus et l'analyse réflexive nécessaires qui sont indispensables pour les trois épreuves du CAPPEI, mais aussi pour la pratique professionnelle de l'enseignant spécialisé et la personne-ressource éducation inclusive.

CAPEFE (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement du Français à l'Étranger)

L'année 2020-2021 a été l'occasion pour l'I.N.S.P.É. de proposer et de tester la formation et la préparation au CAPEFE. En relation étroite avec les autorités académiques, un public composé d'étudiant·es en formation initiale et d'enseignant·es en formation continue a été accueilli en 2020-2021. La formation, d'une durée de 30 heures, s'appuyant sur les trois compétences attendues pour cette certification a permis à une grande majorité des candidat·es d'obtenir ce CAPEFE. L'I.N.S.P.É. a décidé de poursuivre cette expérimentation en intégrant cette préparation dans sa nouvelle offre de formation dans toutes les mentions et permettre ainsi à ses étudiant·es de construire un projet professionnel englobant l'interculturel et des mobilités à l'international. Les relations étroites avec la DAREIC (déléguée académique aux relations internationales et européennes) permettront de poursuivre cette même expérimentation auprès d'un public de formation continue. Pour prendre en compte la spécificité de cette certification, il a été décidé de proposer une préparation différenciée aux professeur·es des écoles, aux professeur·es de disciplines scientifiques et aux professeur·es de disciplines littéraires. Le CAPEFE fait partie des modules proposés au choix de l'étudiant·e ou du fonctionnaire stagiaire.

CAFPEMF

L'I.N.S.P.É. s'inscrit en tant que partenaire dans l'évolution du CAFPEMF. La réforme de cette certification implique que tout candidat ou candidate doit désormais bénéficier d'une formation de cinq semaines dont deux semaines de formation assurées conjointement par l'académie et par l'I.N.S.P.É. Lors de cette formation, des modules de méthodologie et d'initiation à la recherche sont proposés par les enseignant·es-chercheur·es de l'I.N.S.P.É.

Les formateurs de l'I.N.S.P.É. sont également mobilisés pour le jury de l'épreuve qui comprend à présent trois sessions.

Une mission de référent CAFPEMF a été créée cette année pour permettre une collaboration efficace entre les DSDEN et l'I.N.S.P.É. et pour mieux coordonner l'implication de l'I.N.S.P.É. dans les formations et dans l'élaboration des jurys de cette certification.

Il convient néanmoins de signaler que, même si l'I.N.S.P.É. est partie prenante et concerné par cette certification, il manque de moyens humains pour s'y investir autant qu'il le souhaiterait. Par ailleurs, la multiplication des sessions de jurys à des moments clés de la formation en MEEF1 et l'augmentation du nombre de candidat·es suite la réforme de cette certification rend d'une extrême complexité l'implication des enseignant·es de l'I.N.S.P.É. dans ces jurys.

3.1.5 L'ouverture à l'international

L'I.N.S.P.É. accueille des étudiant·es d'universités partenaires (Nijni-Novgorod, Murcie) et leur organise des stages de pratique accompagnée dans les différents établissements du système éducatif français ainsi que leur participation à des cours proposés au sein de notre établissement. La COVID ayant stoppé momentanément ces échanges, l'année 2021-2022 sera l'année de la restauration de ces échanges et de

nouveaux contacts avec d'autres partenaires.

Sollicité par l'I.N.S.P.É. d'Amiens, partenaire du PIA3 100% IDT, l'I.N.S.P.É. s'est inscrit dans la nouvelle programmation Erasmus+ (2021-2027) et plus particulièrement dans le programme « Académies Erasmus + des enseignants ». Ces Académies Erasmus+ s'inscrivent dans une perspective de développement de l'internationalisation des formations auxquels adhèrent l'I.N.S.P.É. et l'URN conformément à leurs axes stratégiques.

Le projet s'inscrira dans la politique de promotion de l'égalité des chances, d'excellence inclusive, de lutte contre l'illettrisme et de maîtrise de la langue française, et ciblera en particulier les enseignant·es du 1^{er} degré et les enseignant·es au contact des publics allophones. Le projet aura pour partenaires internationaux :

- L'université de la Basilicate, Matera, Italie
- L'université de Veliko Tarnovo, Bulgarie

et se développera selon trois grandes modalités :

- Produire et diffuser des modules de formation pour les futur·es enseignant·es, les enseignant·es, les formateurs et formatrices des académies partenaires ;
- Mettre au point et tester des modèles de mobilités (virtuelles, physiques et hybrides) ; mobilités sortantes des formateurs, formatrices et des enseignant·es de l'académie dans les pays partenaires (Italie et Bulgarie) et mobilités entrantes de formateurs et d'enseignants des pays partenaires
- Structurer un réseau de formateurs et formatrices des trois pays partenaires.

Le dossier a été déposé en septembre 2021, la réponse est attendue pour janvier 2022.

Un autre projet Erasmus+ (Action clé 2 Projet de partenariat) est en cours d'élaboration avec des partenaires de quatre pays européens : Grèce (Université de Patras), Portugal (Université d'Evora), Italie (Université de Palerme) et Espagne (Université de Valencia). Ce projet dont la thématique est la lutte contre les stéréotypes de genre implique des universités et des établissements du 2nd degré (collèges et lycées).

Les objectifs du partenariat sont les suivants : création d'outils pédagogiques (ex : Escape Game) et de formation, création d'un espace de mobilité pour nos étudiants (stages) et d'une option "européenne" dans le cadre des formations respectives.

Le projet, travaillé en lien avec la DAREIC (déléguée académique aux relations européennes et internationales et à la coopération) de l'académie, sera déposé en mars 2022 à l'Agence Erasmus+ en France. L'I.N.S.P.É. coordonne ce projet.

3.1.6 L'implication de l'I.N.S.P.É. en formation continue

L'I.N.S.P.É. est co-prescripteur, opérateur ou intervenant dans le PAF, selon les axes du schéma directeur national et ceux du projet pédagogique normand. L'école inclusive est le principal domaine d'intervention dans le premier et le second degré car c'est l'axe de recherche structurant de l'institut. Par des formations, des recherches collaboratives, des séminaires ou d'autres modalités, l'I.N.S.P.É. contribue à la transformation des « pratiques pédagogiques afin qu'elles soient inclusives pour tous, et en premier lieu pour les élèves BEP. » Il s'agit toujours de « favoriser la réussite de tous les élèves. » (Intitulés des dispositifs et modules du PAF (cf. 3.2.6).

L'I.N.S.P.É. intervient dans la formation des formateurs et des référents académiques : formation des référents AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) ; formations des tuteurs et tutrices ; formation des formateurs et formatrices CAFFA ; formation des CPC (CAFIPMF) dont les référent·es français·es des plans français et mathématiques. La formation des référent·es AESH, des formateurs et formatrices dont les candidat·es au CAFFA, des tuteurs et tutrices s'est développée tout au long de la dernière accréditation grâce au travail partenarial (cf. 3.1.4 Les autres formations). Sur ces champs préparant des certifications, la création de l'E AFC devrait permettre dans le cadre du partenariat avec l'I.N.S.P.É. d'unifier et d'améliorer les démarches de formation et de diplomation à l'intérieur de parcours dits d'approfondissement. Cela marquerait l'aboutissement du travail collaboratif entrepris depuis cinq ans.

L'I.N.S.P.É. contribue au développement professionnel des formateurs et formatrices sur les champs transversaux et disciplinaires. Ainsi, l'implication dans la formation des référents des plans français et mathématiques s'est mise en place en septembre 2021. Elle a concerné la thématique du langage et des

écarts de réussite. Une intervention de la référente culture de l'égalité / égalité filles garçons a été proposée en octobre 2021 aux formateurs et formatrices de Lettres, en collaboration avec l'inspection pédagogique. L'I.N.S.P.É. intervient ainsi pour partager les acquis de la recherche (notamment en sciences du langage) ou son questionnement dans des domaines qui ne faisaient pas l'objet de formations il y a quelques années. Par exemple, durant la précédente accréditation, les recherches sur l'oral pour apprendre ou l'oral vecteur des apprentissages, de même que sur le plurilinguisme, ont alimenté les séminaires « Parole de l'élève » des formateurs Maitrise de la Langue du 1^{er} et du 2nd degré de 2016 à 2019.

Enfin, doté d'un Centre de Simulations, l'I.N.S.P.É. souhaite continuer d'apporter son expertise notamment grâce au parcours CADEF au sujet de la diversification des modalités de formation. Là encore, le travail partenarial renouvelé dans le cadre de l'E AFC devrait donner cette opportunité.

3.2 DEPLOIEMENT DES FORMATIONS

3.2.1 Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations

Les dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations sont variables selon les différentes mentions de masters MEEF. Dans les mentions 2, 3 et 4, les formations sont majoritairement assurées à l'échelle d'un seul groupe, ce qui permet une coordination plus simple prise en charge par les responsables de mention ou parcours. Dans la mention 1, les directeurs et directrices d'études assurent cette mission.

Des conseils et des réunions

Les conseils de perfectionnement des diplômés se réunissent une fois par an, généralement en fin d'année universitaire, pour contribuer à faire évoluer les contenus et les méthodes d'enseignement.

Par ailleurs, des conseils de filière, généralement un par semestre et par niveau M1/ M2, sont proposés dans les différentes mentions ou parcours de mention. En mention 1, ils sont assurés par les directeurs et directrices d'études.

Des conseils d'antenne ont également lieu régulièrement (environ 1 par période de 4-6 semaines ou selon besoin) dans les antennes du Havre et d'Évreux pour permettre une diffusion des informations ou décisions récoltées lors des CODIR et une consultation des équipes locales. Ce type de conseil sera prochainement proposé à MSA.

Des réunions avec les directeurs et directrices d'études ont également été programmées cette année (une par trimestre) afin d'une part d'évaluer ce nouveau dispositif et d'autre part de mettre en partage les différentes modalités de suivi des étudiant·es proposées dans les groupes et de faire remonter les problèmes ou difficultés éventuellement rencontrés par les étudiant·es et/ou les enseignant·es.

Dans le 1^{er} degré, des réunions avec les PEMF, en lien avec une thématique sont organisées afin de coordonner les enseignements dispensés en formation initiale des professeur·es des écoles de l'académie (généralement en distinguant les deux départements, mais pas exclusivement).

Des journées spécifiques

Des journées réunissant les enseignant·es des trois antennes sont également programmées (quatre par an, généralement des mercredis pour permettre aux enseignant·es en établissement intervenant à l'I.N.S.P.É. d'y participer) afin de réfléchir à l'échelle de l'I.N.S.P.É. à l'évolution de dispositifs ou de modalités de formation dispensés au sein des masters MEEF. Ces journées de réunion sont aussi l'occasion de partager des informations et de présenter des travaux ou projets portés par des enseignant·es ou par des partenaires de l'I.N.S.P.É. Par exemple, la nouvelle directrice du MUNAE (Musée Nationale de l'Éducation) est intervenue lors de la dernière journée pour présenter le musée et ses différents sites (ressources et expositions) visant ainsi une collaboration plus étroite entre nos deux institutions. Ces journées permettent également de réunir des groupes de travail (GT) autour de projets ou de thématiques récurrentes :

- **GT1** : Évaluation des enseignements dans le cadre de la maquette (développement de l'approche par compétences)
- **GT2** : Qualité de vie étudiante

- **GT3** : Réflexion sur les modalités d'enseignement intégrant le numérique (que pourrions-nous conserver de l'expérience « enseignement à distance » ?)

L'ordre du jour de ces journées, actuellement proposé par la direction, sera prochainement discuté en commission permanente. Des moments de formation interne, proposés de manière récurrente et progressive, sont également envisagés, notamment autour de thématiques transversales pour lesquelles tous les enseignant-es ne sont pas forcément au fait des connaissances produites (Laïcité, égalité Filles/Garçons, etc.).

Une organisation administrative

Au niveau du pôle formation de l'I.N.S.P.É., une organisation administrative structurée en mentions et outils communs aux composantes de l'URN (UniversiTice, Apogée, Ade campus) est coordonnée par la responsable du pôle sur les trois antennes.

Une réunion hebdomadaire réunit les trois antennes, une autre réunit la responsable du pôle formation, la directrice administrative et le directeur adjoint formation. Des réunions trimestrielles sont organisées avec les responsables de mention MEEF. Au sein de l'Université, des contacts réguliers existent avec la composante UFR LSH et une référente I.N.S.P.É. a été désignée. Les contacts avec la DPE du Rectorat, des services des DASEN du 27 et du 76 sont quotidiens et deux réunions annuelles notamment dans le cadre de la préparation de la rentrée sont actées.

Les moyens de communication sont revus ou déployés : Gazette 103 (lettre d'informations interne dont l'appellation reflète le déploiement des formations dans les deux départements de l'académie 27 + 76), listes de diffusion, nouvelles adresses mails fonctionnelles (ex : pour MEEF 1, M1 de Mont Saint Aignan : scolarite1m1.inspe@univ-rouen.fr)

3.2.2 Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluricatégorielle

Les modalités de constitution des équipes pédagogiques pluricatégorielles sont au fondement de la qualité des enseignements qui seront dispensés dans le cadre de la formation initiale des enseignants ou cadre d'éducation. La visée des 33 % des praticiens de terrain intervenant dans cette formation initiale oblige à repenser ces modalités.

Dans le 2nd degré, il y a un historique des relations entre les acteurs et actrices académiques et les acteurs et actrices universitaires. La constitution d'équipes pluricatégorielles s'inscrit donc dans des relations antérieurement construites et non problématiques au sein de la mention 3 ou des différents parcours de la mention 2.

Dans le premier degré, où l'implication des professeur-es des écoles était plus ponctuelle et moins importante, il s'agissait d'élaborer conjointement avec les DSDEN et suivant un nouveau schéma les modalités d'implication des PEMF dans la formation initiale des futurs professeurs des écoles de l'académie. Pour la première année de mise en œuvre de la réforme, l'implication des PEMF s'est faite à partir de besoins exprimés par l'I.N.S.P.É. auxquels les DSDEN ont répondu (de 6 heures à 24 heures par PEMF suivant les enseignements à dispenser). Cette modalité a engendré une grande complexité d'organisation de cette implication, notamment pour l'élaboration des emplois du temps qui devaient à la fois tenir compte des jours de décharge des PEMF et des plages disponibles dans l'emploi du temps des différents groupes d'étudiant-es. Par ailleurs, le nombre important de PEMF assurant les enseignements fléchés pour eux dans la maquette MEEF1 (analyse de pratique professionnelle, culture numérique et EMI, anglais, etc.), a rendu difficile l'intégration et l'accompagnement de ces collègues dans les équipes pédagogiques, même si la mission de directeur ou directrice d'études a été pensée pour favoriser le travail en équipe pluricatégorielle et assurer la cohérence des enseignements dispensés pour un groupe d'étudiant-es.

Il est donc souhaitable de revoir cette modalité de constitution d'équipes pluricatégorielles pour permettre une meilleure intégration de ces collègues au sein des équipes pédagogiques. Il semble plus pertinent que des PEMF interviennent de manière plus importante que d'autres afin de favoriser le travail en équipes pluricatégorielles et la complémentarité des enseignements dispensés par les intervenants de ses équipes.

Des réunions de concertation avec les DSDEN 27 et 76 sont en cours sur ce sujet afin de rédiger ensemble

les principes de cette intégration. Lors de la dernière réunion début janvier 2022, se sont dégagées les pistes suivantes :

- Revenir à un jour fixe d'intervention
- Conserver les modules d'intervention d'une année sur l'autre pour ceux qui le souhaitent
- Connaître les souhaits d'intervention des PEMF avant les demandes MADT (Mise à disposition temporaire) à la suite de la régulation maquettes (mars)
- Envisager globalement l'implication dans l'évaluation (et non par module)
- Faire une place sur le site de I.N.S.P.É. pour les intervenant·es PEMF/MADT
- Faciliter la participation des PEMF aux journées des formateurs et formatrices I.N.S.P.É.
- Organiser des séminaires qui croisent les expertises (PEMF, enseignant·es de l'I.N.S.P.É., enseignants-chercheurs)

3.2.3 Déploiement de l'approche par compétences : construction des compétences professionnelles, évaluation et suivi de l'acquisition des compétences

S'inscrivant à la fois dans une perspective de professionnalisation de la formation des enseignant·es et de démarche commune à l'ensemble des masters de l'université, l'équipe de I.N.S.P.É. – direction et enseignant·es – a fait le choix d'une évolution progressive de l'évaluation des enseignements dispensés dans les masters MEEF vers une évaluation par compétences. Pour ce faire, un groupe de travail (GT) spécifiquement dédié à cette question a été créé. En effet, il est nécessaire que la concertation et l'harmonisation pédagogiques précèdent la mise en œuvre généralisée de cette évaluation pour en assurer la validité (d'où la création d'un GT spécifiquement dédié). Malgré les référentiels nationaux, les profonds changements générés par la réforme de même que l'abstraction que constituaient les nouveaux enseignements avant leur réalisation ne permettaient pas des concertations avisées en 2020-2021. Néanmoins, des choix et des outils ont été pensés pour permettre d'atteindre progressivement l'objectif d'une évaluation par compétences sur l'ensemble des maquettes, et d'abord en MEEF 1. Consulté en mai 2021, le service établissant le codage des maquettes avait cependant expliqué que le système informatique en vigueur à ce moment imposerait *de facto* un type d'approche dans la correspondance notes-compétences et qu'il serait difficile de livrer pour septembre un codage des maquettes en compétences. L'équipe de direction n'a pas souhaité que les choix soient dictés par l'outil informatique sur un sujet aussi important.

En 2021-2022, le GT évaluation des compétences a d'abord stabilisé les outils d'évaluation pour la mise en stage en s'appuyant sur l'expérience déjà acquise de l'usage des référentiels nationaux de compétences professionnelles. C'est la progressivité entre M1 et M2 qui a pu essentiellement être travaillée.

Pour la mention de MEEF 1

Lors des travaux de réflexion sur les maquettes, l'équipe des formateurs du MEEF 1 a rappelé le souhait commun de parvenir à terme à une évaluation par compétences, ce qui suppose :

- la mise au point d'un référentiel spécifique (référentiel métier ; fiche RNCP ; autres critères)
- la nécessité de définir des gradations dans les compétences.
- la production d'un portfolio (couplé ou non à d'autres outils).

Le groupe s'est accordé sur une évolution vers l'évaluation par compétences à proposer d'année en année, de manière progressive, à la validation des CFVU.

Les 50% d'oral doivent être respectés avec des modalités différentes (diaporama commenté, entretien, capsules vidéo, exposés, etc.). Pour parvenir à ces objectifs, le MEEF 1 privilégie dès cette année l'évaluation en contrôle continu.

Pour les UE2 (contextes d'enseignement et stratégies d'enseignement-apprentissage) et l'UE3 (pratique de la recherche), le groupe de travail a préféré une validation à l'UE, non à l'EC, ce qui permet d'évaluer des compétences professionnelles sur la base d'un référentiel adossé au référentiel national de compétences du Professeur des Écoles.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences sont à 100% en contrôle continu.

L'I.N.S.P.É. aspire à ce que ce travail d'évaluation soit mené dès 2022 par des équipes référentes constituées par des enseignant·es de chaque groupe, réunis en commissions (PEMF, enseignant·es, enseignant·es-chercheur·es, etc.) afin de statuer sur l'acquisition des compétences professionnelles. L'un des intérêts remarquables de l'équipe référente est que les regards croisés légitiment l'évaluation par compétences.

Entrent en compte dans l'évaluation : l'observation en situation (visites), la participation aux analyses de situations pédagogiques (ASP), d'autres travaux, oraux et/ou écrits. Cette validation peut, notamment, prendre appui sur la constitution d'un portfolio étudiant adossé à un bilan de positionnement.

Pour les mentions de MEEF 2 et MEEF 3 :

Les travaux de réflexion sur l'élaboration des nouvelles maquettes ont amené les responsables des stages des mentions 2 et 3 à développer la question de l'évaluation des compétences en s'appuyant sur le référentiel des compétences professionnelles (BO du 25 juillet 2013).

Ainsi un continuum a été élaboré dans la validation de ces compétences du M1 au M2 et pourrait s'étendre aux T1, T2, T3. Des compétences "prioritaires" à développer chez les stagiaires de M1 ont été ciblées pour ensuite les consolider en M2 et en développer de nouvelles. Afin d'aider le stagiaire à prendre conscience du développement de ses compétences, mais aussi de ses besoins, un document d'auto-évaluation a été créé afin que les tuteurs et tutrices confrontent leurs points de vue lors des visites de stage. Actuellement, tous les parcours des mentions 2 et 3 basent leur suivi sur ces modalités d'évaluation. Un bilan sera fait à la fin de cette année pour faire éventuellement évoluer le processus. En parallèle, afin de conserver un suivi durant toute la formation des étudiant·es de master MEEF, il a été demandé au service du SUN (service des usagers du numérique de l'université) de créer un portfolio afin que les tuteurs et tutrices renseignent le tableau des compétences au fil des stages et que, d'un semestre à l'autre, d'une année à l'autre, soit tracé un continuum dans ce suivi pour accompagner au mieux les étudiant·es dans le développement de leurs compétences professionnelles. Pour cette année, seul le parcours EPS bénéficiera de cet outil. Il sera testé et s'il paraît opérationnel, étendu dès l'année prochaine à l'échelle des mentions 2 et 3.

Pour la mention de MEEF 4

En mention 4, les modalités d'enseignement favorisent l'approche par compétences en alliant moment d'apports théoriques, analyse de pratiques, stages, valorisation des acquis de l'expérience individuelle et mise en synergie des expériences diversifiées au sein du groupe en vue de produire de nouvelles connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences individuelles. Dans chaque parcours est donc développée une pédagogie inclusive qui s'appuie sur le déjà-là de chaque étudiant·e.

Des compétences professionnelles communes, liées aux professions envisagées, sont définies à l'échelle de la mention. Puis, chaque parcours décline des compétences spécifiques. Ces familles de compétences mobilisées dans les deux parcours reconduits sont précisées en tenant compte du public de formés. Cette approche sera développée pour les deux nouveaux parcours avant leur ouverture.

En perspective : le DOSPE (Dossier de suivi professionnel en enseignement et éducation)

Le continuum porté par la réforme de la formation des enseignants et des cadres de l'éducation impose de penser la formation dans un temps plus large, en amont et en aval des MEEF. Les parcours de pré professionnalisation en licence permettent aux étudiant·es se destinant aux métiers du professorat ou de cadre d'éducation de commencer à développer des compétences professionnelles qu'il convient de reconnaître et d'inscrire dans le parcours de ces étudiants. De la même façon, une fois lauréats de concours, les enseignants ou cadres d'éducation débutants doivent parfaire leur formation et approfondir leurs compétences. Ces compétences, inscrites dans le référentiel métier, se développent différemment selon les parcours et les spécificités de chacun. L'idée de garder trace de ces compétences depuis la licence jusqu'aux premières années de titularisation, mais aussi celle de permettre à chaque futur·e enseignant·e ou cadre d'éducation de rendre compte de leurs compétences, suivant différents niveaux propres à chacun, nous a amené à penser l'élaboration d'un dossier de suivi professionnel. Ce dossier visera à accompagner et suivre l'étudiant·e/stagiaire/débutant·e dans la construction d'une professionnalité enseignante en lien avec le référentiel métier. Idéalement il suivra le ou la stagiaire tout au long de son cursus universitaire, puis de sa carrière professionnelle. Au cours du MEEF, il sera partagé avec les acteurs et actrices de la formation de l'étudiant·e.

Ce dossier sera constitué de trois parties :

- Une première partie comprend des grilles de positionnement : ces grilles sont conçues dans un but d'auto-positionnement et de certification de compétences professionnelles des étudiant·es/stagiaires/débutant·es au cours de leur formation, suivant cinq niveaux de compétences professionnelles.

- Une deuxième partie est constituée des travaux en lien avec l'expérience professionnelle de l'étudiant-e/stagiaire/débutant-e. Elle comprend donc :
 - les rapports et bulletins de visite qui auront été élaborés lors des stages que l'étudiant-e aura effectués avant d'être fonctionnaire stagiaire.
 - différents écrits en lien avec la formation universitaire, et notamment les écrits liés est aux expériences professionnelles. Ses écrits attestent de la réflexivité de l'étudiant/stagiaire et témoigne des étapes de sa professionnalisation.
 - des travaux produits par l'étudiant dans le cadre de ses travaux de recherche (compte-rendu de séminaire, mémoire, etc.). Ces écrits ont vocation à figurer dans le dossier dans la mesure où ils contribuent à la réflexion et au débat autour de la professionnalité enseignante.
- Une troisième partie est prévue pour témoigner des spécificités professionnelles de l'étudiant-e/débutant-e. Cet espace comprend différents certifications ou expériences spécifiques propres à chacun (CAPEFE, expérience à l'étranger, certifications diverses, etc.). Elle permet de reconnaître ou de mettre en avant des éléments caractéristiques des individus.

La question de l'hébergement d'un tel dossier se pose, dans la mesure où durant la période universitaire, le portefeuille d'expériences et de compétences PEC (<https://www.pec-univ.fr/>) pourrait servir de plate-forme support, mais qu'au-delà de cette période, et notamment à partir du moment où l'étudiant-e devient fonctionnaire, nous n'avons pas identifié de plate-forme pouvant l'héberger.

3.2.4 Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages

La double visée de formation professionnalisante de niveau master et de réussite aux concours donnant accès au professorat ou métier de l'éducation en fin de M2 a imposé de penser autrement la question de la place du stage pour les étudiant-es concerné-es.

A l'I.N.S.P.É., nous avons choisi de positionner ce stage en S2-S3 pour faire de l'alternance un véritable levier de formation, s'inscrivant dans une temporalité permettant tout à la fois de renforcer la capacité des étudiant-es à mettre en perspective et en discussion leurs connaissances scientifiques et professionnelles, en vue non seulement d'une optimisation de leur réussite au concours (temps de réflexivité), mais aussi d'un aménagement progressif de leur entrée dans le métier. Les maquettes des trois premières mentions de masters MEEF ont donc été conçues à partir de ce choix, ce qui signifie que l'I.N.S.P.É. devient véritablement un institut de formation étroitement lié aux expériences des étudiant-es et aux évolutions sur le terrain, tout au long de leur parcours. Ainsi les domaines prescrits de « stratégies d'enseignement et d'apprentissage efficace », « pratique réflexive et recherche » et « contexte territorial » sont directement croisés avec les retours d'expérience des étudiant-es. L'expérience précoce d'un stage en responsabilité pourra également permettre aux étudiant-es d'avoir une autre perception des enseignements relatifs au domaine des « savoirs fondamentaux » ou « construction du cadre de référence », de davantage appréhender la nécessité de maîtriser ces savoirs ou éléments de cadrage institutionnel dans l'exercice de leur futur métier.

Projection pour une organisation de l'alternance de contractuel-les sur S2 – S3 : deux berceaux accueillent deux promotions (M1 –M2) sur deux ans :

	Année 1		Année 2	
Berceau 1	Stage en responsabilité S3-M2A	Stage en responsabilité S2-M1C	Stage en responsabilité S3-M2D	Stage en responsabilité S2-M1E
	SOPA S1-M1C (2 semaines)		SOPA S1-M1E (2 semaines)	
Berceau 2	Stage en responsabilité S3-M2B	Stage en responsabilité S2-M1D	Stage en responsabilité S3-M2C	Stage en responsabilité S2-M1F
	SOPA S1-M1D (2 semaines)		SOPA S1-M1F (2 semaines)	

Les étudiant·es d'une même promotion commencent au S1 par un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) de deux semaines dans l'établissement où aura lieu leur stage en responsabilité en S2 (ici : Année 1 : ils ou elles sont désigné·es par S1-M1C et S1-M1D, sur les berceaux 1 et 2).

Ce premier stage a lieu sur le berceau des étudiant·es de M2 de la promotion précédente (désigné·es ici par S3-M2A et S3-M2B).

Au deuxième semestre, S2, les étudiant·es (M1C et M1D) poursuivent, sur le même berceau qu'au S1, par leur stage en responsabilité. (S2-M1C et S2-M1D).

Au troisième semestre, S3, ils ou elles poursuivent un stage en responsabilité, en échangeant les berceaux, ce qui leur permet de découvrir d'autres niveaux/cycles/publics. (S3-M2C et S3-M2D). Au cours de ce semestre leur établissement accueille la promotion suivante, en stage d'observation et de pratique accompagnée de deux semaines, qui prendra les classes en responsabilité à la fin du semestre. (S1-M1E et S1-M1F, puis S2-M1E et S2-M2F)

3.2.5 Laïcité, égalité fille/garçon, valeurs de la République, droits et obligations des fonctionnaires (préciser notamment le contenu et le volume horaire par thématique)

Les enseignements communs qui étaient auparavant cloisonnés dans une UE spécifique sont maintenant inclus au sein des UE1 et UE2 (tableaux de répartition en annexe 1). L'objectif est de créer davantage de liens entre ces enseignements et les enseignements disciplinaires. En mention 2 et 3, un oral assuré par un binôme (associant formateurs et formatrices disciplinaires et formateurs et formatrices et formateurs transversaux) sera proposé aux étudiant·es MEEF au semestre 4 afin de préparer l'oral 2 (oral 3 pour le parcours EPS). Par ces moyens et les échanges qui ont régulièrement lieu entre les responsables ou intervenant·es des enseignements communs et les responsables de parcours ou de mentions, les thématiques de l'enseignement commun devraient s'articuler aux spécificités des mentions ou parcours. Réciproquement, les spécificités des mentions ou parcours, leurs contenus pourront éclairer ces thématiques sous un prisme disciplinaire. Ces liens devraient se manifester de manière graduelle dans la future période d'accréditation.

- Laïcité - Valeurs de la République

La nouvelle période d'accréditation veut s'employer à rendre visible et lisible l'enseignement relatif aux valeurs de la République et au principe de laïcité, en affirmant sa dimension collaborative et pluridisciplinaire. La présence des « valeurs de l'école républicaine » dans le tronc commun des précédentes maquettes ainsi que l'ancrage usuel de ce domaine dans l'histoire-géographie, l'EMC et la formation CPE sont les points d'appui pour engager toutes les matières et toutes les mentions dans une approche concertée et harmonisée. La formation des formateurs et formatrices I.N.S.P.É. de toutes les disciplines est un axe important de la période afin que chacun reste au fait des questions posées dans ce domaine. Le but est également de favoriser la co-construction, la co-animation de séances privilégiant les travaux pratiques et l'étude de cas aux cours magistraux qui demeurent cependant nécessaires comme espace pédagogique de construction d'un savoir universitaire. Le partenariat avec l'équipe académique valeurs de la République s'envisage autour de la construction de séminaires ouverts à tous les personnels de l'académie.

Volume horaire :

En mention 1 : 26 h minimum dont 12 h en S1 (6h CM + 6h TD), 8h en S2 (2h CM + 2h TD+ 4hTP) et 6h au S3 (2h TD + 4h TP).

En mention 2 et 3 : 27h dans les enseignements communs dont 6h en S1 (6h CM + 6h TD), 18h en S2 (6h CM + 12 h TD) et 3h TD en S4.

- Égalité fille/garçon – culture de l'égalité

L'enseignement intitulé « Culture de l'égalité » a pour objectif de proposer des fondamentaux concernant les savoirs et enjeux d'une culture de l'égalité : articulé entre apports scientifiques et réflexion sur la pratique de classe, ce cours propose aux étudiant·es des clés de compréhension des situations inégalitaires, en problématisant leurs liens avec les questions d'égalité filles/garçons, de diversité et d'inclusion. Il permet ainsi d'envisager une progression entre la compréhension des inégalités systémiques et la mise en œuvre de situations égalitaires dans la classe.

Volume horaire

En mention 1 : 21h minimum dont 6 h en S1 (2h CM + 4h TD), 3h CM en S2, 6h TD en S3 et 6h en S4 (3h CM + 3h TD)

En mention 2 et 3 : 21 h minimum dont 15h dans les enseignements communs avec 12h en S1 (6h CM + 6h TD) et 3h TD en S4.

3.2.6 Formation à l'école inclusive par l'I.N.S.P.É.

En MEEF1, 2 et 3

Au sein de l'I.N.S.P.É., la formation à l'éducation inclusive a une place importante dans la formation initiale des enseignant·es (MEEF1, 2 et 3) comme dans la formation continue des enseignant·es et accompagnant·es (MEEF4-BEP mais aussi PAF-opérateur I.N.S.P.É.).

Les objectifs de cette formation sont de :

- connaître le cadre réglementaire et législatif et transmettre les valeurs de la République et notamment le principe d'égalité entre les élèves quelles que soient leurs caractéristiques
- comprendre les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive dans et hors l'école
- initier le développement des partenariats inter-enseignant (co-enseignement), inter-métiers (avec le médico-social) ou école-famille
- accompagner les enseignants dans le développement de compétences professionnelles visant à mieux identifier les besoins éducatifs des élèves et mieux s'y adapter (adaptation et différenciation pédagogique).

Ces objectifs sont mis en œuvre via des formations théoriques ou des séminaires s'appuyant sur les textes législatifs et les apports de la recherche mais aussi des recherches-actions sur site via des partenariats avec des établissements du 1^{er} comme du 2nd degré.

Volume horaire

En mention 1 : 27h minimum dont 2h TD en S1, 12h en S2 (4h CM + 5hTD +3h TP), 8h en S3 (5h TD + 3h TP) et 5h TD en S4.

En mention 2 et 3 : 25h minimum dont 18h dans les enseignements communs avec 15h en S3 (6h CM + 9h TD) et 3h TD en S4.

En Formation continue et continuée

L'I.N.S.P.É. contribue également à la formation continue des enseignant·es du 1^{er} comme du 2nd degré, mais aussi des personnels de l'encadrement éducatif avec des actions de formation proposées dans le cadre du PAF-opérateur l'I.N.S.P.É. ou PAF-académie :

- formation continuée des enseignant·es du 1^{er} degré (T1-T3) (en cours de construction en partenariat avec les DSDEN).
- formation continuée pour les enseignant·es du 2nd degré (T1-T3) à hauteur de 24h < une quinzaine de stagiaires issues de disciplines variées.
- formation continue pour les enseignant·es /personnels du 2nd degré : 18h sur faciliter l'inclusion pour tous ; 12h sur la prise en compte des Intelligences multiples pour vaincre les difficultés scolaires.
- formation des contractuel·les.

En Formation des doctorant·es avec charge d'enseignement

Dans le cadre de l'école doctorale, l'I.N.S.P.É. contribue à hauteur de 12h à la formation des doctorant·es chargé·es de cours sur les questions de la prise en compte des étudiant·es à BEP.

3.2.7 Déploiement du numérique

Déploiement de l'enseignement à distance

En mention 4, les parcours sont tous en formation hybride avec un nombre d'heures de formation en FOAD (Formation à distance) plus important et la mise à disposition de cours synchrones et asynchrones sur la plateforme. Les deux nouveaux parcours seront majoritairement en FOAD.

Enseignements CN-EMI

La Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (juillet 2013) a instauré les principes d'une éducation aux médias et à l'information et d'une éducation au numérique. Ces thématiques transversales sont dévolues dans l'établissement scolaire à l'ensemble des enseignant·es et personnels d'éducation. La compétence 9 du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation précise que l'enseignant doit être capable d'« intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier ». Par ailleurs, depuis 2015, l'EMI est inscrite dans tous les programmes disciplinaires et champs d'intervention éducative, du cycle 2 à la Terminale. Celle-ci, intégrée au dispositif EMC, nécessite de disposer d'une solide culture de l'information et des médias, et d'outils didactiques et pédagogiques pour former les élèves aux problématiques médiatiques et informationnelles. Enfin, les sujets de concours accordent de plus en plus de place à ces questions vives liées à la société dite numérique ou de l'information, ainsi qu'à la compréhension par les candidat·es aux métiers du professorat et de l'éducation des enjeux didactiques, pédagogiques et éthiques, liés à l'éducation par et au numérique.

Dans ce contexte, l'I.N.S.P.É. a repensé son offre de formation dans le domaine de la culture numérique et de l'éducation aux médias et à l'information. À cette fin, l'enseignement CN-EMI est commun à toutes les mentions et porte notamment sur l'utilisation du numérique à des fins de développement professionnel, la gestion par l'enseignant de son univers informationnel, la mobilisation du numérique pour concevoir ses séquences d'apprentissage ou encore la participation au développement de compétences numériques chez l'élève. Tout ceci implique notamment la connaissance des logiques économiques, culturelles et politiques des services en ligne, la sensibilisation aux pratiques réglementaires et morales liés aux écrans, l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD) dans les pratiques numériques enseignantes, qu'elles soient formelles ou informelles, ainsi que la prise en compte des enjeux de la mise en œuvre de l'EMI dans le cadre des référentiels et programmes disciplinaires.

Tout en tenant compte de la spécificité de chaque mention, l'enseignement CN-EMI vise à amener les étudiant·es à se construire une culture commune, en sensibilisant aux enjeux sociétaux et éducatifs des usages des écrans, et en sensibilisant à une disposition éthique face aux objets et situations engageant le numérique dans et hors l'établissement. En plus de ce socle, chaque parcours, en fonction de son projet pédagogique, peut solliciter des interventions spécialisées, de façon à favoriser la variabilité et l'adaptabilité des contenus aux missions et cadres d'action des différent·es enseignant·es et personnels d'éducation.

Ces contenus sont définis en fonction des programmes disciplinaires, notamment les compétences EMI dans chaque discipline, et sont adossés au Référentiel de compétences numériques des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. En mention 2 par exemple, l'enseignement CN-EMI se déploie selon une modalité transversale à tous les parcours et selon une modalité spécifique à chacun des parcours. Pour cette seconde modalité, les contenus abordés résultent d'échange entre l'équipe CN-EMI et les responsables desdits parcours. Selon les préconisations institutionnelles, l'enseignement CN-EMI devra mener à brève échéance à la certification PIX+ Édu pour les étudiant·es.

Le déploiement de la certification PIX en formation continue appuiera largement cette dynamique de l'offre, dans la logique du continuum.

3.2.8 Mise en œuvre de la démarche qualité

L'URN place la qualité des formations comme un axe politique majeur de sa politique avec la présence d'un VP en charge de ces questions. Dans ce cadre, la démarche qualité tend à se réaliser par une démarche continue d'évaluation des formations à la fois quantitative et qualitative. A l'I.N.S.P.E., cette démarche se fait, dans un premier temps, au sein des conseils de perfectionnement dans chacune des mentions de master MEEF.

Des questionnaires de satisfaction et d'adéquation aux besoins de formation des étudiant·es et des stagiaires sont également mis en place dans certains modules de formation (certains enseignements communs et modules de formation des doctorant·es à mission d'enseignement).

Par ailleurs, l'observatoire de la vie étudiante, de la formation et de l'insertion professionnelle (OVEFIP) établit, chaque année, des statistiques sur la sélection des étudiant·es admis·es en M1 par e-candidat, l'évolution des effectifs dans chacun des parcours, le type de publics (baccalauréat d'origine par exemple), leur réussite aux masters et aux concours. Un des objectifs du dernier dossier d'accréditation était la mise en place d'un suivi

de poursuites d'études et d'insertion professionnelle. Toutefois nous ne disposons pas encore d'un dispositif organisé permettant d'identifier le devenir des étudiant·es qui se sont réorienté·es en cours de master MEEF ou qui sont titulaires du master MEEF. En lien avec l'OVEFIP, un double suivi de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle des titulaires de MEEF sera donc organisé et réalisé avec les partenaires du projet. Ce suivi permettra d'abonder les réflexions des conseils de perfectionnement des mentions de master MEEF, du COSP et du conseil d'institut.

Enfin des procédures internes d'évaluation ont été mises en place dès 2016 à destination des enseignant·es stagiaires du second degré visant à appréhender leur développement professionnel en lien avec les stages et la formation à l'université. Ces dernières ont donné lieu à plusieurs publications scientifiques. Ce premier travail va être généralisé à l'ensemble des mentions de master MEEF sous la forme d'un suivi longitudinal et davantage partagé et diffusé à l'équipe des formateurs (universitaires et académiques). Dans cette optique, une première version d'un observatoire de la vie étudiante à l'I.N.S.P.É. a été conçue avec les acteurs et actrices académiques. Cet observatoire a pour ambition de mieux connaître les étudiant·es (parcours, motivations, représentations, difficultés rencontrées, besoins de formation, etc.), à appréhender les effets de la réforme, à étudier comment les étudiant·es vivent dans les différents espaces fréquentés durant leur master (I.N.S.P.É. vs lieux de stage) et à réguler l'offre de formation proposée. Cet observatoire, à la fois quantitatif et qualitatif, est constitué d'une enquête par questionnaires sur différents temps du master MEEF (début S1, fin S2, début S3, fin S4), des réunions régulières avec un panel d'étudiants (*focus groups* en fin de S2 et au S4 avec étudiants représentant la diversité des parcours) et des réunions avec les directeurs et directrices d'études et les responsables de parcours pour avoir des retours à l'échelle des groupes.

Un des objectifs pour la période 2022-2026 consistera à exploiter cet observatoire pour réguler les formations et à le mettre en lien avec les données de l'OVEFIP sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des étudiant·es de masters MEEF. Dans cette optique, l'ingénieur d'études du pôle recherche de l'I.N.S.P.É. a pour mission de collecter, de traiter et d'analyser les données en collaboration avec le COSP, la direction de l'I.N.S.P.É. et la chargée de mission de la qualité de vie étudiante.

3.2.9 Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations

L'I.N.S.P.É. est organisé autour de sept pôles auxquels une cinquantaine d'agent·es est rattachée : formation, audiovisuel et communication, recherche et innovation, ressources humaines, financier, technique et logistique. La directrice administrative, attachée principale d'État, est assistée par une secrétaire de direction de catégorie C.

Le Pôle Formation assure toutes les opérations de scolarité, sous la supervision de la direction de l'institut, et en étroite collaboration avec la DEPE, les UFR SHS, LSH, STAPS et Sciences et Techniques, l'université du Havre Normandie et avec les services académiques (académie de Normandie et les DSDEN de l'Eure et de la Seine Maritime. Il est composé de 16 agent·es (1 en catégorie A, 6 en catégorie B et 9 en catégorie C), dont douze agent·es et un chef de service à MSA, de 1,5 agents sous l'autorité de la directrice administrative du campus d'Évreux et d'1,5 agent sur l'antenne du Havre.

L'organisation est basée sur le découpage par mention et chaque gestionnaire a en charge la totalité des actes de gestion, de la candidature à la délivrance du diplôme. Les collègues gestionnaires et enseignant·es peuvent s'appuyer sur le ou la référente de mention. Une gestionnaire gère l'ensemble des stages du 2nd degré et des enseignements communs. L'ensemble des gestionnaires est formé à la totalité des outils de scolarité.

Des gestionnaires sur une partie de leurs missions sont affectés au secrétariat des relations internationales, au CAPEFE et à la formation des doctorant·es.

Un agent est le relais Apogée et la gestionnaire de la plateforme UniversiTice.

Trois collègues représentant l'équivalent de deux temps pleins gèrent la saisie des emplois du temps et la réservation des salles.

Un collègue assure l'accueil physique des étudiant·es.

Le pôle recherche et innovation est constitué d'1 ingénieur d'études et d'un ingénieur de recherche et de deux ingénieurs d'études recrutés par l'IRHIS, sur des actions du PIA3 100% IDT, mais affectés à l'I.N.S.P.É.

Le pôle audiovisuel et communication est constitué d'une technicienne audiovisuelle et de 50 % de secrétaire administrative en charge de la communication. La technicienne audiovisuelle est notamment en charge de la formation auprès des formateurs sur des outils pédagogiques innovants comme les salles comodales ou le centre de simulation.

Le pôle financier est composé de deux adjoints et d'un responsable de catégorie B.

Le pôle ressources humaines et affaires générales est composé de deux adjoints et d'un responsable de catégorie B.

Le pôle logistique comprend différents services ; l'accueil, l'entretien, la cafétéria et la restauration, la reprographie et le laboratoire. La responsable de catégorie B encadre les 13 agents du pôle de catégorie C.

Le pôle technique comprend les services de prévention (1 agent), d'informatique (2 techniciens) et de maintenance (4 adjoints). Un responsable de catégorie A encadre les sept agents du pôle.

3.3 PLACE DE LA RECHERCHE

La particularité de l'I.N.S.P.É. est de recruter des enseignant·es-chercheur·es dans différents domaines d'expertise : didactique des disciplines, pédagogie, pratiques d'accompagnement de publics à BEP, usages du numérique en éducation et formation, management des établissements publics, par exemple. Le master MEEF est une formation universitaire. Dans la conduite de ses campagnes d'emplois, l'URN soutient chaque année le recrutement des professeur·es des universités, de maîtres et maitresses de conférences et d'attaché·es de recherche à l'I.N.S.P.É. sur la base des propositions du conseil de la composante. Dans ce cadre, la direction de l'institut engage des discussions avec celles des laboratoires et des autres composantes afin de concevoir des profils de poste répondant à ses besoins en enseignements, aux axes de recherche au sein des unités et à la politique scientifique de l'I.N.S.P.É. La production de connaissances dans les unités de recherche nourrit les formations dispensées dans les mentions de master MEEF. A l'URN, les enseignant·es-chercheur·es de l'I.N.S.P.É. sont impliqué·es dans l'animation des axes de l'IRHIS, fédération de recherche en sciences humaines et sociales de l'URN, qui rassemble douze unités de recherche. Au cours du dernier contrat, la composante a réaffirmé la volonté politique de relier les résultats de la recherche en éducation aux actions sur le terrain. Sa direction soutient les recherches collaboratives en interdisciplinarité notamment par l'attribution de financements venant compléter ceux des unités de recherche ou de la fédération. Le nombre de manifestations scientifiques ouvertes au grand public au cours du dernier contrat témoigne de la vivacité de ces recherches. A l'échelle nationale, le réseau des I.N.S.P.É. joue un rôle d'animation scientifique qui facilite les échanges entre les différents instituts. Enfin, les enseignant·es-chercheur·es en poste à l'I.N.S.P.É. ont été les initiateurs de grands projets de recherche structurant à l'échelle de l'URN ou de plusieurs établissements universitaires.

3.3.1 Modalités d'articulation formation / recherche et laboratoires d'appui des formations

La place de la recherche dans la formation initiale et continue des enseignant·es constitue un enjeu central à l'I.N.S.P.É.

Dans cette optique, trois transformations ont été réalisées dans la nouvelle offre de formation des mentions 1-2-3 afin de renforcer les liens recherche-formation (axe 4) :

- La place de l'UE3 qui concerne le projet de recherche de l'étudiant·e est renforcée dans le master MEEF (100h eq.TD). Par ailleurs, compte tenu de la modification de la place du concours, la temporalité du parcours recherche de l'étudiant·e a été modifiée (voir tableau ci-dessous). Le mémoire est maintenant soutenu au semestre 3 (voir annexe 4) ; le semestre 4 étant dédié à l'exploitation du mémoire pour mieux analyser les pratiques professionnelles, se construire en tant que sujet professionnel et se préparer à l'oral 2 des concours (valorisation de la recherche effectuée dans le cadre du mémoire). Cette organisation

permet aussi de laisser le temps à chaque étudiant·e d'opérer une gradation vis-à-vis de la problématique de son mémoire et des objets de recherche sous-jacents.

- Des analyses scientifiques de pratique sont mises en place dans l'UE2. Celles-ci permettent à l'étudiant·e d'éclairer des situations professionnelles à l'aide de cadres scientifiques pluriels.
- Enfin, à l'image de ce qui est réalisé en mention 4, il est prévu que les étudiant·es puissent assister une manifestation scientifique obligatoire dans leur parcours de formation.

Ci-dessous, le tableau répertoriant les attentes, contenus et évaluations des quatre semestres des mentions de MEEF 1-2-3 :

Visées	S1 : Concevoir son projet de recherche	S2 : Rédiger son projet de recherche	S3 : Réaliser son projet de recherche	S4 : Exploiter son projet de recherche
Contenus (Apports théoriques et méthodologiques)	- Élaboration du questionnaire - Premier ancrage théorique - projection dans un choix de données possibles pour mener la recherche	- Cadre théorique rédigé - Méthodologie prévue, décrite et justifiée - Recueil de données engagé - Éventuellement ébauche d'analyse	- Analyse des données, et rédaction finale du mémoire - Préparation de la soutenance.	- Identifier et expliciter les apports de la recherche conduite dans : 1. La conception, la mise en œuvre et l'analyse de la pratique professionnelle 2. les transformations dans la construction du sujet professionnel
Evaluation	- Écrit de 20000 signes ou (au choix des responsables d'option) diaporama contraint	- Écrit de 50000 signes : rédaction de l'ensemble du projet (les données peuvent être brutes), avec échantillon d'analyse si possible	Mémoire (80000 signes) et soutenance (harmoniser la part de l'oral et de l'écrit entre les mentions : 25/75	Évaluation orale préférable

En mention 4 ouverte en formation continue, la transformation aboutit à introduire un cours commun : « Actualités de la recherche ».

Les formations dispensées dans les mentions de master MEEF peuvent s'appuyer sur une grande diversité scientifique des laboratoires de l'université.

Mention - Parcours	Laboratoires d'appui
Mention 1	CIRNEF (Centre Interdisciplinaire Normand en Education et Formation), CETAPS (Centre d'Etudes des Transformations des Activités Physiques et Sportives), LDAR (Laboratoire de Didactique André Revuz), DY LIS (Dynamique du Langage In Situ), CRFDP (Centre de Recherche sur les Fonctionnements et Dysfonctionnements Psychologiques), IDEES (Identités, Différenciation et Espaces), ERIAC (Equipe de Recherche sur les Aires Culturelles), GRHIS (Groupe de Recherche d'Histoire)
Anglais	ERIAC

Mention 2	Documentation	CIRNEF, ESO (Espaces et Sociétés)
	EPS	CETAPS, CIRNEF
	Espagnol	ERIAC
	Économie Gestion	NIMEC (Normandie Innovation Management Entreprise Consommation).
	Histoire Géographie	IDEES GRHIS
	Mathématiques	LDAR (Laboratoire de didactique André Revuz), LMRS (Laboratoire de Mathématiques Raphael Salem)
	Physique-Chimie	PBS (Poylmères, Biopolymères Surfaces), LDAR
	Éducation musicale	CERDEDI (Centre d'Études et de Recherche Editer/Interpréter)
	Sciences de la vie et de la terre	CBS (Chimie Biologie et Santé), LDAR
	Philosophie	ERIAC
Lettres	CEREDI	
Mention 3		CIRNEF
Mention 4	Besoins Éducatifs Particuliers	CIRNEF, DY LIS, CRFDP, LDAR
	Conception et Animation de Dispositifs d'Éducation et de Formation	CIRNEF
	Direction d'Établissement d'Enseignement Artistique	CIRNEF, CETAPS, CEREDI, GRHis
	Plurilinguismes et Enseignements en Français en France et à l'International	DY LIS, CIRNEF

3.3.2 Structuration de la recherche en éducation et en formation

L'I.N.S.P.É. ne comporte pas de laboratoire spécifique. La recherche à l'I.N.S.P.É. est pilotée et régulée par la commission recherche-formation (voir p 6). En continuité avec la politique de soutien de la recherche depuis 2016 (voir p. 13), des appels à projets permettent de soutenir et d'accompagner les recherches collaboratives, les manifestations scientifiques et d'aider à la publication. Plus spécifiquement, la recherche est structurée en trois thèmes interdisciplinaires en lien avec les problématiques éducatives territoriales :

- Diversité individuelle et sociale des élèves,
- Enseignement-apprentissage des fondamentaux,
- Développement professionnel et dimension collective du métier

Tous les enseignant-es-chercheur-es sont membres d'une unité de recherche de l'URN.

En 2021-2022, 23 enseignant-es-chercheur-es sont en poste à l'I.N.S.P.É. (contre 28 l'année précédente). Lors de deux prochaines années, il est prévu six départs à la retraite alors que seuls trois postes de maître de conférences ont été votés pour la prochaine campagne d'emploi. L'I.N.S.P.É. sera ainsi confronté à une situation critique avec un total prévu de huit postes d'enseignant-es-chercheur-es à remplacer. La rencontre entre la direction de l'I.N.S.P.É. et les directeurs et directrices de laboratoires et de composantes de l'URN initiée par la présidence de l'URN en octobre 2021 a permis de présenter les spécificités de l'I.N.S.P.É. et les besoins prioritaires de la composante en matière de formation et d'encadrement scientifique pour les années à venir. Plus spécifiquement sept besoins prioritaires (non-hiérarchisés) ont été mis en évidence :

- Culture numérique
- École inclusive
- Didactique des mathématiques
- Enseignement de l'EPS
- Didactique des langues
- Didactique du français
- Analyse de pratiques professionnelles, didactique professionnelle

3.3.3 Pourcentage des personnels de l'I.N.S.P.É. impliqués dans une recherche en éducation et en formation à dimension nationale ou internationale

Un nombre croissant de personnels de l'I.N.S.P.É. est engagé dans des recherches en éducation et formation (voir tableau en annexe). Ces personnels sont pluri-catégoriels (enseignant-es-chercheur-es ; enseignant-es ; Ingénieur-es) et représentent plus de 35% des personnels de l'I.N.S.P.É. (voir tableau en annexe). Par ailleurs, certains formateurs ou formatrices se sont engagé-es dans des parcours doctoraux (deux ont soutenu leur thèse en 2019 et une enseignante est actuellement en thèse). L'objectif est d'augmenter le nombre de personnels engagés dans ces recherches notamment en leur facilitant l'accès au parcours doctoral.

3.3.4 Implication de l'I.N.S.P.É. dans des programmes nationaux ou internationaux financés sur appels à projets

La dynamique locale et régionale de recherches collaboratives a connu un essor important ces dernières années puisque quinze recherches collaboratives ont été soutenues par l'I.N.S.P.É.

Conformément au rapport HCERES, l'I.N.S.P.É. renforce la dimension nationale comme celle internationale des recherches collaboratives notamment (mais pas exclusivement) via le PIA3 100% IDT. Dans ce cadre, un ensemble de projets sont portés par des enseignant-es-chercheur-es de l'I.N.S.P.É. :

2018- 2022 : « **Les unités d'enseignement autisme à l'école maternelle (UEMA)** » (Porteur : Amaël André). Projet financé par le CNSA et l'Institut de Recherche en santé publique (83 K€). Ce projet de recherche porté par le laboratoire CIRNEF en partenariat avec le laboratoire CRFDP vise à mieux comprendre le parcours inclusif des élèves avec TSA scolarisé-es dans le cadre des UEMA à l'école maternelle et l'articulation entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire. Trois axes interconnectés sont investigués : le développement de l'élève, la collaboration entre professionnels et les relations école-famille. Ce programme mené sur deux écoles du 76 et du 27 associe dix enseignant-es-chercheur-es (dont un canadien), un enseignant, une ingénieure de recherche et un médecin.

2018-2023 : « **Littératie médiatique des adolescent-es** » (Porteurs : Éric Delamotte et Catherine Delarue Breton). Projet financé par le Fond Nationale de la Recherche Scientifique (30000 €). Le programme de recherche francophone Littératie médiatique des adolescent-es porté par l'Université du Québec à Montréal (Canada), l'Université Catholique de Louvain (Belgique), l'Université de Genève (Suisse) et l'URN (France), étudie les compétences des élèves en littératie médiatique, traditionnellement définie comme la capacité à accéder aux médias, à la compréhension et à l'évaluation critique des médias et de leurs contenus, et la création de messages médiatiques dans une variété de contextes. Il s'intéresse donc aux compétences des élèves de 3ème en matière de lecture, écriture, verbalisations orales nécessaire dans la recherche et le traitement d'informations à distance.

2021-2024 : « **La WebRadio Fréquence Andelle : un exemple de littératie médiatique à l'école** » (Porteuse : Catherine Delarue Breton. Projet financé par la caisse des dépôts (13 K€). En lien avec le projet « littératie médiatique des adolescent-es », ce projet porté par le Dylis en partenariat avec ESO vise le développement de compétences professionnelles d'enseignantes et CPC du primaire dans le domaine de la littératie, et notamment de la littératie médiatique, entendue comme la capacité, pour les élèves, à accéder d'une part à la compréhension et l'évaluation critique des médias et de leurs contenus, d'autre part à la production de contenus médiatiques (textes, documents) dans une variété de contextes, et notamment en contexte numérique.

2018-2021 : « **École, Parole de l'élève et Plurilinguisme : Recherche collaborative au lycée de San Francisco** » (Porteuse : Véronique Miguel-Addisu). Projet financé par l'AEFE et le lycée français de San Francisco (13.5 K€). Ce projet porté par le DYLIS et soutenu par l'IRHIS vise à développer un protocole de formation in situ de type « école apprenante », et à améliorer l'enseignement/apprentissage de l'oral dans les classes de primaire. Le besoin de l'équipe de chercheur-es est de documenter les pratiques langagières des acteurs et actrices de ce protocole (les élèves et leurs familles, mais aussi les enseignant-es), dans et hors de l'école (sociolinguistique scolaire). Pour ce faire, la charter school franco-américaine de Santa Rosa (SF2, AEFE, Californie) a été incluse au projet à des fins de recherches.

2021-2025 : « **ORLYSUP** » (Orientation Lycée-Enseignement supérieur, porteuse Carole Daverne-Bailly). Projet financé par la caisse des dépôts et la région Normandie (140 K€). Ce projet inscrit dans l'action 1 du PIA3 est porté par le CIRNEF. Il vise à étudier les déterminants individuels et contextuels des préférences d'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur et les inégalités territoriales en matière d'orientation. Ce projet associe des équipes de recherche des universités normandes (CIRNEF, LASTA, CRFDP, IDEES) et des équipes de recherche des universités de Bourgogne (IREDU), de Rennes 2 Bretagne occidentale (CREAD) et de Laval (CRIEVAT, Canada).

2021-2023 : « **L'évaluation au service de la réussite de tous élèves en Mathématiques** » (Porteuse : Nathalie Sayac). Projet financé par la caisse des dépôts (4760 €). Ce projet porté par le LDAR en partenariat avec des enseignant·es-chercheur·es de l'Université de Paris-Est Creteil vise à former un vivier d'enseignant·es (1^{er} et 2nd degrés) susceptibles d'intervenir en formation initiale et continue et de diffuser une approche didactique de l'évaluation visant la réussite de tous les élèves.

2022-2024 : « **Lire monde** » (Porteuse : Véronique Miguel-Addisu). Projet financé par la caisse des dépôts (13 K€). Cette recherche qualitative collaborative, sociodidactique, porté par le DY LIS, vise à soutenir le développement professionnel des enseignant·es, et de produire des données didactiques et sociolinguistiques, de les analyser à des fins didactiques (conjointement par les praticien·nes et les chercheur·es), à des fins pédagogiques (par les praticien·nes), et à des fins sociolinguistiques (par les chercheur·es). Cette recherche associe des enseignant·es-chercheur·es de plusieurs universités (URN, Université de Paris-Est Créteil, Université de Lorraine), des formateurs, des formatrices et des enseignant·es.

2022-2024 : « **Autisme à l'école maternelle** » (Porteur·es : Julien Despois et Leslie Amiot). Projet financé par la caisse des dépôts (9500 €). Ce projet porté par le CIRNEF vise à étudier la dynamique d'interaction adultes-élève inclus à l'école maternelle. Elle vise également à former les enseignant·es à mieux accompagner les enfants avec TSA. Ce projet s'inscrit dans un réseau international en cours d'élaboration sur la scolarisation des enfants autistes associant des chercheur·es suisses, canadien·nes, français·es et américain·es.

2022-2024 : « **la Co intervention au service de l'ambition pour tous** » (Porteurs : Philippe Tremblay et Amaël André). Projet financé par la caisse des dépôts (13 K€). Ce projet porté par le CIRNEF en partenariat avec l'université Laval à Québec vise à identifier les conditions d'efficacité des dispositifs de cointervention (AESH-enseignant·es ; enseignant·e ordinaire et enseignant spécialisé).

2021- 2024 : « **Observatoire du collège inclusif** » (Porteurs : Wandrille Hucy et Amael André). Projet financé par la caisse des dépôts et la région Normandie (230 K€). Ce projet inscrit dans l'action 1 du PIA3 vise à identifier effets des dispositifs inclusifs au collège. Ce projet porté par le CIRNEF rassemble des enseignant·es-chercheur·es de laboratoires des quatre universités partenaires du PIA3 100% IDT, deux ingénieurs d'étude et des acteurs et actrices académiques (IA-IPR, IEN, DESPE).

3.3.5 Valorisation et diffusion des recherches en éducation et en formation

Entre 2017 et 2021, dix manifestations scientifiques ont été organisées (ex : Métier d'enseignant(e), métier d'élève », « plurilinguisme à l'école », « Inclusion et innovation ») ont été organisées à l'I.N.S.P.É. avec le concours des laboratoires et en appui sur les partenariats de l'I.N.S.P.É.

Cet aspect de valorisation sera renforcé avec les recherches ayant une dimension nationale ou internationale en lien avec les thématiques de la politique de recherche et en lien avec la formation (participation des étudiant·es, des formateurs et formatrices).

Le site internet de l'I.N.S.P.É. qui en cours de restructuration permettra d'augmenter la visibilité des recherches, des publications, des manifestations scientifiques et des acteurs impliqués (à travers un annuaire des acteurs de la recherche en éducation et formation).

Les chercheur·es de l'I.N.S.P.É. participent activement aux manifestations scientifiques nationales et internationales comme par exemple lors du colloque « L'école primaire au XXI^e siècle », d'octobre 2021, où sont intervenues de nombreux collègues de l'I.N.S.P.É. (conférence invitée d'ouverture assurée par P. Tavignot et J.-F. Thémines « *Un modèle de professionnalisation en question : les transformations du métier*

de professeur des écoles perçues à partir de l'investissement de la formation initiale par les étudiants », symposiums courts et symposiums courts).

Un soutien financier à la publication est activé en complément du soutien du ou des laboratoires de références de la recherche publiée. Il concerne en priorité les ouvrages comme ce fut pour :

Thémines J.-F. & P. Tavignot P. (dir.), 2019, *Professeurs des écoles en formation initiale au fil des réformes. Un modèle de professionnalisation en question*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion

3.4 CONTINUUM DE FORMATION

De manière générale, la construction du continuum de formation, articulant préprofessionnalisation, formation initiale, continuée, continue est au centre du partenariat I.N.S.P.É./Académie désormais structuré et pérennisé au sein de l'EAFC. L'I.N.S.P.É. a entrepris par les choix opérés sur les maquettes (place du stage / étirement de la formation à la polyvalence en mention 1 sur trois ans) de repenser avec ses partenaires la temporalité des formations des enseignant·es et des personnels d'éducation afin de les inscrire dans une durée qui prenne en compte à la fois l'amont et l'aval des masters MEEF. Cela impose de pleinement considérer la préprofessionnalisation, mais aussi la formation continuée et continue de ces personnels. Les contenus de formation ne sont plus pensés dans un temps de formation réduit aux deux années de master, mais sur un temps plus long, allant de la licence aux premières années d'exercice des métiers du professorat et de l'éducation. Pour les étudiant·es, il s'agit également par l'étirement de cette temporalité de leur permettre d'acquérir des certitudes sur leur projet et de retravailler leur orientation professionnelle le cas échéant, en étant accompagnés par l'I.N.S.P.É. Depuis la rédaction du dossier d'offre de formation, des bases ont été posées pour permettre cet essor dans une logique d'impulsion commune. Concrètement, ce travail partenarial s'est concrétisé entre août et octobre 2021 par l'élaboration conjointe de guides académiques pour l'accueil dans les établissements des étudiant·es en pratique accompagnée et en responsabilité. De même, des réunions à l'intention de ces tuteurs et tutrices ont été co-animées. La mise en place de T0, T1 à T3 fait également l'objet de réunions en configuration élargie Académie-DSDEN-deux I.N.S.P.É. normandes. Enfin, l'intervention des formateurs et formatrices I.N.S.P.É. auprès des néotitulaires a commencé à se formaliser dans des domaines essentiels, tel que l'éducation inclusion. Deux points de vigilance apparaissent clairement dans la réalisation du continuum : l'insuffisance des ressources humaines à l'I.N.S.P.É. pour pouvoir intervenir en amont et en aval des masters MEEF ; la complexité de mise en place d'un modèle économique faisant entrer la formation continue dans les services des personnels I.N.S.P.É.

A l'heure où ce dossier est rédigé, compte-tenu de la temporalité de la mise en œuvre de la réforme, plusieurs éléments envisagés dans les perspectives d'un continuum efficace, non redondant et favorisant la montée en compétences restent prospectifs. Néanmoins, la création de l'EAFC qui comportera une mission puis un pôle « Continuum » pourrait être de nature à favoriser leur réalisation en permettant notamment à l'I.N.S.P.É. de se focaliser avec ses partenaires sur la progressivité et les contenus de la formation. La mission « Continuum » est chargée, sous la responsabilité d'un coordonnateur EAFC, de contribuer à la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale, en établissant un lien constructif et permanent entre les acteurs et actrices concerné·es : directions d'I.N.S.P.É., responsables de mention et de parcours, tuteurs, tutrices et formateurs et formatrices I.N.S.P.É. ; d'une part ; A-DASEN, corps d'inspection, chef·fes d'établissement, tuteurs et tutrices (dont les MAT, maitres d'accueil temporaire) et praticiens et praticiennes de terrain, d'autre part. Ses sujets sont essentiellement partenariaux (voir 2.4.2 évolution du partenariat avec l'académie).

3.4.1 Préprofessionnalisation (en licence et dispositif AED)

Le président de l'URN a confié à l'I.N.S.P.É. la responsabilité de la préprofessionnalisation en licence. Ce travail part des éléments de diagnostic suivants. Le travail collaboratif antérieur des chargé·es de ce domaine, à l'université et en académie, a abouti pour l'université à une offre de contenus et de conférences qu'il faut revisiter en articulation avec les nouvelles maquettes. A l'université du Havre, une unité libre assurée par une enseignante de l'I.N.S.P.É. était délivrée jusqu'à cette année. La recherche de lieux de stages par les étudiants de licence ne fait pas l'objet d'un répertoire facilitant ou d'une démarche cadrée. Cette situation entraîne

actuellement trois constats : des contenus différents de préprofessionnalisation sur les trois antennes universitaires d'implantation de l'I.N.S.P.É. ; des contenus élaborés sans connexion avec les contenus des maquettes de masters MEEF ; peu de visibilité sur l'accueil des étudiant·es en établissement. Ce diagnostic entraîne deux axes de travail pour inscrire cette phase d'apprentissage dans le continuum de formation aux métiers du professorat et de l'éducation : uniformiser les contenus délivrés horizontalement (entre les sites universitaires) et verticalement (de la L2 à T1), rationaliser la démarche de repérage des lieux de stage.

Les premières discussions avec l'UFR LSH au sujet de la préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation ont conduit à déterminer un premier cadrage afin d'harmoniser *a minima*, les contenus de l'UE5 des licences de l'université. Des réunions élargies aux composantes concernées par cette pré professionnalisation sont prévues dans les semaines à venir.

Le dispositif AED est géré par l'académie et l'I.N.S.P.É. y est associé. Il donne un avis sur les candidatures et participe à l'accueil des étudiant·es et de leur tuteur ou tutrice lors d'une demi-journée organisée par l'académie. Un livret étagéant l'acquisition de compétences des étudiant·es de la L2 au M1 é été établi par les responsables académiques du dossier, adossé au référentiel des métiers de l'éducation et du professorat. Ce document rédigé au niveau normand avant l'arrivée de la nouvelle équipe de direction de l'I.N.S.P.É. n'a pas fait l'objet de concertation avec les représentant·es de la composante. La formation pour le tutorat AED est prise en charge par l'académie. L'I.N.S.P.É. est présent à la journée académique d'accueil des AED. Depuis la dernière rentrée, l'I.N.S.P.É. a été chargé par l'université de gérer ce dossier. Néanmoins, la situation sanitaire et la mise en place de la réforme de la formation des enseignant·es a, pour le moment, empêché l'I.N.S.P.É. de véritablement s'emparer de ce dossier important pour penser le continuum de formation.

La construction de ce continuum de formation et l'articulation entre le dispositif AED et le stage en responsabilité en master impliquent que l'I.N.S.P.É. et l'académie améliorent leur collaboration dans ces domaines, notamment en révisant le carnet de suivi de l'étudiant·es afin qu'il s'insère dans le dossier de suivi professionnel en enseignement et en éducation. Cette évaluation/auto-évaluation qui pourra également alimenter le DOSPE (voir 3.2.3), sera propice à alimenter aussi l'application COMPAS (COMPétences, Accompagnement, et Suivi de l'entrée dans le métier) quand toutes les fonctionnalités seront activées. Les mises en stage et les dispositifs de préprofessionnalisation figurent d'autre part dans la mission « Continuum » de l'EAFc avec laquelle l'I.N.S.P.É. collaborera. Enfin, la nomination récente d'une IA-IPR comme référente académique du dossier des AED PREPRO devrait contribuer à améliorer l'efficacité du dispositif, par une collaboration optimisée.

Projet PPPE

Un projet PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles) a débuté à la rentrée 2021 dans l'académie de Normandie. Il lie l'URN et le lycée général et technologique Val de Seine de Rouen localisé au sud de la Métropole Rouen Normandie par un adossement à la licence « sciences de l'éducation ». L'I.N.S.P.É. a, dans un premier temps, été engagé dans ce projet, mais l'implication des enseignant·es de l'I.N.S.P.É. dans ce projet est actuellement réduite à quelques collègues intervenant dans la licence, au titre de membres du CIRNEF. La direction de l'I.N.S.P.É. n'est, pour le moment, pas consultée pour le déploiement de ce projet.

3.4.2. Formation des fonctionnaires stagiaires (T0)

La formation des fonctionnaires stagiaires issue de la réforme fait encore actuellement l'objet de concertations, dans l'attente de la parution de textes définitifs. L'organisation de l'année T0 n'a, à ce jour, été définie que par un arrêté provisoire. Des premiers échanges I.N.S.P.É., DAFOP, doyen·nes des IA-IPR du 2nd degré et les DSDEN ont eu lieu en novembre-décembre 2021 au sujet de principes communs.

L'I.N.S.P.É. a exprimé, notamment dans le cadre de ce dossier, la complexité de ne pas avoir un seul interlocuteur académique (1^{er} et 2nd degrés). Cette doléance a été entendue et une réunion incluant les acteurs et actrices académiques concerné·es des 1^{er} et 2nd degrés et les directions des deux I.N.S.P.É. normands a été programmée en janvier dernier.

Cette réunion avait été précédée de réunions internes à l'académie (5 A DASEN – 3 doyens second degré) organisées à l'initiative de la DAFOP afin de proposer aux deux I.N.S.P.É. de Normandie une seule structuration harmonisée de T0 à T3, préfigurant le partenariat EAFc-I.N.S.P.É. (décembre-janvier). Conformément à l'arrêté, chaque I.N.S.P.É. concevra la formation T0, en lien avec l'académie.

Le paragraphe ci-dessous énonce des propositions de volumes et de contenus de formations en T0 qui n'ont pas fait encore l'objet de concertations avec les élu·es et les enseignant·es de l'I.N.S.P.É. Elles ne sont donc présentées qu'à titre informatif, pour témoigner de l'avancée actuelle (janvier 2022) de cette problématique de formation initiale en T0.

Les contenus envisagés

Trois paramètres interviennent afin d'arrêter les contenus et le nombre d'heures à délivrer : les acquis réels des étudiant·es à l'issue du master (diagnostic) ; la soutenabilité de l'offre pour les ressources humaines de l'I.N.S.P.É. (faisabilité) ; la nécessité d'obtenir l'adhésion des fonctionnaires stagiaires à cette formation universitaire non diplômante (motivation).

En mention 1, les disciplines de la polyvalence (arts, histoire-géographie, enseignements scientifiques) sont obligatoirement suivies par les fonctionnaires stagiaires afin de compléter leur formation initiale. Cette architecture a été pensée dès la conception des maquettes de master. Elle implique que la construction de la polyvalence soit bien l'objet d'un suivi collaboratif entre les enseignant·es de l'I.N.S.P.É. et, dans les classes, les MAT, CPC et IEN.

En mention 2, des consolidations disciplinaires sont identifiées comme des besoins réels dans certains parcours.

Pour toutes les mentions, la consolidation de l'expression écrite en langue française est nécessaire à certains étudiant·es, dans la poursuite de l'aide apportée par le dispositif écrit+. L'I.N.S.P.É. souhaite en effet faire de la maîtrise de l'écrit un axe transversal d'accompagnement de M1 à T0.

D'autre part, l'offre de formation des T0 portée par l'I.N.S.P.É., en lien avec l'académie, doit participer à la meilleure insertion possible dans un contexte caractérisé et pour un exercice à temps plein. L'offre de formation conçoit pour répondre à l'esprit de la réforme l'ayant été dès l'abord dans la perspective d'un continuum et de la pluri-catégorialité des enseignants-formateurs, il paraît important de continuer de proposer des thématiques en lien avec les problématiques saillantes de l'académie. On peut penser au repérage de la grande pauvreté, à l'apprentissage de la lecture de l'école au lycée, à la prévention de l'illettrisme et de l'innombrisme, à l'orientation des élèves et à la prise en compte de la diversité. Pour autant, il est très souhaitable d'envisager la possibilité pour l'étudiant bientôt titulaire de faire des choix qui peuvent être tournés vers la poursuite d'une dynamique : passer une certification pour valoriser des enseignements suivis, continuer les recherches entreprises pour le mémoire, etc. Dès T0, il s'agit de prendre garde de ne pas donner une approche uniquement liée à des manques à cette formation. C'est parce que l'entrée dans le métier aura su intéresser le ou la future professeure à sa formation qu'il continuera de se former. La question des modalités de formation a donc aussi son importance.

L'I.N.S.P.É. s'appuie sur son expérience des parcours adaptés et reconduit en T0 la modalité du PCI. Ce dispositif a pour objectif de développer la posture réflexive des stagiaires, de les doter d'outils d'analyse scientifique des situations professionnelles et de développer la collaboration entre pairs autour d'un thème choisi qui correspond à leur préoccupation professionnelle (ex : le climat de classe, les usages du numérique, la prise en compte des élèves à BEP, etc.). Le projet réalisé par équipe donne lieu à un document écrit collectif et à une soutenance publique qui permet le partage d'expériences entre les stagiaires et formateurs ou formatrices. Cette expérience du PCI, de même que celle de l'écrit réflexif à dimension scientifique mis en place en 2021 pour les FSTG à temps plein sur le terrain, permettra de concevoir l'accompagnement des heures dédiées à la recherche pour tous les statuts en T0.

Pour les alternant·es FSTG (issu·es d'autres masters que MEEF) et les parcours adaptés, l'offre comprendra les modules obligatoires et des mutualisations à partir des enseignements communs. Les mutualisations vont s'avérer cependant complexes à réaliser techniquement en présentiel du fait de la temporalité de stage différente entre les étudiant·es et les FSTG (tiers temps / mi-temps) et de la répartition des enseignements communs sur les deux années de master. La piste de l'enseignement hybride est à l'étude. Des temps de découverte professionnelle en mention 1 comme en mention 2 feront partie de l'offre (découverte de l'EREA, d'une cité éducative, d'une entreprise, etc.) de manière optionnelle ou obligatoire.

L'organisation envisagée

Les concertations académiques internes ont abouti, pour le moment, aux perspectives suivantes, pour le 1^{er} et le 2nd degré :

Pour les titulaires d'un master MEEF 1^{er} degré / 2nd degré PLC, PLP/ CPE n'ayant jamais été en responsabilité, un parcours de consolidation est proposé : 80 heures de formation (modules et Analyse de situation professionnelle) / 30 heures consacrées à la recherche

Pour les titulaires d'un master MEEF 1^{er} degré / 2nd degré PLC, PLP/ CPE / ayant été en responsabilité lors de leur MEEF, un parcours d'approfondissement est proposé : 60 heures de formation (modules et Analyse de situation professionnelle) / 30 heures consacrées à la recherche

Pour les titulaires d'un master autre que MEEF, dispensé-es de titre, catégorie A 1^{er} degré / 2nd degré PLC, PLP/ CPE / un parcours d'adaptation est proposé : 120 heures de formation (modules et Analyse de situation professionnelle) / 80h PCI / Temps de découverte professionnelle.

Une commission académique se réunira prochainement pour stabiliser les contenus, entre les apports de l'académie et ceux de l'I.N.S.P.É.

A la date de rédaction de ce paragraphe, la question du financement de cette année T0 n'est pas tranchée.

3.4.3 Formation continuée (T1 à T3)

Les concertations avec l'académie et les DSDEN se poursuivent actuellement. Elles ont été conduites selon la même modalité que celle évoquée pour la mise en œuvre de l'année T0, et concomitamment. L'offre est à co-construire selon un principe qui veut répondre à la fois à des besoins identifiés, mais également initier le titulaire débutant à la démarche de formation tout au long de la vie, qui suppose d'être soi-même responsable de sa formation et de faire des choix. On retient également le principe de la progressivité, respectant l'étape que constitue chaque nouvelle rentrée dans un début de carrière. On s'appuie sur un recueil des besoins dont il reste à stabiliser la modalité (on envisage un recueil numérique généralisable à l'ensemble de l'académie). La logique de parcours personnalisables (par les contenus de l'offre et par de nouvelles modalités de formation, diversifiées et choisies) mise en place par l'EAFc sera étayante.

Du point de vue de la progressivité des contenus, l'I.N.S.P.É. et les DSDEN 76 et 27 ont amorcé la collaboration durant cette année 2021-2022, l'I.N.S.P.É. n'intervenant pas auparavant dans la formation des professeur-es néotitulaires. Par-delà l'intervention effective des formateurs ou formatrices en circonscription sur quelques heures, il s'agit avant tout de construire le continuum avec la mission-formation DSDEN sur quatre champs : EPS, école inclusive, Histoire-Géographie, arts plastiques. Cette amorce permet de mieux appréhender ce que doit être la collaboration partenariale afin de trouver un équilibre entre les différents intérêts : répondre aux besoins de formation identifiés par la DSDEN / partager les données de la recherche et favoriser l'innovation pédagogique pour l'I.N.S.P.É.

La nécessité de stabiliser une démarche conventionnée pour garder trace des interventions de l'I.N.S.P.É. en formation continue et intégrer les interventions aux services apparaît clairement.

Les contenus envisagés :

L'I.N.S.P.É. se projette d'abord vers une contribution liée à la dominante recherche de l'institut, et particulièrement autour de l'éducation inclusive. L'objectif est de proposer des journées scientifiques en adoptant diverses modalités. L'expertise scientifique de l'I.N.S.P.É. en formation continuée sera donc prioritairement mobilisée, pour maintenir le lien des néo-titulaires avec la recherche. Il s'agit d'entretenir un dialogue entre recherche et pratiques professionnelles. Il est envisagé dans le cadre du PAF 2022-2025 de construire un parcours de professionnalisation progressif pour les T1, T2, T3 intégrant les thématiques des journées scientifiques dispensées par l'I.N.S.P.É. dans un scénario de formation. L'École inclusive et les Valeurs de la République seraient les parcours prototypiques co-construits par l'académie, l'I.N.S.P.É., CANOPÉ. Les modules testés cette année dans le 1^{er} degré (inclusion, histoire-géographie-EMC, arts, EPS) permettront d'affiner la projection.

Organisation envisagée :

Les projections sont actuellement les suivantes pour les néo titulaires du 1^{er} et du 2nd degré :

- T1 : 48h (8 jours) dont 30h par l'I.N.S.P.É. (5 jours)
- T2 : 36h (6 jours) dont 9h par l'I.N.S.P.É. (1,5 jours)
- T3 : 24h (4 jours) dont 6h par l'I.N.S.P.É. (1 jour)

Dans le 1^{er} degré, les 18h d'animation pédagogique seront systématiquement mobilisées et complétées par des visites conseils dont le nombre sera indexé sur d'éventuelles difficultés repérées en début de carrière.

Ces projections horaires, proposées pour répondre à des contraintes locales fortes (difficulté à remplacer les enseignants dans le 1^{er} degré, uniformisation des offres dans les 1^{er} et 2nd degrés, disponibilité des formateurs I.N.S.P.É.), sont très insuffisantes au regard de l'ambition de continuum de formation porté par la réforme.

3.4.4 Formation continue

L'I.N.S.P.É. est déjà présent dans le PAF (ci-dessus 3.1.7) sur des champs spécifiques depuis la précédente accréditation : l'école inclusive, le tutorat, le plurilinguisme et la scolarisation des élèves allophones. Les recherches collaboratives se sont développées avec l'intervention des enseignant·es et enseignant·es chercheur·es I.N.S.P.É. sur les territoires. On note le développement d'actions de recherche participative, en réponse aux axes du projet académique (projet « Ambitions ruralités »), et l'implication pluriannuelle des chercheur·es en bassin d'éducation dans l'expérimentation des territoires non ou peu formés, en lien avec l'action 2 (réseau d'établissements formateurs) du PIA3 100% IDT.

De fait, de nombreuses recherches collaboratives ont été menées sur le territoire en lien avec les problématiques éducatives territoriales (inclusion et diversité des élèves, ambitions et ruralités en Normandie). Un travail de cartographie et de structuration de l'accompagnement des projets innovants a été engagé avec la DAFOP et le CARDIE. Plus spécifiquement, trois niveaux d'accompagnement ont été identifiés : 1/Actions innovantes suivies par la CARDIE, 2/ Accompagnement par la recherche de certaines actions du niveau 1 à travers des recherches collaboratives soutenues dans le cadre des appels à projets I.N.S.P.É., et 3/ Déploiement de certains projets du niveau 2 au sein de l'action 2 du PIA3 100% IDT avec l'appui de l'IRIHS.

En formation continue, dans le prolongement des journées scientifiques qui constitueront une partie de la formation continuée, l'I.N.S.P.É. souhaite proposer un ou plusieurs modules qui consolident les réflexions et questionnements afin que ces journées scientifiques soient intégrées à un parcours de formation. Ces modules concerneraient un public pluri catégoriel.

3.5 PARTENARIATS

3.5.1 Associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.

MUNAÉ

Le partenariat avec le Musée national de l'éducation, ou MUNAE, a eu par le passé diverses résonances tant dans la formation des enseignant·es que dans l'activité culturelle de l'I.N.S.P.É. Journées d'études, colloques et visites du musée par les étudiant·es ont scandé la période écoulée, et l'offre de formation proposée reconduira ces différentes activités, dans le souci d'une adéquation entre la programmation du musée, ses expositions et mises au jour de fonds d'archives, et le rythme de la formation des enseignant·es.

Un colloque de rentrée sera organisé à partir de la rentrée 2022, mettant en discussion chercheurs et formateurs autour de problématiques éducatives contemporaines (éducation à l'égalité, valeurs de la République, éducation à la vie affective et sexuelle) mises en perspectives par des documents et analyses d'histoire de l'éducation, et des recherches contemporaines. Cet événement scientifique sera adossé à la formation des enseignant·es par son intégration dans l'offre de formation des masters MEEF, notamment dans l'UE 3 (recherche).

Les expositions itinérantes du MUNAE pourront être accueillies dans l'enceinte de l'I.N.S.P.É., et leur mise en place adossée à des journées d'études et à des journées commémoratives.

CEFEDM

L'I.N.S.P.É. héberge dans ses locaux le CEFEDM de Normandie. Le CEFEDM est une école supérieure de formation appartenant au réseau des établissements supérieurs accrédités par le ministère de la Culture dans les domaines du spectacle vivant et de l'enseignement des pratiques artistiques des arts de la scène. Il remplit plusieurs missions de service public, notamment la formation aux métiers d'enseignant de musique et de danse, par les voies de la formation initiale et de la formation continue. Plusieurs enseignant·es de l'I.N.S.P.É. interviennent dans les formations du centre, ce qui a amené à nouer des liens ayant abouti à la création d'un nouveau parcours du MEEF4 (DÉEA, Direction d'Établissement d'Enseignement Artistique). Le directeur du CEFEDM a été président du COSP durant la période 2015-2020.

Par ailleurs, des conventions avec la MAIF et la MGEN sont reconduites, chaque année, par l'intermédiaire du R-INSPE.

Partenariat autour de l'école inclusive

- Rectorat (pôle inclusif)

Il existe un partenariat entre CT-ASH, IEN-ASH, CPC-ASH et tuteurs et tutrices CAPPEI, enseignant·es spécialisé·es, directeur ou directrice de structure spécialisée dans le cadre du MEEF4-BEP.

Le but serait de développer ce partenariat également dans le cadre des autres masters MEEF pour permettre de faire mieux connaître l'enseignement spécialisé et les moyens d'y accéder dès la formation initiale.

- I.N.S.P.É. de Caen Normandie

Un partenariat a été mis en place avec les collègues de l'I.N.S.P.É. de Caen pour la formation CAPPEI et les formations continues proposées dans le cadre du PAF (mutualisation pour formations « normandes ») ; Il s'agit de préparer les candidat·es libres aux épreuves du CAPPEI. Des interventions croisées des formateurs ou formatrices de Caen dans la formation de Rouen et des formateurs ou formatrices de Rouen dans la formation de Caen sont réalisées.

- Département orthophonie de l'UFR Santé

Le directeur du département orthophonie de l'UFR Santé intervient dans le cadre du MEEF4-BEP afin de faire connaître le rôle et les missions des orthophonistes mais aussi les étapes du bilan orthophonique dans le diagnostic de certains troubles ; quel partenariat envisageable entre école et médico-social ?

Des enseignants·es-chercheur·es de l'I.N.S.P.É. participent au stage de sensibilisation recherche des étudiant·es d'orthophonie de M1.

- CRTLA (Centre de référence des troubles du langage et des apprentissages, CHU Rouen)

La responsable du CRTLA (neuro-pédiatre) intervient dans le cadre du MEEF4-BEP afin de faire connaître les différents partenariats possibles dans le cadre des Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages.

- UFR Santé

Il existe une collaboration/partenariat avec UFR de Santé dans le cadre d'une sensibilisation au handicap pour les étudiants de 2^{ème} année : mise en lien UFR Santé – DSDEN ; participation à la sensibilisation via journée de formation et retour d'expérience. Un partenariat sur la formation des étudiant·es par la simulation a été initié entre l'I.N.S.P.É. et l'URF Santé de l'URN.

Cordée de la réussite

Un projet de Cordée de la réussite impliquant le collège Nelson Mandela d'Elbeuf sur Seine a été mis en place pour l'année académique/scolaire 2021-2022. L'I.N.S.P.É. accueillera 150 élèves de troisième. Les objectifs sont les suivants : développer l'ambition scolaire, faire connaître des nouveaux métiers, la vie étudiante et sa dimension internationale, sensibiliser à l'art.

Les étudiant·es impliqués auront l'occasion de connaître le public de REP+, de travailler sur le montage d'un projet d'éducation à la citoyenneté, de développer leurs compétences didactiques et d'élargir leur réseau professionnel.

Le réseau des établissements encodés devrait s'élargir d'ici le mois d'août (objectif visé 10 établissements).

3.5.2 Partenariats internationaux

LE BENIN : une mission recherche-formation a été mise en place.

Objet de la mission : Recueillir des données sur l'usage et la maîtrise des langues, et sur les représentations sur les langues - Sensibiliser et former les personnels d'enseignement et d'encadrement aux modalités de l'enseignement du français en contexte plurilingue (approche du CECRL - Cadre européen commun de référence pour les langues).

La mission s'inscrit dans le cadre du projet de coopération PEBS (Plurilinguisme et Enseignement au Bénin, Sensibilisation des acteurs éducatifs) qui, lui-même, s'est construit dans le cadre de la convention-cadre de coopération internationale entre l'URN et l'université d'Abomey-Calavi (Ref. AC 2012 JUN 03). La coopération a été formalisée par une lettre de manifestation d'intérêt pour le projet PEBS signée par la directrice de l'I.N.S.P.É. et le directeur du laboratoire DYLLIS le 17 novembre 2020.

Partenaire université de Rouen Normandie : composante I.N.S.P.É., laboratoire DYLLIS

- Véronique Miguel Addisu (MCF HDR, spécialité didactique du français en contexte plurilingue, I.N.S.P.É., lab. DYLLIS)

- Fabienne Leconte (docteure, professeure des universités, spécialité sociolinguistique et didactique des langues, lab. DYLLIS)

- Ghislain Chasme (docteur, formateur, spécialité pratiques et usages de l'information et de la communication, INSPE)

Partenaire université d'Abomey Calavi (UAC), Benin : composante École Normale Supérieure (Porto Novo, Bénin)

- Clément Bah (docteur, enseignant-chercheur, Chef Service Coopération et Insertion Professionnelle, spécialité éducation comparée, didactique de la philosophie, ENS-UAC Porto-Novo)

- Jules Marie Gandagbe (docteur, formateur, spécialité didactique du français pour le second degré, ENS-UAC Porto-Novo)

LE SÉNÉGAL : un salon (janvier 2022)

L'URN est invitée régulièrement à présenter ses formations lors du Salon des Formations de l'Enseignement Supérieur à destination des élèves des classes de Seconde, Première et de Terminale des établissements du réseau AEFÉ et des établissements sénégalais d'excellence. Cette année, le salon s'est tenu les 14 et 15 janvier 2022 dans les locaux du lycée Jean-Mermoz de Dakar au Sénégal, avec le soutien de Son Excellence M. Philippe Lalliot, ambassadeur de France au Sénégal. Un membre de l'I.N.S.P.É. représente l'université à ce salon. Il a participé à une table ronde sur le thème "Quelle places des mathématiques dans la société ?" a été organisée dans ce cadre avec la directrice de l'association "Elles bougent" et une enseignante-chercheure de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

3.6 Fiches formation des mentions de master MEEF

Voir fiches en Annexe 2 bis.

4) Budget de projet

Au vu de la spécificité de l'académie de Normandie, qui compte sur son territoire deux I.N.S.P.É. normands, l'un porté par l'université de Caen Normandie, l'autre par l'URN en partenariat avec l'université du Havre Normandie, et de la nécessité d'harmoniser, sans homogénéiser, les fonctionnements et les partenariats, les réunions de travail ont été organisées selon deux formats :

- Régional : les grands principes, tant sur la construction du tableau et les méthodes de calcul que sur l'élaboration d'une offre de formation continuée harmonisée, ont été discutés de façon collégiale,
- Local : plusieurs réunions bilatérales, entre chaque I.N.S.P.É. et les services académiques, ont permis de tenir compte des spécificités locales.

Évidemment, le budget de projet présenté pour ce dossier d'accréditation correspond à une première phase de travail, qui nécessitera des ajustements réguliers au cours de la période d'accréditation à venir.

Un groupe de travail sera prochainement mis en place pour concerter, affiner, ajuster ce projet de budget, au regard de la mise en œuvre des formations.

L'année 2021-2022 est une année transitoire complexe qui ne permet pas aux I.N.S.P.É. d'avoir une vision exhaustive des conséquences de la nouvelle offre de formation et de la temporalité de l'alternance.

Périmètre du Budget de projet :

Les rubriques du budget de projet se décomposeront en sept chapitres :

- La formation initiale – Masters,
- La formation continuée, comprenant ici les T0, T1, T2 et T3, avec une incertitude persistante sur le positionnement du T0 entre la formation initiale, comme inscrit dans le projet de texte, et la formation continuée,
- La formation continue,
- La préprofessionnalisation,
- La documentation,
- La recherche,
- La gouvernance.

Pour ces différents chapitres, apparaissent les besoins nécessaires au fonctionnement du projet I.N.S.P.É. et les contributions des différents partenaires.

ANNEXES

- **Annexe 1 :** indicateurs
- **Annexe 2 :** tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré
- **Annexe 3 :** tableau du budget de projet actualisé
- **Annexes autres :** convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc.

Annexe 1

Évolution des effectifs en fonction de la mention de MEEF

1. Evolution des effectifs d'étudiants en fonction de la mention, du niveau et du site

Mention	Niveau	2017-2018			2018-2019			2019-2020			2020-2021			2021-2022		
		Evreux	MSA	Total												
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, 1er degré	M1	46	319	365	51	302	353	43	300	343	56	240	296	57	246	303
	M2	155	274	429	86	290	376	78	255	333	71	256	327	76	250	326
	DU MEEF	35	39	74	50	27	77	35	39	74	40	47	87	45	53	98
	Total	236	632	868	187	619	806	156	594	750	167	543	710	178	549	727
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, 2nd degré	M1		326	326		296	296		270	270		249	249		236	236
	M2		365	365		223	223		241	241		268	268		275	275
	DU MEEF		64	64		145	145		128	128		169	169		162	162
	Total		755	755		664	664		639	639		686	686		673	673
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Encadrement Educatif	M1		36	36		32	32		31	31		36	36		38	38
	M2		45	45		30	30		35	35		30	30		37	37
	DU MEEF		3	3		2	2		5	5		8	8		6	6
	Total		84	84		64	64		71	71		74	74		81	81
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Pratiques et Ingénierie de la Formation	M1		35	35		36	36		34	34		33	33		30	30
	M2		53	53		41	41		48	48		54	54		39	39
	Total		88	88		77	77		82	82		87	87		69	69
ENSEMBLE		236	1559	1795	187	1424	1611	156	1386	1542	167	1390	1557	178	1372	1550

2. Evolution des effectifs d'étudiants en fonction de la mention et du niveau

Mention	2017-2018				2018-2019				2019-2020				2020-2021				2021-2022			
	M1	M2	DU MEEF	Total	M1	M2	DU MEEF	Total	M1	M2	DU MEEF	Total	M1	M2	DU MEEF	Total	M1	M2	DU MEEF	Total
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, 1er degré	365	429	74	868	353	376	77	806	343	333	74	750	296	327	87	710	303	326	96	727
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, 2nd degré	326	365	64	755	296	223	145	664	270	241	128	639	249	268	169	686	236	275	162	673
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Encadrement Educatif	36	45	3	84	32	30	2	64	31	35	5	71	36	30	8	74	38	37	6	81
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Pratiques et Ingénierie de la Formation	35	53		88	36	41		77	34	48		82	33	54		87	30	39		69
ENSEMBLE	762	892	141	1795	717	670	224	1611	678	657	207	1542	614	679	264	1557	607	677	266	1550

> Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Pratiques et Ingénierie de la Formation

Parcours MEEF	2017-2018			2018-2019			2019-2020			2020-2021			2021-2022		
	M1	M2	Total												
Besoins Éducatifs Particuliers	35	16	53	36	10	46	34	22	58	33	26	60	30	17	50
Conception et Animation de Dispositifs d'Enseignement et Formation		23	24		20	20		14	14		19	19		13	13
Petite Enfance et Partenariat Educatif		14	14		11	11		12	13		9	10		9	9
ENSEMBLE	35	53	91	36	41	77	34	48	85	33	54	89	30	39	72

Annexe 1 (bis)

Évolution des effectifs en fonction des parcours de MEEF2 et MEEF4

3. Evolution des effectifs d'étudiants en fonction du parcours et du niveau (mentions 2 et 4)

> Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, 2nd degré

Parcours MEEF	2017-2018				2018-2019				2019-2020				2020-2021				2021-2022			
	M1	M2	DU MEEF	Total	M1	M2	DU MEEF	Total	M1	M2	DU MEEF	Total	M1	M2	DU MEEF	Total	M1	M2	DU MEEF	Total
ENSEIGNER L'ALLEMAND CAPES		3		3			3	7			4	4			4	5			3	3
ENSEIGNER L'ANGLAIS CAPES	34	35	6	81	40	28	5	81	31	33	13	78	36	38	10	85	31	42	14	89
ENSEIGNER LA PHILOSOPHIE CAPES	4	7		12	3	1	3	12	2	3	3	10	6	3	7	22	7	4	8	24
ENSEIGNER LA PHYSIQUE-CHIMIE CAPES	10	18	2	32	12	5	10	35	18	8	3	29	15	16	12	45	9	10	18	40
ENSEIGNER L'ECONOMIE GESTION CAPET-CAPLP	28	22		56	24	17		46	14	11		30	17	15		33	14	16		32
ENSEIGNER L'EDUCATION MUSICALE CAPES	8	9		17	6	9	2	20	6	6	1	13	8	8	2	19	6	9	1	17
ENSEIGNER L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE CAPEPS	77	74	4	155	62	63	4	132	65	82	10	157	48	81	7	137	47	72	9	132
ENSEIGNER LES LETTRES CAPES LETTRES MODERNES-CAPES LETTRES CLASSIQUES	36	41	3	85	35	23	20	96	29	22	19	76	18	20	29	72	15	14	18	50
ENSEIGNER LES MATHÉMATIQUES CAPES	25	44	2	74	16	18	30	96	19	14	18	56	13	15	25	57	17	20	22	61
ENSEIGNER L'ESPAGNOL CAPES	25	23	6	55	18	17	10	52	28	17	4	50	18	21	9	55	19	19	8	50
ENSEIGNER LES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE CAPES	18	20	3	43	25	5	10	52	25	6	11	44	25	18	7	53	18	20	6	45
ENSEIGNER L'HISTOIRE GEOGRAPHIE CAPES	40	49	5	104	43	27	21	112	20	31	17	72	34	24	17	82	37	39	14	99
PROFESSEUR DOCUMENTALISTE	21	20		42	12	10	1	26	13	8		27	11	9		20	16	10		28
TERTIAIRE			33	34			26	29			25	30			40	46			41	42

Annexe 1(ter)

Tableau des enseignant·es-chercheur·es de l'I.N.S.P.É.

Nom Prénom	Statut Section	Laboratoire	Thèmes de recherche
Amiot Leslie	MCF 16	CRFDP	Éducation inclusive ; troubles des apprentissages
André Amaël	PU 70	CIRNEF	École inclusive ; motivation scolaire
Ben Alaya Mohamed	PU 26	LMRS	Statistiques
Bernard Stéphanie	MCF 11	ERAC	Littérature anglaise ; didactique de l'anglais
Bosc Yannick	MCF 22	GRHIS	Révolution française ; républicanismes et problèmes de droit
Briquet Sophie	MCF, HDR 70	CIRNEF	Didactique du français ; développement professionnel des enseignants
Chasme Ghislain	PRCE Docteur 71	GHRIS	Info-com, numérique et apprentissages à l'école
Cheny Anne-Marie	MCF 22	GRHIS	Développement des études byzantines en Europe aux XVIe-XVIIe siècles ; Histoire intellectuelle et sociale de la première moitié du XVIIe siècle ; Développement des sciences et la diffusion des idées dans la première moitié du XVIIe siècle.
Chiron Jeanne	MCF 9	CEREDI	Littérature du XVIIIe siècle et histoire de l'éducation ; Littérature de jeunesse – œuvres du XVIIIe siècle et œuvres contemporaines ; Éducation et assignations de genre ; Études postcoloniales.
Celeri Isabelle	PRCE Doctorante 70	CIRNEF	Construction des identités professionnelles enseignantes.
Cuisiniez Elan	ATER Docteur 26	LDAR	Didactique des mathématiques
Dalisson Remi	PU 22	GRHIS	Histoire politique, école et citoyenneté aux XIXe-Xxe.
Delamotte Eric	PU 71	ESO	Cultures informationnelles, Humanités numériques, La transformation des systèmes éducatifs et des identités professionnelles (formes scolaires, conscience disciplinaire), Espaces épistémiques
Delarue-Breton Catherine	PU 7	DYLIS	Description et compréhension des discours de transmission et de circulation du savoir, en contexte scolaire et universitaire.
Deneuve Pascale	MCF 74	CIRNEF	École inclusive ; École maternelle, Motricité ; Relations Interpersonnelles.
Despois Julien	PE Docteur 70	CIRNEF	Éducation inclusive ; école maternelle ; interactions sociales
Didisse Jonas	IGE Docteur 5		Observatoire du collège inclusif

Dujardin Tiffanie	MCF 16	CRFDP	Processus cognitifs impliqués dans les apprentissages ; Troubles des apprentissages ; Dyslexie.
Elie Arnaud	IGE		Sociologie des groupes professionnels et de la culture, méthodologie des SHS, Anthropologie.
Emery Pierre	PE Docteur 70	CIRNEF	Difficulté scolaire, école élémentaire, mathématiques, activités pédagogiques complémentaires
Grenier-Boley Nicolas	PU 26	LDAR	Didactique des mathématiques : transition Troisième/Seconde du point de vue des fonctions ; la transition Lycée/Université du point de vue de l'algèbre linéaire et des fonctions ; l'étude des moments d'exposition des connaissances à l'université ; les pratiques enseignantes des enseignants-chercheurs.
Hucy Wandrille	MCF 23	IDEES UMR	Territoires et éducation inclusive, éducation au développement durable
Kalali Faouzia	MCF HDR 70	CIRNEF	Éducation scientifique, citoyen, engagement, rapport au monde, politique éducative, rapports aux savoirs, quête du sens
Karachontziti Eleni	IGR 70	CIRNEF	Méthodes qualitatives et entretiens semi-directifs. Mise en réseau des recherches collaboratives ; Éducation et faits religieux.
Li Yong	IGE 19	Dysolab	Orientation scolaire
Miguel Addisu Véronique	MCF HDR 7	DYLIS	Sociolinguistique et didactique de la connaissance des pratiques langagières des locuteurs plurilingues.
Petitfour Edith	MCF 26	LDAR	Enseignement de la géométrie à la transition école-collège ; Dimension sémiotique dans le contexte de l'adaptation scolaire ; Formation des enseignants et des formateurs, ressources pour la formation.
Sayac Nathalie	PU 26	LDAR	Didactique des mathématiques ; Inégalités scolaires en lien avec l'évaluation et ses pratiques.
Tavignot Patricia	MCF 70	CIRNEF	Formation des enseignants ; Circulation des savoirs ; Développement professionnel ; Changement en milieu scolaire.

Annexe 2

Tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré

Ventilation du temps global de la formation master MEEF premier degré Projection année universitaire 2020-2021					
	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assuré par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	Appréhender, s'approprier, maîtriser les savoirs en Français	142	17,71	6	4,23
	Appréhender, s'approprier, maîtriser les savoirs en Mathématiques	142	17,71	0	0,00
	Mises en liens du Français et d'autres disciplines	18	2,24		0,00
	Mises en liens des Mathématiques et d'autres disciplines	18	2,24		0,00
	Agir en acteur éthique et responsable du système éducatif : EMC	20	2,49		0,00
	Agir en acteur éthique et responsable du système éducatif : EPS	20	2,49		0,00
	Agir en acteur éthique et responsable du système éducatif : Inclusion/Egalité Filles/Garçons	30	3,74		0,00
	Agir en acteur éthique et responsable du système éducatif : Culture numérique EMI	10	1,25	9	90,00
	Analyse de pratiques en Français	20	2,49	22	110,00
	Analyse de pratiques en Mathématiques	20	2,49	24	120,00
Total	440	54,86	61	13,86	
Polyvalence et pédagogie générale	Appréhender, s'approprier, maîtriser les savoirs en Histoire-Géographie	18	2,24		0,00
	Appréhender, s'approprier, maîtriser les savoirs en Enseignements artistiques	18	2,24		0,00
	Appréhender, s'approprier, maîtriser les savoirs en sciences et techniques	18	2,24		0,00
	Enseignement au choix parmi Histoire-Géographie-EMC, Enseignements artistiques, Sciences et techniques	24	2,99		0,00
	EPS	40	4,99		0,00
	Culture numérique EMI	20	2,49	11	55,00
	Analyse de pratiques	24	2,99	8	33,33
	Total	162	20,20	19	11,73
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	Diversité des approches scientifiques pour l'analyse de pratique	20	2,49		0,00
	Apports théoriques - Mémoire	80	9,98		0,00
	Transposition du projet de recherche	20	2,49		0,00
	Total	120	14,96	0	0,00
Contexte propre et innovations pédagogiques	- Appréhender, s'approprier, maîtriser les savoirs en langue vivante étrangère	20	2,49	6	30,00
	Connaissance du contexte d'enseignement	20	2,49		0,00
	Prise en compte des élèves à BEP et de tous les élèves	20	2,49		0,00
	Module au choix (ruralité, pédagogies alternatives, CAPEFE...)	20	2,49		0,00
	Total	80	9,98	6	7,50
Total pour la mention	802	100	86	10,72	

Tableau prenant en compte seulement les praticien·nes PEMF

Ventilation du temps global de la formation master MEEF premier degré Projection année universitaire 2020-2021					
	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assuré par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	Appréhender, s'approprier, maîtriser les savoirs en Français	142	17,71	29	20,42
	Appréhender, s'approprier, maîtriser les savoirs en Mathématiques	142	17,71	64	45,07
	Mises en liens du Français et d'autres disciplines	18	2,24		0,00
	Mises en liens des Mathématiques et d'autres disciplines	18	2,24		0,00
	Agir en acteur éthique et responsable du système éducatif : EMC	20	2,49		0,00
	Agir en acteur éthique et responsable du système éducatif : EPS	20	2,49		0,00
	Agir en acteur éthique et responsable du système éducatif : Inclusion/Egalité Filles/Garçons	30	3,74		0,00
	Agir en acteur éthique et responsable du système éducatif : Culture numérique EMI	10	1,25	9	90,00
	Analyse de pratiques en Français	20	2,49	22	110,00
	Analyse de pratiques en Mathématiques	20	2,49	24	120,00
Total	440	54,86	148	33,64	
Polyvalence et pédagogie générale	Appréhender, s'approprier, maîtriser les savoirs en Histoire-Géographie	18	2,24		0,00
	Appréhender, s'approprier, maîtriser les savoirs en Enseignements artistiques	18	2,24		0,00
	Appréhender, s'approprier, maîtriser les savoirs en sciences et techniques	18	2,24		0,00
	Enseignement au choix parmi Histoire-Géographie-EMC, Enseignements artistiques, Sciences et techniques	24	2,99	29	120,83
	EPS	40	4,99		0,00
	Culture numérique EMI	20	2,49	11	55,00
	Analyse de pratiques	24	2,99	8	33,33
	Total	162	20,20	48	29,63
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	Diversité des approches scientifiques pour l'analyse de pratique	20	2,49		0,00
	Apports théoriques - Mémoire	80	9,98		0,00
	Transposition du projet de recherche	20	2,49		0,00
	Total	120	14,96	0	0,00
Contexte propre et innovations pédagogiques	- Appréhender, s'approprier, maîtriser les savoirs en langue vivante étrangère	20	2,49	11	55,00
	Connaissance du contexte d'enseignement	20	2,49		0,00
	Prise en compte des élèves à BEP et de tous les élèves	20	2,49		0,00
	Module au choix (ruralité, pédagogies alternatives, CAPEFE...)	20	2,49		0,00
	Total	80	9,98	11	13,75
Total pour la mention	802	100	207	25,81	

Tableau prenant en compte les praticien·nes PEMF et PRAG-PRCE

Annexe 2 bis

Fiches formation masters MEEF

Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE

Master MEEF1

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	Le master MEEF mention 1 ne comporte qu'un seul parcours.
Objectifs professionnels	Le Master MEEF mention 1 a pour enjeu majeur de former de futurs professeurs des écoles afin qu'ils puissent agir de manière réfléchie, autonome et responsable et ce dans toutes les dimensions du métier d'enseignant (scientifique, didactique, pédagogique, éducative, numérique...), en particulier au moyen d'une formation irriguée par la recherche (cf. ci-dessous). Par ailleurs, cette mention de Master prépare également les étudiants aux différents aspects du concours sous-jacent dans l'acceptation qu'il prend au-travers de la nouvelle réforme.
Organisation de la formation	L'un des principes fondamentaux souhaités par la direction de l'INSPE est le fait d'avoir des intitulés d'UE communs aux trois premières mentions de MEEF. À chacun des 4 semestres, la maquette est ainsi composée de 3 UE : UE1 « enseignements des savoirs fondamentaux » ; UE2 « Contextes et stratégies d'enseignement et d'apprentissages » et UE3 « Pratique de la recherche : bâtir et réaliser son projet de recherche en lien avec son projet professionnel ». D'autres points communs des 3 premières mentions sont : le mode de déploiement des stages et du mémoire (en gradation aux S1, S2 et S3), les enseignements communs pour au minimum 60h (laïcité et valeurs de la République, égalité filles/garçons et culture de l'égalité, inclusion), la Culture Numérique et l'Éducation aux Médias et à l'Information (une part transversale aux parcours, une part spécifique, cf. ci-dessous).
Modalités d'enseignement	<input checked="" type="checkbox"/> présentiel <input type="checkbox"/> enseignements à distance <input type="checkbox"/> hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input type="checkbox"/> formation continue
Formation en langue(s)	Un enseignement de 20h en anglais est délivré du S1 au S3 (non compensable). Un module au choix intitulé « enseigner en français à l'international » est proposés aux étudiants Le cas échéant, cette formation permet de passer le CAPEFE (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement du Français à l'Étranger).
Place du numérique	Un enseignement de Culture Numérique et Éducation aux Médias et à l'Information est proposé dans cette mention de MEEF. Cet enseignement de 30h intègre pour 10h la dimension « agir de manière éthique et responsable ».
Volume horaire de la formation	<i>Volume horaire : 802h dont 438h en M1 et 364h en M2</i>
Lieux de la formation	Mont-Saint-Aignan, Évreux et Le Havre
Place de la recherche	Comme dans les autres mentions de l'INSPE, la recherche occupe une place prépondérante dans la mention 1. Cet enjeu majeur se décline sous deux aspects centraux au sein de chaque parcours : <ul style="list-style-type: none">le déploiement de l'UE3 sur les S1-S2-S3 sur 100h en articulation avec le projet de mémoire des étudiants (élaboration de la problématique et premiers choix théoriques, choix théoriques et méthodologiques, recueil et analyse des données), celui-ci étant soutenu en fin de S3 avant d'être exploité pour la pratique professionnelle et le concours au S4 ;

- l'éclairage des situations professionnelles et/ou disciplinaires au moyen d'analyses scientifiques issues de la recherche au sein de l'UE2 des analyses scientifiques de pratique sont mises en place dans l'UE2.

Place des stages et organisation de l'alternance

Les stages se déploient en gradation sur les semestres S1-S2-S3. Il s'agit d'abord d'un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) en S1, puis d'un stage en responsabilité ou en SOPA en (S2 et S3), dans des établissements différents. Pour chacun des semestres, il s'agit d'un stage équivalent à 6 semaines temps plein. Comme pour la recherche, l'alternance ainsi conçue s'inscrit dans une temporalité qui permet aux étudiants de mettre en perspective leurs expériences professionnelles et leurs connaissances scientifiques.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement au sein du Master MEEF mention 1 en M1 se réalise en deux temps après le dépôt par les candidats d'un dossier de pré-inscription sur e-candidat. Les candidatures des étudiants sont classées selon plusieurs critères par les responsables de mention. Sur cette base, le jury de sélection du Master MEEF mention 1 analyse ces propositions et propose une validation étayée des classements (éventuellement amendés) compte tenu des capacités d'accueil votées à l'Université de Rouen Normandie pour la mention.

Suivi de l'acquisition de compétences

L'ensemble de la mention est adossé au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013). Ce suivi se déploiera progressivement lors de l'accréditation. Déjà mise en place au sein de la mention 1 pour le suivi et l'évaluation des stages et leur auto-évaluation, il est prévu que chaque étudiant soit accompagné au cours de sa formation puis pendant ses premières années d'exercice par un Dossier de Suivi Professionnel en Enseignement et éducation (DOSPE) reposant sur une évaluation fine de ses compétences. Ce dossier sera accessible aux différents acteurs intervenant dans le parcours de l'étudiant et sera constitué des grilles de positionnement, des travaux réalisés en lien avec la pratique professionnelle et des spécificités professionnelles de l'étudiant.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Le tableau qui figure ci-dessous récapitule les informations de l'OVEFIP :

Niveau	2017-2018			2018-2019			2019-2020			2020-2021			Evreux
	Evreux	MSA	Total										
M1	46	319	365	51	302	353	43	300	343	56	240	296	57
M2	155	274	429	86	290	376	78	255	333	71	256	327	76
DU MEEF	35	39	74	50	27	77	35	39	74	40	47	87	45
Total	236	632	868	187	619	806	156	594	750	167	543	710	178

Le dernier rapport de l'OVEFIP pour l'insertion et la poursuite d'étude concerne l'année 2018-2019. Sur 254 diplômés (220 femmes et 34 hommes), avec un taux de réponse de 80%. Les indicateurs de la poursuite d'études sont les suivants :

- Part de poursuite d'études immédiate (en 2019/2020) : 15%
- Part de poursuite d'études au cours des 18 mois : 17%
- Part de poursuite en doctorat au cours des 18 mois* : 0,5%
- Part de diplômés en études à la date de l'enquête (2020-2021) : 3%

Les indicateurs de l'insertion professionnelle des répondants n'ayant pas poursuivi d'études sont les suivants :

- Taux d'insertion professionnelle : 98%
- Taux de recherche d'emploi : 2%
- Part d'emplois de niveau cadre ou profession intermédiaire : 92%
- Part d'emplois stables : 78%
- Part d'emplois à temps plein : 83%
- Taux de rétention régionale : 89%
- Salaire net mensuel médian : 1650 euros

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

1. Enseignants-chercheurs (2021-20222)

Section CNU	Nombre
7ème	1PU & 1MCF HDR
11ème	1 MCF
16ème	2 MCF
22ème	1 MCF
23ème	1 MCF
26ème	1 MCF & 3PU & 1 ATER
60ème	1 MCF
63ème	1 MCF
70ème	3 MCF& 1 PU
71ème	1 PU
74ème	1 MCF

2. Autres enseignants (2021-2022)

10 PRAG
15 PRCE
5 PE
2 ATEN

Interventions de PEMF à hauteur de 10,7 % du volume total d'enseignement (en 2021-2022) et interventions à hauteur de 15,2% de MADT et FA (formateurs de terrain mis à disposition et formateurs associés).

Fonctionnement

Le fonctionnement du Master MEEF mention 1 s'organise à travers différentes modalités qui prennent en compte le déploiement de cette mention sur les 3 antennes de l'INSPE (MSA, Évreux et Le Havre) :

- au niveau de chaque antenne, des conseils d'antenne et de filière sont prévus afin de régler les problématiques locales, les demandes et besoins spécifiques à chaque antenne ;
- depuis la rentrée 2021, des directeurs d'études ont été désignés pour chaque groupe de M1 et de M2 afin d'accompagner les étudiants au plus près de leurs besoins et assurer la cohérence des enseignements au sein des groupes, notamment dans le cadre de l'intégration des 33% de praticiens de terrain.
- au niveau de la mention, un conseil de perfectionnement a lieu au moins une fois par an. Il vise d'une part à faire l'état des lieux des relations partenariales avec l'académie et d'autre part à mettre en lumière les pistes de réflexion envisageables pour une évolution positive de la formation. Ce conseil est constitué de des responsables de mention, de parcours, d'UE et des représentants des étudiants des différents parcours en M1 et en M2.
- selon les dossiers en cours, des réunions régulières ont lieu entre les responsables de mention et le pôle de formation multisite et la direction de l'INSPÉ.

Partenariats

Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE

Dans le cadre du PIA3 100%IDT, des partenariats en termes de formations ou de recherches liées à l'inclusion existent avec les INSPÉ d'Amiens, de Caen et de Lille : ces partenariats auront des retombées en termes de formation à l'inclusion en particulier au sein de la mention 1.

Internationalisation de la formation

Dans la précédente offre de formation, entre 30 et 40 étudiants faisaient le choix de la mobilité à l'international dans le cadre de stage de pratique accompagnée pour une période de quatre semaines. Cette possibilité sera renforcée dans le cadre de la nouvelle offre.

Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE

Master MEEF 2

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	Le Master MEEF mention 2 est composé de 12 parcours : anglais, pro-documentation, économie-gestion, éducation musicale, éducation physique et sportive, espagnol, histoire-géographie, lettres, mathématiques, philosophie, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre.
Objectifs professionnels	Le Master MEEF mention 2 a pour enjeu majeur de former de futurs enseignants du secondaire (collège, lycées) afin qu'ils puissent agir de manière réfléchie, autonome et responsable et ce dans toutes les dimensions du métier d'enseignant (scientifique, didactique, pédagogique, éducative, numérique...), en particulier au moyen d'une formation irriguée par la recherche (cf. ci-dessous). Par ailleurs, cette mention de Master prépare également les étudiants aux différents aspects des concours sous-jacents dans l'acception qu'ils prennent au-travers de la nouvelle réforme.
Organisation de la formation	L'un des principes fondamentaux souhaités par la direction de l'INSPE est le fait d'avoir des intitulés d'UE communs aux 12 parcours. À chacun des 4 semestres, la maquette de chaque parcours est ainsi composée de 3 UE : UE1 « enseignements des savoirs fondamentaux » ; UE2 « Contextes et stratégies d'enseignement et d'apprentissages » et UE3 « Pratique de la recherche : bâtir et réaliser son projet de recherche en lien avec son projet professionnel ». D'autres points communs des 12 parcours sont : le mode de déploiement des stages et du mémoire (en gradation aux S1, S2 et S3), les enseignements communs pour au minimum 60h (laïcité et valeurs de la République, égalité filles/garçons et culture de l'égalité, inclusion), la Culture Numérique et l'Éducation aux Médias et à l'Information (une part transversale aux parcours, une part spécifique, cf. ci-dessous).
Modalités d'enseignement	<input checked="" type="checkbox"/> présentiel <input type="checkbox"/> enseignements à distance <input type="checkbox"/> hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input type="checkbox"/> formation continue
Formation en langue(s)	Outre les parcours formant spécifiquement aux métiers d'enseignants en langue (anglais, espagnol, lettres), un module au choix intitulé « enseigner en français à l'international » est proposés aux étudiants de tous les parcours. Le cas échéant, cette formation permet de passer le CAPEFE (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement du Français à l'Étranger).
Place du numérique	Un enseignement de Culture Numérique et Éducation aux Médias et à l'Information est commun à tous les parcours et porte sur l'utilisation du numérique à des fins de développement professionnel dans une perspective de culture commune (pour 9h). Chacun des parcours intègre aussi la possibilité de compléter cette formation par une formation spécifique au sein du parcours (sous un mode obligatoire ou sous forme d'un module au choix) pour au maximum 27h.
Volume horaire de la formation	Anglais : 814h Documentation : 800h Économie-Gestion : 775h

Lieux de la formation	<p>Éducation Musicale : 796h Éducation Physique et Sportive : 830h Espagnol : 800h Histoire-Géographie : 827h Lettres : 807h Mathématiques : 807h Philosophie : 801h Physique-Chimie : 817h Sciences de la vie et de la Terre : 808h</p>
Place de la recherche	<p>INSPÉ Normandie Rouen-Le Havre, site de Mont-Saint-Aignan, parcours anglais étant proposé aussi sur le site du Havre.</p> <p>Comme dans les autres mentions de l'INSPÉ, la recherche occupe une place prépondérante dans les parcours de la mention 2. Cet enjeu majeur se décline sous deux aspects centraux au sein de chaque parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le déploiement de l'UE3 sur les S1-S2-S3 sur 100h en articulation avec le projet de mémoire des étudiants (élaboration de la problématique et premiers choix théoriques, choix théoriques et méthodologiques, recueil et analyse des données), celui-ci étant soutenu en fin de S3 avant d'être exploité pour la pratique professionnelle et le concours au S4 ; • l'éclairage des situations professionnelles et/ou disciplinaires au moyen d'analyses scientifiques issues de la recherche au sein de l'UE2 des analyses scientifiques de pratique sont mises en place dans l'UE2.
Place des stages et organisation de l'alternance	<p>Dans les parcours où certains formateurs sont didacticiens de la discipline, des aspects liés à la didactique irriguent plus fondamentalement les autres modules de la maquette. Ce positionnement permet à la recherche d'être un véritable levier de formation.</p> <p>Les stages se déploient en gradation sur les semestres S1-S2-S3. Il s'agit d'abord d'un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) en S1, puis d'un stage en responsabilité ou en SOPA en (S2 et S3), dans des établissements différents. Pour chacun des semestres, il s'agit d'un stage équivalent à 6 semaines temps plein. Comme pour la recherche, l'alternance ainsi conçue s'inscrit dans une temporalité qui permet aux étudiants de mettre en perspective leurs expériences professionnelles et leurs connaissances scientifiques.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le recrutement au sein du Master MEEF mention 2 en M1 se réalise en deux temps après le dépôt par les candidats d'un dossier de pré-inscription sur e-candidat. Les candidatures des étudiants sont classées selon plusieurs critères par les responsables de chaque parcours. Sur cette base, le jury de sélection du Master MEEF mention 2 analyse ces propositions et propose une validation étayée des classements (éventuellement amendés) compte tenu des capacités d'accueil votées à l'Université de Rouen Normandie pour la mention.</p> <p>Dans certains cas, les étudiants ayant obtenu un Master MEEF mention 2 peuvent poursuivre leurs études dans la didactique de leur discipline dans la mesure où ils entament un autre Master dédié. Des étudiants de parcours disciplinaires au sein des UFR peuvent aussi intégrer un parcours du Master MEEF mention 2 en M1 ou (plus rarement) en M2.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences	<p>L'ensemble de la mention est adossé au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013). Ce suivi se déploiera progressivement lors de l'accréditation. Déjà mise en place au sein de la mention 2 pour le suivi et l'évaluation des stages et leur auto-évaluation, il est prévu que chaque étudiant</p>

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

soit accompagné au cours de sa formation puis pendant ses premières années d'exercice par un DOssier de Suivi Professionnel en Enseignement et éducation (DOSPE) reposant sur une évaluation fine de ses compétences. Ce dossier sera accessible aux différents acteurs intervenant dans le parcours de l'étudiant et sera constitué des grilles de positionnement, des travaux réalisés en lien avec la pratique professionnelle et des spécificités professionnelles de l'étudiant.

Le tableau qui figure ci-dessous récapitule les informations de l'OVEFIP :

	<i>Étudiants en M1</i>	<i>Étudiants en M2</i>	<i>Étudiants fonctionnaires stagiaires en M2</i>	<i>Total des étudiants en mention 2</i>
<i>2017-2018</i>	326	301 ³	159 ³	627 ³
<i>2018-2019</i>	296	223	85	519
<i>2019-2020</i>	270	241	86	511

Le dernier rapport de l'OVEFIP pour l'insertion et la poursuite d'étude concerne l'année 2018-2019. Sur 129 diplômés (82 femmes et 47 hommes), 103 ont répondu aux enquêtes. Les indicateurs de la poursuite d'études sont les suivants :

- Part de poursuite d'études immédiate (en 2019/2020) : 17%
- Part de poursuite d'études au cours des 18 mois : 18%
- Part de poursuite en doctorat au cours des 18 mois* : 0%
- Part de diplômés en études à la date de l'enquête (2020-2021) : 2%

Les indicateurs de l'insertion professionnelle des répondants n'ayant pas poursuivi d'études sont les suivants :

- Taux d'insertion professionnelle : 96%
- Taux de recherche d'emploi : 4%
- Part d'emplois de niveau cadre ou profession intermédiaire : 98%
- Part d'emplois stables : 76%
- Part d'emplois à temps plein : 85%
- Taux de rétention régionale : 58%
- Salaire net mensuel médian : 1690 euros

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Responsables de la mention 2 : Nicolas Grenier-Boley (PU), Guirec Le Bihan (PRAG). Responsables des différents parcours :

- Anglais : Nada Afiouni (MCF), Stéphanie Bernard (MCF) et Anne Besnault (MCF)
- Documentation : Ghislain Chasme (PRCE)
- Économie-gestion : Olivier Borck (PRAG)

³ En 2017-2018, les stagiaires dits en « parcours adaptés » étaient intégrés aux effectifs des étudiants, ce qui n'a plus été le cas les deux années suivantes : pour des raisons de cohérence et permettre une comparaison, ces nombres correspondent aux étudiants stagiaires qui n'avaient pas ce statut spécifique

- Éducation musicale : Jérôme Charles (PRCE), Alexandra Moreau
- Éducation Physique et Sportive : Clément Jourand (PRAG), Laurent Soligni (PRAG)
- Espagnol : Sandra Gondoin (MCF), Mehdi Jaouik, Christèle Lepeltier
- Histoire-Géographie : Etienne Toureille (MCF), Wandrille Hucy (MCF), Aurelien Poidevin (PRAG)
- Lettres : Hervé Chesnais, Laetitia Gonon (MCF), Hélène Tetrel (PU)
- Mathématiques : Mohamed Ben Alaya (PU), Jean-François Bron (PRCE), Nicolas Grenier-Boley (PU)
- Philosophie : Nathalie Depraz (PU)
- Physique-Chimie : Zohair El Gharras (PRCE), Laurence Lecamp (PU)
- SVT : Christophe Chambon, Angélique Rogue

Fonctionnement

Le fonctionnement du Master MEEF mention 2 se caractérise selon plusieurs modalités :

- au niveau de chaque parcours, un conseil de parcours permet d'être au plus près des demandes, besoins et spécificités des étudiants du parcours, et de ceux des différents formateurs ;
- au niveau de la mention, un conseil de perfectionnement a lieu au moins une fois par an. Il vise d'une part à faire l'état des lieux des relations partenariales avec l'académie et d'autre part à mettre en lumière les pistes de réflexion envisageables pour une évolution positive de la formation. Ce conseil est constitué des responsables de mention, de parcours, d'UE et des représentants des étudiants des différents parcours en M1 et en M2.
- selon les dossiers en cours, des réunions régulières ont lieu entre les responsables de mention et les responsables de parcours, avec possiblement présence de la direction de l'INSPÉ.

Partenariats

Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPÉ

Dans le cadre du PIA3 100%IDT, des partenariats en termes de formations ou de recherches liées à l'inclusion existent avec les INSPÉ d'Amiens, de Caen et de Lille : ces partenariats auront des retombées en termes de formation à l'inclusion en particulier au sein de la mention 2. Des perspectives d'ouverture de nouveaux parcours au sein de la mention 2 sont à l'étude avec l'INSPÉ de Caen (informatique, PLP).

Internationalisation de la formation

Dans la précédente offre de formation, entre 30 et 40 étudiant.es faisaient le choix de la mobilité à l'international dans le cadre de stage de pratique accompagnée pour une période de quatre semaines. Cette possibilité devrait être proposée aussi dans le cadre de la nouvelle offre.

Master MEEF 3

Cette fiche sera complétée ultérieurement.

Master MEEF 4

Présentation de la formation

La mention 4 ouverte en formation continue, articule les apports théoriques du monde de la recherche et du monde du travail pour que le professionnel donne du sens à son activité en s'en distanciant. Elle s'appuie sur l'alternance pour articuler les apports théoriques et les stages afin de développer les compétences professionnelles des étudiants.

Intitulés des parcours types de formation : nombre 4	<p>Besoins Educatifs Particuliers : acronyme BEP Conception et Animation de Dispositifs d'Education et de Formation : acronyme CADEF Direction d'Etablissement d'Enseignement Artistique : acronyme DEEA Plurilinguismes et Enseignements en Français en France et à l'International : acronyme PEFFI</p>
Objectifs professionnels	<p>BEP : postes d'enseignants spécialisés ou responsable et coordinateur pédagogique d'un établissement spécialisé CADEF : postes d'encadrement et de formation dans le champ de l'enseignement ou celui du travail social DEEA : postes d'encadrement et de formation dans le domaine de la culture artistique PEFFI : cadres coopération partenariale réseaux de l'enseignement français et en français à l'étranger</p>
Organisation de la formation	<p>Chaque parcours comprend master 1 et master 2. Chaque semestre de formation comporte 30 ECTS, répartis en plusieurs blocs. Une mutualisation est prévue pour l'Anglais et certains cours de Méthodologie de la recherche comme Actualité de la recherche en semestre 3 et d'autres cours entre certains parcours (Cf. les maquettes de chaque parcours)</p>
Modalités d'enseignement	<p><input checked="" type="checkbox"/> <i>Présentiel</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Enseignements à distance</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Hybride</i> <input type="checkbox"/> <i>Apprentissage</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Formation continue</i></p>
Formation en langue(s)	Anglais
Place du numérique	<p>BEP : S1 Culture numérique, S3 et S4 Outils numériques pour les élèves à BEP CADEF : S1 Culture numérique, S4 Pratiques et enjeux des NTIC en éducation DEEA : S2 UE Culture numérique et ouverture internationale, S4 une entrée enseignement et numérique dans UE Actualité des dispositifs d'enseignement - apprentissage PEFFI : maquette en cours</p>
Volume horaire de la formation	<p>BEP : M1 332h M2 246h CADEF : M1 271h M2 242h DEEA : M1300h M2 249h PEFFI : <i>Maquette en cours</i></p>
Lieux de la formation	Mont-Saint-Aignan
Place de la recherche	<p>Adossement à des unités de recherche de l'URN : Centre interdisciplinaire de Recherche Normand en Education et Formation</p>

Dynamiques du Langage In Situ
Centre de Recherches sur les Fonctionnements et
Dysfonctionnements Psychologiques
Centre d'études des transformations des activités physiques et
sportives
Centre d'études et de recherche éditer/interpréter
Groupe de recherche d'histoire .

Mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation

UE recherche comprenant la méthodologie, Actualité de la recherche, Rapport à la recherche et questions éthiques pour effectuer le mémoire.

Une journée d'étude est prévue regroupant tous les parcours.

La mention 4 est conçue comme **une contribution à la professionnalisation et au développement professionnel** de professionnel·le·s déjà en poste. Donc, **les problématiques professionnelles sont progressivement transformées en question de recherche**. D'où des UE Recherche en milieu professionnel ou expertise dans le champ professionnel en lien avec le stage et l'analyse de pratique professionnelle.

Place des stages et organisation de l'alternance

Cette mention 4 s'adresse à des professionnels, rarement déchargés, et travaillant le plus souvent à temps plein en même temps que leurs études. Pour tous les parcours il y a transformation de l'identité professionnelle et de la professionnalité : faire un pas de côté, évolution des postures professionnelles mais il faut laisser le temps agir.

Le stage est en lien avec le milieu professionnel soit dans l'exercice professionnel : des effets immédiats sur des pratiques et ensuite sur le long terme, ou dans un champ professionnel différent de celui d'exercice professionnel.

L'évaluation du stage est soit un rapport de stage (en lien avec l'analyse de pratiques), ou les pratiques professionnelles du terrain de stage sont intégrées dans les évaluations des autres UE.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Pour être inscrits dans cette mention, et selon les articles et décrets en vigueur, les étudiants doivent justifier d'une expérience professionnelle dans le champ de formation visé (M2) et d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master (M1) ou d'une des validations prévues dans le code de l'éducation (M1, M2).

L'accès est soumis à la validation d'une commission pédagogique de mention, qui étudie de façon détaillée chaque dossier de validation d'acquis professionnels » (VAP).

Suivi de l'acquisition de compétences

Les **modalités d'enseignement** favorisent **l'approche par compétences** en alliant moment d'apports théoriques, analyse de pratiques, stages, valorisation des acquis de l'expérience individuelle et mise en synergie des expériences diversifiées au sein du groupe en vue de produire de nouvelles connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences individuelles. Dans chaque parcours est donc développée une **pédagogie inclusive** qui s'appuie sur le déjà-là de chaque étudiant.

Les **modalités d'évaluation** des différentes UE vont dans ce sens : outre les dossiers et rapports de stage individuels, des travaux communs (dossiers d'analyse, projets, etc.) en vue de favoriser, par la pratique réflexive, les compétences liées aux professions envisagées.

**Effectifs, insertion
professionnelle et poursuite
d'études**

CADEF évolution de carrière vers des postes d'encadrement (par exemple conseiller pédagogique, IEN, personnels de direction second degré, etc.) et de formateur (Caffa, Capipemf et formateur Inspé).

poursuite d'études, le Doctorat est la principale poursuite d'études des étudiants titulaires du master MEEF Mention PIF. L'école doctorale Homme, Sociétés, Risques, territoire (ED 556) de Normandie université accueille déjà des doctorants titulaires de Masters de cette mention, notamment en sciences de l'éducation. L'école doctorale Histoire, Patrimoine, Mémoire, Langage, pourra également accueillir des doctorant·e·s issus de ce master, selon leur projet de recherche

Annexe 4

Cahier des charges des mémoires de MEEF Mention 1

1. Caractéristiques du mémoire de master MEEF

La visée du mémoire de Master consiste principalement à familiariser des étudiant·es avec les écrits, les démarches et les objets de la recherche en éducation, afin d'étayer l'analyse des pratiques professionnelles, et ainsi contribuer à la construction de la professionnalité de l'enseignant. Le mémoire doit donc répondre à des exigences de clarté théorique et de rigueur méthodologique. L'objet étudié est un objet *professionnel*, mais l'analyse qui en est faite est une analyse *scientifique*.

2. Compétences travaillées

Si toutes les compétences du référentiel de formation des enseignant·es sont concernées par l'initiation à la recherche, la préparation du mémoire permet tout particulièrement de développer la compétence 14 intitulée *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel*, qui se décline ainsi :

- *Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.*
- *Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques*
- *Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action*
- *Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles*

3. La démarche de recherche

État de la question et cadre théorique

Le cadre théorique est défini par les travaux scientifiques consultés et retenus, qui permettent de spécifier la nature du regard porté sur l'objet étudié, et l'appui sur des résultats de recherches antérieures.

Nota bene : tout emprunt des propos d'autrui doit faire l'objet de références parfaitement explicites (références auteur/date), que ces propos soient reformulés ou cités directement (dans ce cas impérativement entre guillemets et en indiquant la page du document source).

Le cadre théorique précise ainsi l'ancrage du propos au sein de certaines disciplines contributives des recherches en éducation ainsi que les orientations spécifiques retenues par l'étudiant (ex : didactique, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, etc.).

Reconfiguration de la question de départ

La question de départ est une question qui évolue en question de recherche ou problématique pertinente et recevable, nourrie des apports théoriques et des découvertes liées à l'analyse des données. La question de recherche vise la compréhension et/ou l'explication et/ou l'interprétation de phénomènes empiriques, et contribue elle-même à l'évolution des hypothèses de recherche éventuellement formulées au début du travail. C'est en prenant en compte les différentes facettes du questionnement de recherche que peuvent s'articuler les différents apports du cadre théorique.

Recueil des données

Les données recueillies sont généralement des données empiriques et/ou documentaires et peuvent être constituées selon différentes techniques, qui peuvent ou non être combinées :

- Données empiriques : observations de séances de classe (et de ce qui les constitue : productions d'élèves, manuels etc.), expérimentations en classe, entretiens, questionnaires
- Données documentaires : manuels, programmes et autres documents de cadrage institutionnels, ouvrages de littérature de jeunesse etc.

Le choix de tel ou tel mode de recueil doit être justifié par la question de recherche et/ou problématique.

Cadre d'analyse

Le cadre d'analyse, en lien étroit avec le cadre théorique et généralement inspiré de pratiques de recherche élaborées par des auteurs de la ou des disciplines scientifiques, doit être décrit et justifié, et les auteurs convoqués doivent l'être explicitement. Il consiste à définir la manière dont les données sont interprétées, indique catégories, axes ou items retenus.

Analyse des données

L'analyse des données conduit à des éléments de réponses au questionnement développé tout au long du travail ; ces résultats, même s'ils sont modestes, doivent être rigoureusement établis, vérifiables, et formulés de manière à être communicables. Ils sont distincts des propositions d'action dans la classe qui, éventuellement, en découlent.

4. Organisation du mémoire

L'introduction doit faire état de la question de départ et, éventuellement, des hypothèses initiales, et du contexte dans lequel cette question a été élaborée ; elle doit préciser le but de la recherche et mentionner tout élément susceptible de faciliter la lecture du mémoire.

Le corps du mémoire s'organise autour de la question de recherche, qui se problématise tout au long du travail ; il comprend un état des lieux en matière de travaux de recherches sur la question posée, mentionne les concepts, modèles et autres éléments théoriques sur lesquels il s'appuie. Il décrit et justifie la (les) méthode(s) d'analyse retenue(s), les modalités de recueil des données, et présente les analyses elles-mêmes. La conclusion retrace rapidement l'évolution de la question de recherche, fait apparaître les domaines qui restent ouverts ou non visités, ainsi que les questions nouvelles que le mémoire a suscitées. Elle fait état des difficultés rencontrées, au plan méthodologique et conceptuel, et des limites de cette recherche.

5. Le corpus

Quelle que soit la nature des données exploitées, et quel que soit leur mode de recueil, le corpus doit être disponible et consultable non seulement par les membres du jury, mais aussi par toute personne qui aura ensuite accès au mémoire. Il convient donc de définir avec la directrice ou le directeur de recherche la forme que prendra le corpus (par exemple transcrit ou non transcrit) ainsi que le ou les supports qui permettront de le fixer (Envoi de fichiers (FileX), clé USB papier etc.), et de l'annexer, d'une manière ou d'une autre, au mémoire. Il conviendra également de rendre ce corpus entièrement anonyme, y compris dans les remerciements.

6. Visées, attendus et évaluations de l'UE3 sur les quatre semestres

Le tableau ci-dessous présente la progression sur les 4 semestres du master

Visées	S1 : Concevoir son projet de recherche (Engagement dans la démarche scientifique)	S2 : Rédiger son projet de recherche (Stabilisation du projet)	S3 : Réaliser son projet de recherche (rédaction finale du mémoire et soutenance)	S4 : Exploiter son projet de recherche (Valorisation de la recherche et élargissement ; lien concours)
Contenus et attendus	Apports théoriques et méthodologiques : - Élaboration du questionnement - Premier ancrage théorique - projection dans un choix de données possibles pour mener la recherche	Apports théoriques et méthodologiques : - Cadre théorique rédigé - Méthodologie prévue, décrite et justifiée - Recueil de données engagé - Éventuellement ébauche d'analyse	Apports théoriques et méthodologiques : - Analyse des données, et rédaction finale du mémoire - Préparation de la soutenance.	Apports théoriques et méthodologiques : - Identifier et expliciter les apports de la recherche conduite dans : 1. La conception, la mise en œuvre et l'analyse de la pratique professionnelle 2. les transformations dans la construction du sujet professionnel
Évaluation	Écrit de 20000 signes ou (au choix des responsables d'option)	Écrit de 50000 signes : rédaction de l'ensemble du	Mémoire (80000 signes hors bibliographie et	Évaluation orale

	diaporama contraint, éventuellement commenté Session 2 = au choix des responsables : analyse d'article avec questions, ou bibliographie commentée, ou autre. Dates de remise : 05.01.22	projet (les données peuvent être brutes), avec échantillon d'analyse si possible. Date de remise : 22.05.22	annexes) et soutenance Dates de remise : 03.01.22 (jury session 1) et 25.04.22 (jury 1 bis)	
ECTS et heures	[30h étu] 6h CM + 24h TD 10 ECTS	[30h étu] 24h TD + 6h TP 11 ECTS	[20h étu] 14h TD + 6h TP 12 ECTS	[20h étu] 2h CM + 12h TD + 6h TP 8 ECTS

7. Éléments techniques relatifs à l'évaluation

SEMESTRE 1

Écrit de 20000 signes ou (au choix des responsables d'option) diaporama contraint, éventuellement commenté.

En session 1, l'évaluation est constituée d'un premier écrit de 10 pages (20000 signes, espace compris) noté sur 20 points, présentant la question de recherche et les apports théoriques qui ont permis de la faire évoluer. Voici, à titre indicatif, quelques critères de réussite pour l'évaluation de cet écrit :

- Apports théoriques articulés à la question de recherche, et méthodologie envisagée (types de données, mode de recueil)
- Lecture pertinente des sources théoriques, dont une partie a été identifiée par l'étudiant·e.
- Présence éventuelle d'hypothèses justifiées et en lien avec les apports théoriques (éléments de réponses provisoires à la question posée).
- Présence d'une bibliographie convenablement citée et en lien avec la question de recherche. L'étudiant·e est tenu de contribuer également lui-même à l'identification des sources pertinentes pour sa recherche.
- Respect du volume attendu (10 pages minimum), des normes orthographiques en vigueur, et des normes typographiques indiquées dans le document de cadrage général de l'option UE 14 (Times new roman ou Arial taille 12, interligne 1,5, marges à 2,5)

Session 2 du S1 = au choix des responsables d'option : analyse d'article avec questions, ou bibliographie commentée, ou autre.

SEMESTRE 2

Écrit de 50000 signes : rédaction de l'ensemble du projet (les données peuvent être brutes), avec échantillon d'analyse si possible

En session 1, l'évaluation est constituée d'un écrit intermédiaire du mémoire qui présente le projet de recherche et donne lieu à une note sur 20 points.

En session 2, les modalités d'évaluation sont les mêmes qu'en session 1.

Au-delà des critères de réussite évoqués pour le premier semestre, sont attendus notamment de l'étudiant·e pour le mémoire :

Au plan théorique

- La présence d'une bibliographie convenablement citée qui prenne en charge les différentes facettes de la question de recherche.
- La présence d'un cadre théorique qui articule les références entre elles et autour de la question de recherche.

Au plan méthodologique

- La définition claire et justifiée du mode de recueil des données envisagé, en lien avec les hypothèses de recherche
- Une présentation du corpus

SEMESTRE 3

La longueur attendue est d'une quarantaine de pages (couvertures, page de remerciements, bibliographie et annexes non comprises). • On peut traduire cette longueur en 80 000 signes (espaces comprises) environ (soit 40 pages de 2 000 signes, si on utilise la police Times New Roman, 12, Interligne 1,5, marges de 2,5 cm).

- Couverture et page de garde : indiquer le nom de l'étudiant·e, le titre du mémoire, le diplôme (master MEEF premier degré, 2e année), l'intitulé de l'option et l'année universitaire. Utiliser le modèle de page de garde du mémoire fournie sur UniversiTICE.
- Revoir les éléments nécessairement joints au mémoire (attestation de non plagiat, résumé, mots clés, etc.)
- La présence des références bibliographiques à la fin du mémoire est indispensable. Ces références seront présentées en respectant des normes cohérentes, de préférence les normes APA (disponibles en ligne). Se référer aussi aux normes APA pour les notes de bas de page, etc. Des annexes peuvent figurer en plus du mémoire lui-même (ensemble des matériaux qui ont été analysés dans le mémoire : corpus, données, entretiens retranscrits, enregistrements de séances, photos, etc. en fonction du sujet).

Soutenance

- Le jury est composé de deux membres, dont un enseignant·e-chercheur·e ou assimilé·e ; le directeur ou la directrice du mémoire est membre du jury.
- Durée de la soutenance : 35 minutes.
- Les mémoires sont déposés en version numérique sur UniversiTICE
- La date et le lieu de soutenance, ainsi que la composition du jury de soutenance est fixée par le directeur ou la directrice du mémoire.

Modalités de soutenances 2021-2022 :

- Dans le cadre du jury session 1 : date butoir de dépôt le 3 janvier, soutenances du 17 au 21 janvier, date ultime de remise des notes le 24 janvier, tenue du jury le 5 février.
- Dans le cadre du jury session 1 bis : soutenances et dépôt au fil de l'eau à partir du 24 janvier (dépôt des mémoires 2 semaines avant la soutenance, et au plus tard le 25 avril 2022), date ultime de remise des notes le 16 mai, tenue du jury le 20 mai. ATTENTION : pour respecter le délai réglementaire d'envoi des convocations, il faudra avertir la scolarité au moins 20 jours avant la date prévue de soutenance, afin qu'elle puisse le faire dans le délai imparti.
- Dans le cadre du jury de session 2 : date butoir de dépôt le 5 juin, soutenances du 20 au 24 juin, date ultime de remise des notes le 27 juin, tenue du jury le 8 juillet.

SEMESTRE 4 : évaluation orale (ex : mémoire 180s, oral de 5' pour expliquer les apports de la recherche menée pour l'enseignement, notamment au concours etc.)